
République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed
FACULTE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION
DÉPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITÉ

Polycopié intitulé

Comptabilité des Sociétés Approfondie

Cours semestre 3 destinés aux étudiants en Master II
Comptabilité et Audit

Elaboré par
DJABALLAH Houda
Docteur en sciences de gestion- Maître de Conférences B

Année universitaire 2021/2022

Avant- Propos

Ce document présente le fruit d'un travail de quatre années à l'enseignement du module **Comptabilité des Sociétés Approfondie** en master 2 Comptabilité et Audit, que nous avons assuré au niveau du département des sciences financières et comptabilité à l'université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed. de l'année universitaire 2018/2019 jusqu'à 2021-2022.

Ce cours s'intéresse aux comptabilités des opérations au niveau des sociétés multinationales et les grandes sociétés à l'échelle nationale. Il représente un prolongement du cours de la comptabilité des sociétés de la troisième année licence en sciences financières et comptabilité, en examinant les principales questions comptables qui se posent dans les sociétés internationales. Ce support a pour but de donner aux étudiants, à travers les chapitres et les séries de travaux dirigés (selon le canevas), les bases de la comptabilité des sociétés approfondie.

Sommaire

Sommaire

Sommaire	4
Liste des tableaux.....	7
Liste des figures	8
Introduction.....	1
1 Chapitre I Comptabilité des opérations de fusion et acquisition	4
1.1 La terminologie et les objectifs d'une fusion	4
1.1.1 Les termes Acquisition et Fusion.....	4
1.1.2 Les motifs et les objectifs.....	4
1.2 Typologie des opérations de fusions – acquisitions	5
1.2.1 Classification économique	5
1.2.2 Classification comptable	6
1.3 Les aspects de la fusion	7
1.3.1 Aspect juridique	7
1.3.2 Aspect fiscal.....	9
1.3.3 Aspect Comptable	9
1.4 Fiche TD N° 1	19
2 Chapitre II : La comptabilité des instruments financiers.....	26
2.1 Des concepts généraux des instruments financiers	26
2.1.1 C'est quoi un instrument financier ?.....	26
2.1.2 Définitions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation.....	27
2.2 Les actifs financiers.....	28
2.2.1 La classification des actifs financiers selon le SCF	28
2.2.2 La comptabilisation des actifs financiers selon le SCF.....	29
2.3 Passifs financiers	41
2.3.1 Classement et évaluation des passifs financiers.....	41
2.3.2 Emprunts auprès des établissements de crédit	43
2.3.3 Emprunt Obligataires	45
2.4 Les instruments financiers dérivés	50
2.4.1 Le cadre générale des instruments financiers	50
2.4.2 La comptabilisation des dérivés financiers selon leSCF.....	52
2.4.3 Typologie des instruments dérivés et leur comptabilisation.....	53
2.5 Fiche TD N 2 :.....	62

Sommaire

3	Chapitre 3 : La comptabilité des sociétés internationales.....	69
3.1	Le cadre générale de la comptabilité des SI.....	69
3.1.1	Les sociétés multinationales	69
3.1.2	Définition de la société multinationale	69
3.1.3	Définition de la comptabilité des sociétés internationales.....	69
3.2	La consolidation	70
3.2.1	Le groupe	70
3.2.2	La consolidation des comptes des groupes	72
3.2.3	Le périmètre de consolidation.....	74
3.3	Les méthodes de consolidation	80
3.3.1	La méthode de l'intégration globale	80
3.3.2	La méthode de l'intégration proportionnelle	83
3.3.3	La méthode de mise en équivalence	86
3.4	Les étapes de la consolidation.....	88
3.4.1	L'élimination des opérations internes intra-groupes (ou des intercos).....	88
3.4.2	Ecart d'évaluation et d'acquisition	95
3.4.3	Processus de consolidation	98
3.5	La comptabilisation des opérations en devises étrangères	101
3.5.1	Terminologie.....	101
3.5.2	Comptabilisation des opérations en devise étrangère	102
3.5.3	conversion des etats financiers dans la monnaie de presentation	105
3.6	Fiches TD du Chapitre III	107
3.6.1	Fiche TD N° 3:.....	107
3.6.2	Fiche TD N° 4 :.....	109
3.6.3	Fiche TD N°5 :.....	111
3.6.4	Fiche TD N 6°:.....	117
4	Chapitre IV : Les choix d'options comptables	122
4.1	Le cadre conceptuel.....	122
4.1.1	Concepts généraux relative aux choix d'options comptables.....	122
4.2	Valorisation des éléments du patrimoine selon les IFRS et le SCF.....	123
4.2.1	Méthodes (règles) d'évaluation selon les normes IFRS	123
4.2.2	La juste valeur.....	124
4.2.3	Les méthodes d'évaluation selon le SCF.....	127
4.3	L'évaluation des actifs selon les IFRS et Le SCF.....	129

Sommaire

4.3.1	L'évaluation des immobilisations corporelle selon SCF	129
4.3.2	L'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles selon les IFRS	131
4.3.3	L'évaluation des stocks selon IAS 2 et le système comptable financier	133
4.4	Changement des méthodes comptables	136
4.4.1	La norme comptable internationale 8.....	136
4.4.2	La comptabilisation des changements des méthodes comptables.....	139
4.4.3	Fiche de TD N° 07	141
	Conclusion	144
	Bibliographie.....	145

Liste des tableaux

Liste des tableaux

N°	Désignation
Tableau I.1	Typologie des fusions acquisitions
Tableau II.1	Les actifs financiers selon le système comptable financier
Tableau II.2	L'évaluation des immobilisations financières selon le SCF
Tableau II.3	Classification des passifs financiers selon le SCF
Tableau II.4	Tableau d'amortissement de l'emprunt (remboursement en fine)
Tableau II.5	Amortissement de l'emprunt obligataire (remboursement constant)
Tableau II.6	Tableau d'amortissement de l'emprunt (remboursement annuités constantes)
Tableau II.7	Encours du principal notionnel des produits dérivés
Tableau III.1	Opérations n'affectent pas le résultat
Tableau III.2	Exemple sur les opérations non réciproques
Tableau IV.1	Les choix comptables selon les IFRS
Tableau IV.2	Les choix d'options comptables entre les IFRS et le SCF
Tableau IV.3	Les méthodes de détermination du coût du stock

Liste des figures

Liste des figures

N°	Désignation
Tableau I.1	Fusion absorption
Tableau I.2	Fusion réunion
Tableau I.3	Fusion acquisition
Tableau II.1	La différence entre l'action et l'obligation
Tableau II.2	Un actif financier
Tableau III.1	Le groupe
Tableau III.2	Les conditions de la consolidation
Tableau III.3	Processus de consolidation

Introduction

Introduction

La croissance et la globalisation des activités des sociétés ont provoqué l'apparition des grandes sociétés, **les sociétés multinationales** et **les opérations de regroupement** pour lutter contre la concurrence qu'elle soit nationale ou internationale.

Dans le même contexte, l'émergence de ces grands investissements a fait que beaucoup de sociétés ont besoin de plus en plus de sources de financement, alors que d'autres ont des excédents financiers qu'ils veulent investir, c'est ce qui a fortement poussé l'émergence des marchés financiers, et de nombreux **instruments financiers**, qu'ils soient primaires ou dérivés.

Cette dimension internationale a mis en évidence le fait que la comptabilité, système d'information, diffère en termes de contenu, de méthodes d'évaluation et de divulgation.

Les normes IFRS internationales sont largement adoptées par les sociétés multinationales, ceci est dû au fait que ces normes proposent des solutions aux problèmes comptables auxquels sont confrontées ces sociétés.

En Algérie, l'adoption d'une économie de marché et la tendance à l'ouverture du commerce extérieur, ont conduit à l'application du système comptable financier qui s'adapte à son nouveau paysage économique.

Ce système a été inspiré des normes comptables internationales, en ce qui concerne les thématiques couvertes par la comptabilité des sociétés approfondie, nous pouvons citer: la comptabilité des opérations de fusion, la comptabilité des instruments financiers, la comptabilité des sociétés internationales et le choix d'options comptables, nous trouvons que le contenu de la loi n° 07-11 du 15 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 25 novembre 2007 portant Système Comptable Financier est le même que le contenu des normes qui traitent les thématiques déjà mentionnées ci-dessus.

En guise de contribution de notre part pour clarifier le cadre général de la comptabilité des sociétés approfondie, et l'approfondissement de la pratique comptable et financière pour les étudiants en master comptabilité et audit, nous avons élaboré ce polycopie intitulé : « **La comptabilité des sociétés approfondie** ».

Ce polycopie a pour objectif d'aider les étudiants à mieux comprendre les principaux rouages de la comptabilité des sociétés approfondie :

- Connaître les différentes formes juridiques de fusion d'entreprise et les modalités de leur comptabilisation ;
- Connaître les différents instruments financiers et comment sont ils traités, évalués et enregistrés en comptabilité par exposition aux cas appliqués ;
- Connaissance des dispositions juridiques relatives à l'établissement des états financiers consolidés ;
- Etre capable de déterminer le périmètre de consolidation ;
- Connaître les méthodes de consolidations ;
- Avoir une idée générale sur le processus de la consolidation et établir les états financiers consolidés ;
- Etre capable de convertir les états financiers (en devise étrangère) dans la monnaie de présentation ;

Introduction

- Avoir une idée générale sur les choix d'options comptables proposées par les normes comptables internationales et celles exigées par le système comptable financier.

Afin de faciliter l'application de vos connaissances à des situations réelles, chaque thématique est complétée de cas pratiques corrigés, Ce polycopie se présente comme un outil pratique. Il se décompose en 4 chapitres et 19 sections:

- La comptabilité des opérations de fusion ;
- La comptabilité des instruments financiers ;
- La comptabilité des sociétés internationales ;
- Les choix d'options comptables.

Le plan pédagogique du cours

Le présent document couvre entre 14 à 16 séances de cours et entre 14 à 16 séances de Travaux dirigés, à raison d'une heure et demi par séance (01h30/ séance).

Evaluation

Note examen de cours 60% ;

Note de travaux dirigés 40%.

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

Chapitre I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

1 Chapitre I Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

Les exigences actuelles de l'environnement économique conduisent les sociétés à se regrouper, notamment à se concentrer et ceci dans le but de lutter contre la concurrence qu'elle soit à l'échelle nationale ou internationale.

La fusion est l'un des moyens les plus importants de concentration de sociétés. Ce mouvement de concentration par le biais des fusions poursuit des objectifs de nature économique, juridique et fiscale.

Avant de présenter le cadre Comptable de l'opération de fusion, nous abordons dans un premier temps la notion de fusion, la typologie des opérations de fusion, ainsi que l'aspect juridique et fiscale de la fusion.

1.1 La terminologie et les objectifs d'une fusion

1.1.1 Les termes Acquisition et Fusion

Selon (**Michel Doré**, 2006) Les termes "**acquisition**" et "**fusion**" sont souvent utilisés ensemble et même de façon interchangeable. Le mot fusion est beaucoup plus souvent utilisé lorsque l'acquisition se traduit dans les faits par une intégration des entreprises et aussi parce que ce terme fait plus appel à la collaboration qu'à l'hostilité entre les entreprises. Malgré que ces deux termes soient utilisés de façon semblable, nous tenons à présenter les deux distinctions faites par Rousseau (1990).

La fusion se produit quand deux ou plusieurs entreprises veulent réunir leur patrimoine, mettre en commun leurs activités, et former une nouvelle société, sur une base égalitaire ou proportionnelle.

L'acquisition est une situation où on veut s'assurer le droit d'exercer un contrôle sur une autre entreprise, qu'il s'agisse d'une entreprise individuelle, d'une société de personnes ou d'une société par actions (compagnie) en acquérant la totalité ou une partie du capital social de cette dernière. Selon (**Olivier Meier & Guillaume Schier**, 2019) Les fusions-acquisitions sont des opérations de regroupement ou de prises de contrôle d'entreprises cibles, réalisées par l'intermédiaire d'un achat ou d'un échange d'actions. Mentionnons que c'est l'analyse de la situation qui révèle la vraie nature de la transaction et indique si une entreprise domine effectivement l'identité de l'autre

Dans le cas d'une acquisition, la structure juridique de la société cible est préservée même si des aménagements sont possibles. L'objectif est moins d'absorber la cible que d'en prendre le contrôle opérationnel

1.1.2 Les motifs et les objectifs

Les objectifs ainsi que les avantages d'une fusion ou d'une acquisition sont nombreux, d'après (**Abderrahmane Bahi**, 1996):

- - Réduction de coûts par la mise en œuvre de synergies (ou économies d'échelle, regroupement des réseaux de distribution, forces de vente, la centralisation des directions);
- Réductions d'impôts;
- Ressources complémentaires (Disposer rapidement de nouvelles ressources (compétences ou actifs) pour rester concurrentiel au sein de l'environnement);
- Diversification;
- Coûts de financement inférieurs;
- Prise de contrôle d'une entité sans sortie de liquidation;

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

- Faire face à un manque de moyens (expertise, équipements, infrastructures) ou d'indisponibilité sur le marché (brevets, transfert de technologies);
- Préserver le goodwill des marques des produits achetés, de l'entreprise acquise (achat de marques réputées)
- Marchés ou métiers nouveaux et porteurs (exploration, avance sur les concurrents actuels et futurs);
- Extension des activités à de nouvelles zones géographiques (internationalisation)

1.2 Typologie des opérations de fusions – acquisitions

1.2.1 Classification économique

La classification la plus courante est issue de la « Federal Trade Commission » des États-Unis. Elle vise essentiellement à analyser le degré de proximité professionnelle entre les firmes regroupées et à renseigner sur la position recherchée par la nouvelle direction au sein du secteur considéré. Cette approche conduit à distinguer **quatre types de rapprochements, selon (Olivier Meir ,2019):**

- a. **les fusions-acquisitions horizontales** : ces opérations concernent les fusions/acquisitions entre firmes concurrentes (champs d'activités proches) à l'image de Mercedes et Chrysler ou du rapprochement entre Carrefour et Promodès. Ce type de rapprochement est le plus courant et représente plus de la moitié des cas de prise de contrôle réalisés sur les marchés américains et européens. Ces opérations visent généralement à la spécialisation et au contrôle d'une partie importante du marché ;
- b. **les fusions-acquisitions verticales** : il s'agit de fusions-acquisitions entre firmes situées à des stades différents d'une même filière. C'est le cas par exemple de GDF qui poursuit sa politique d'intégration de la chaîne gazière en rachetant des sociétés d'exploration et de production de gaz, comme TCIN. Ce type de rapprochement peut par conséquent prendre la forme d'une politique d'intégration en amont de la filière (achat de fournisseurs). Il peut également se faire en aval par l'acquisition de réseaux de distribution. C'est l'option prise par le groupe Walt Disney qui a procédé à une intégration avale en rachetant la chaîne de télévision ABC, en vue d'y augmenter la diffusion des émissions Disney. Les fusions-acquisitions verticales peuvent par conséquent permettre de contrôler l'ensemble de la chaîne économique, des matières premières au produit fini (contrôle des sources d'approvisionnement et des débouchés), en inscrivant la stratégie dans une logique de filière ;
- c. **les fusions-acquisitions concentriques** : elles concernent les opérations de regroupement entre firmes de métiers complémentaires, en vue d'étendre la gamme d'offre et la base de clientèle. On parle dans ce cas de diversification de type concentrique, c'est-à-dire d'une logique de complémentarités par l'entremise des produits, du savoir-faire ou de la clientèle (achat d'Orangina par le groupe PernodRicard, acquisition de Bossard Consultants par Cap Gemini) ;
- d. **les fusions-acquisitions conglomerales** : elles concernent le rapprochement de firmes dont les métiers sont sans lien les uns avec les autres. On parle alors de diversification conglomerale. Ce type de rapprochement peut avoir plusieurs objectifs et donner lieu des politiques d'acquisitions différentes.

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

Tableau n° I.1 : Typologie des fusions acquisitions

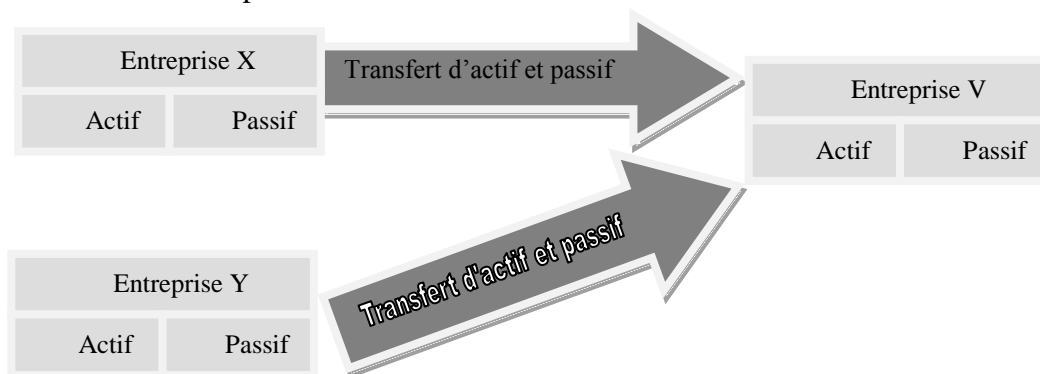
Horizontale	Verticale	Concentrique	Conglomérale
•Rapprochements entre firmes concurrentes sur des champs l'activité proches	•Rapprochements entre firmes appartenant à des stades différents de la même filière	•Rapprochements entre firmes de métiers complémentaires dans l'objectif d'étendre une gamme d'offre ou une clientèle	•Rapprochements entre firmes dont les métiers n'ont rien en commun

1.2.2 Classification comptable

D'un autre coté selon le processus comptable, nous pouvons distinguer entre

- Fusion absorption** : qu'effectue une société existante des actifs et passifs d'une ou plusieurs sociétés. cette opération peut être traduite sur le plan comptable en une augmentation de capital pour la société absorbante et en une dissolution pour la société absorbée (fusion-absorption), tel que le démontre la figure NI.1.

Figure n° I.1: Fusion absorption

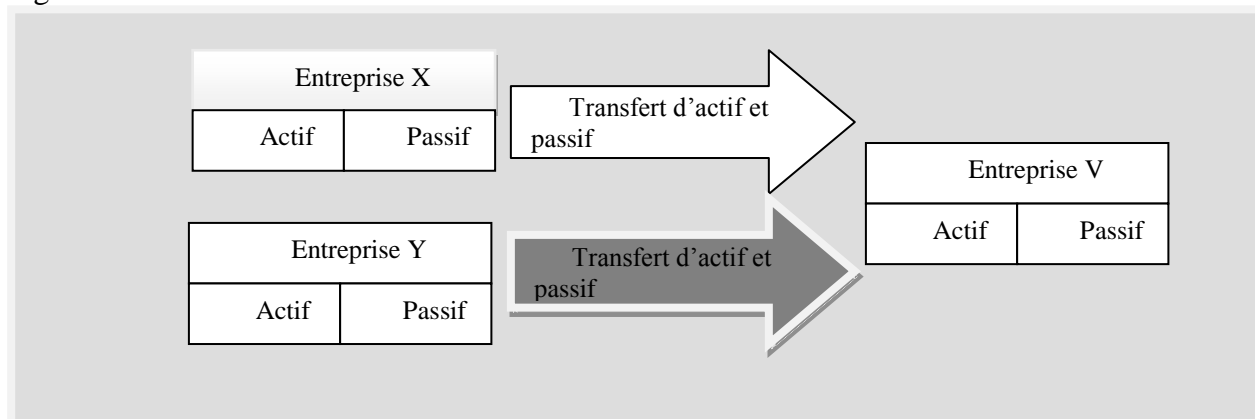


Opération nécessaire : Les opérations nécessaires pour réaliser la fusion – absorption, sont :

- Augmentation du capital de la société absorbante V;
- Échange de titres entre les actions des sociétés absorbées et absorbantes ;
- Transmission du patrimoine de la société absorbée vers l'absorbante X, Y;
- Dissolution de La société absorbée Y et X.
- Les actionnaires de la société Y deviennent actionnaires de la société V

- Fusion création (réunion)** : création d'une nouvelle société à laquelle plusieurs sociétés concernées disparaissent; tel que le démontre la figure NI.2.

Figure n° I.2: Fusion réunion



CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

Opérations nécessaires :

- Création d'une nouvelle société ainsi que augmentation de capital de la nouvelle société ;
- Echange de titres entre les actions de l'une des sociétés concernées ;
- Double augmentation du capital de la nouvelle entité V ;
- Même opération pour les autres sociétés participantes ;
- Dissolution des sociétés au profit de la nouvelle entité V ;
- Les actionnaires de X et Y deviennent actionnaire de V.

c. Fusion-acquisition ou prise de contrôle :

Dans le cas de l'acquisition, « une entreprise veut s'assurer le droit d'exercer un contrôle sur une autre entreprise, qu'il s'agisse d'une entreprise individuelle, d'une société de personnes, ou d'une société par actions (compagnie) en acquérant la totalité ou une partie du capital de cette dernière» (Rousseau, 1990). C'est donc une opération de contrôle d'une société cible par l'achat ou l'échange d'actions » .

D'après (Abderrahmane Bahi ,2016) nous pouvons distinguer entre deux types de fusion - acquisition

- Acquisition par achat des actions** : La société B devient filiale Actif Passif de la société A (plus de 50 % des droits de vote) ; - Les actionnaires de la société B vendent leurs titres à la société A contre des liquidités.
- Acquisition par échange d'action** : - La société B devient filiale Actif Passif de la société A ; - Les actionnaires de la société B deviennent actionnaires de la société A par échange de titres.

Tel que le démontre la figure suivante :

Figure n° I.3: Fusion acquisition



Source : Tiré de Abderrahmane Bahi, p 57.

d- **une forme particulière** : d'après (Benaibouche Mohamed Cid, 2009) On distingue aussi une forme particulière de fusion

- **La fusion- scission** : cette opération, Consiste pour une société, à apporter son patrimoine par portions distinctes à plusieurs sociétés préexistantes ;
- **La scission** : elle consiste pour la société, à partager son patrimoine pour constituer plusieurs sociétés nouvelles.

1.3 Les aspects de la fusion

1.3.1 Aspect juridique

Après les conclusions définitives entre les sociétés concernées par la fusion ou la scission, un projet de fusion est arrêté par le conseil d'administration de chacune des sociétés participant à la fusion ou de la société dont scission est projetée.

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

Suivant l'article **747 du code de commerce**, ce projet doit contenir les indications suivantes:

- Les motifs, buts et conditions de fusion ou de la scission ;
- Les dates auxquelles ont été arrêtés les comptes des sociétés intéressés, utilisés pour établir les conditions de l'opération ;
- La désignation et l'évolution de l'actif et du passif dont la transmission aux sociétés absorbantes ou nouvelles est prévue ;
- Le rapport d'échange des droits sociaux ;
- Et le montant prévu de la prime de fusion ou de scission.

Le projet ou une déclaration expose les méthodes d'évaluation utilisées et donne les motifs du choix du rapport d'échange des droits sociaux.

L'article **748 du code de commerce** précise que :

« Le projet de contrat est déposé dans une étude notariale du lieu du siège des sociétés absorbantes et absorbées. Il fait l'objet d'une publicité dans un journal habilité à recevoir les annonces légales ».

Dans les sociétés par actions la fusion est décidée par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés absorbantes et absorbée. (**Art. 749**).

La cession globale de l'actif de la société ou l'apport de l'actif à une société par voie de fusion est autorisée :

- A l'unanimité des associés dans les sociétés de personnes ;
- A la majorité exigée pour la modification des statuts pour la société à responsabilité limitée ;
- Aux conditions de quorum et de la majorité prévue dans les A.G.E pour les S.P.A (**article 772 du code de commerce**).

Lorsqu'il y a absorption, la fusion entraîne systématiquement :

- a) Pour la société absorbée :
 - L'établissement d'un bilan servant de base à la fusion ;
 - La passation des écritures constatant la cession des éléments d'actif et de passif.
- b) Pour la société absorbante :
 - La constatation de l'augmentation de son fonds social ;
 - La remise des titres et le partage de l'actif net entre les associés (détermination de la valeur et du nombre d'actions à créer et de l'augmentation).

« L'opération de fusion entraîne aussi l'émission d'actions ou parts sociales par la société nouvelle (ou absorbante) à remettre aux associés des sociétés dissoutes, en échange de leurs titres anciens.

La distribution des actions d'apports à la société absorbée (le nombre d'actions à créer est fonction de la valeur d'actif net apporté par la société absorbée ainsi que de la valeur attribuées à l'action de la société absorbante) ».

À retenir :

La fusion est une opération de concentration des sociétés pour atteindre des objectifs, du côté comptable la fusion absorption entraîne la dissolution de la/le(s) société(s) absorbée sans liquidation, la fusion réunion entraîne la dissolution au moins de deux sociétés pour créer une nouvelle société avec nouvelle personnalité morale.

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

1.3.2 Aspect fiscal

Certains aspects fiscaux ont été traités précédemment. Rappelons que le code des impôts directs ne considère pas comme des apports :

- Les réserves incorporées au capital ainsi que les sommes incorporées au capital ou aux réserves (prime de fusion) à l'occasion d'une fusion de société ;
- Les attributions gratuites d'actions ou parts sociales effectuées dans le cadre d'une opération de fusion de sociétés réalisée par celles ayant la forme soit de S.P.A, soit S.A.R.L ;
- D'un apport partiel d'actif ;
- D'un apport total et simultané d'actif à deux ou plusieurs sociétés.

« En matière des droits d'enregistrement, l'exemption pour les actes établis portant constitution, transformation, fusion, apport de toute nature en capital, augmentation de capital, actes de scission ou de cession d'actions ou de parts sociales (établis dans le cadre de la mise en œuvre des **lois 88-01 à 88-06 du 12 janvier 1988** et des dispositions des articles 143 à 148 de **la loi numéro 90-36 du 31/12/1990** portant loi de finances pour 1991 ainsi que l'article 02 de la loi de finances n 91-12 du 07/09/1991 portant loi de finances complémentaire pour 1991 et de celle de l'article 86 de la loi de finances complémentaire) »

« En matière de TVA, lorsque la société cesse d'être assujettie à cette taxe, celle-ci est tenue de joindre à sa déclaration un état détaillé des stocks qu'elle détient en sa propriété et reverser la taxe afférente aux marchandises dont l'imputation à déjà été réalisée, déduction faite de celle grevée les achats compte tenu de la règle de décalage. S'il subsiste un solde créditeur, celle-ci est remboursé sauf s'il s'agit de fusion, scission, d'apport en société ou de transformation dans la forme juridique de l'entreprise, ceci à la condition de (la ou) les nouvelles entités s'engagent à acquitter la taxe correspondante au fur et à mesure des opérations taxables (article 58 du code de la TVA) »

1.3.3 Aspect Comptable

1.3.3.1 La comptabilisation de la fusion réunion

L'opération de fusion réunion est réalisée en phases successives, à savoir :

- a) **Evaluation des apports** : de la société apporteuse à cette étape les comptes sont arrêtés et évalués en fonction des valeurs, nous établissons le bilan des chaque société, puis nous calculons la valeur de l'actif net comptable pour déterminer la valeur de l'action de chaque société.
- b) **Constitution de la nouvelle société** : le capital correspond au montant total des apports évalués précédemment.
- c) **La dissolution de la société apporteuse ou des sociétés apporteuse** cela dépend du cas ; les titres étant changés contre des actions de la société nouvelle.
- d) **Echange des titres des sociétés apporteuses** par des titres de la nouvelle société, formation du capital et engagements d'apports des sociétés A et B, cela entraîne la constitution la nouvelle société (créée)

Pour bien comprendre l'enregistrement comptable de fusion réunion, nous donnons l'exemple suivant.

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

Exemple :

Le 5 avril 2018, une opération de fusion-réunion de deux sociétés A et B est réalisée Elle conduit à la création d'une nouvelle Société C.

Les derniers bilans arrêtés des deux sociétés, Après l'achèvement du projet de fusion-réunion.

Nous vous communiquons les deux documents suivants et les informations relatives à la fusion :

Document I.1 : Bilan de la Société A au 5 avril 2018. K DA

Bilan de la société A					
Actif	Brut	Amort/dépr	Montants	Passif	Montants
Actif immobilisé :				Capitaux propres :	
Matériel industriel	900.000	400.000	500.000	Capital	500.000
Actif circulant :				Réserves	120.000
Stocks de marchand	200.000	20.000	180.000	Dettes :	
Clients	300.000	30.000	270.000	Fournisseurs	300.000
Disponibilités	50.000		50.000	Autres dettes	80.000
Total	1.450.000	450.000	1.000.000	Total	1.000.000

Document I.2 : Bilan de la Société B au 5 avril 2018. K DA

Bilan de la société B					
Actif	Brut	Amort/dépr	Montants	Passif	Montants
Actif immobilisé :				Capitaux propres :	
Matériel industriel	700.000	300.000	400.000	Capital	700.000
Actif circulant :				Réserves	170.000
Stocks de marchand	400.000	40.000	360.000	Dettes :	
Clients	900.000	100.000	800.000	Fournisseurs	700.000
Disponibilités	70.000		70.000	Autres dettes	60.000
Total	2.070.000	440.000	1.630.000	Total	1.630.000

Les informations relatives à la fusion- réunion

Les éléments actifs et passifs sont apportés pour leur valeur nette comptable, à l'exception des éléments ci-dessous :

- Les fonds de commerce des deux sociétés ont été créés et sont évalués à :

Fond commercial de la société **A**: 500 000 DA, la société **B**: 400 000 DA.

- Les immobilisations corporelles réévaluées à :

Pour la société **A** 560 000 DA, la société **B** : 450 000 DA

Le capital de la société **C** constitué de 50 000 actions de 50 DA soit 2 500 000 DA.

Frais de constitution : Droits d'enregistrements de 14 000 DA, Honoraires de 20 500 DA payés par chèque bancaire n° 5487

Travail à faire:

En utilisant les documents et les informations fournis :

1. Préparer le tableau d'analyse de la société **A**, et la société **B**.
2. Déterminer la valeur des apports nets de la société **A**. et la société **B**.
3. Enregistrer les écritures de dissolution de la société **A**. et la société **B**
4. Enregistrer les écritures de partage de la Société **A** et la société **B**
5. Enregistrer les écritures de la constitution dans le journal de la nouvelle Société **C**
6. Présenter le bilan simplifié de la nouvelle Société **C**

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

Solution :

1. Chez la société A :

Tableau d'analyse de fusion (société A):

Libellés	VNC	Prix de fusion	Résultat	
			Perte	Profit
Fond de commerce		500 000	-	500 000-
Matériel industriel	500 000	560 000	-	60 000-
Stock	180 000	180 000	-	-
Clients	270 000	270 000	-	-
Disponibilités	50 000	50 000	-	-
TOTAL	1 000 000	1 560 000	0	560 000-

Boni de fusion = 560 000 DA.

Ecritures comptables dans le journal de la société A :

N C	N C	05/04/2018	Montant D	Montant C
28154 390 49	2154 30 411	Amortis. Matériels industriel perte de valeurs sur stocks de .marchandises perte de valeur sur compte de client	400 000 20 000 30 000	400 000 20 000 30 000
		Solde des comptes		
401 467 462	2154 30 411 512 123	Fournisseurs Autres dettes Créances sur cession d'immobilisations	300 000 80 000 1 180 000	500 000 180 000 270 000 50 000 560 000
		Réalizations des apports de la		
261	462	Titres de participation Créances sur cession d'immobilisations	1 180 000	1 180 000
101 106 123	456-	Capital Social Réserves Résultat de fusion Boni	500 000 120 000 560 000	1 180 000
		Actionnaire A:opérations sur capital Partage des		
456	261	Actionnaire A:opérations sur capital Titres de participation	1 180 000	1 180 000
		TOTAL		

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

1- Chez la société B

Tableau d'analyse de fusion (société B):

Libellées	VNC	Prix de fusion	Résultat	
			Perte	Profit
Fond de commerce	-	400 000	-	400 000-
Matériel industriel	400 000	450 000	-	50 000-
Stock	360 000	360 000	-	-
Clients	800 000	800 000	-	-
Disponibilités	70 000	70 000	-	-
TOTAL	1 630 000	2 080 000	0	450 000-

Boni de fusion = **450 000 DA**

Ecritures comptables au journal de la société B

N C	N C	05/04/2018	MD	M C
28154		Amortis. Matériels industriel	300 000	
390		perte de valeurs sur stocks de .marchandises	40 000	
491		perte de valeur sur compte de client	100 000	
	2154	Matériel industriel		300 000
	30	Stock		40 000
	411	Clients		100 000
		Solde des comptes		
401		Fournisseurs	700 000	
467		Autres dettes	60 000	
462		Créances sur cession d'immobilisations	1 320 000	
	2154	Matériel Industriel		400 000
	30	Stocks		360 000
	411	Clients		800 000
	512	Banque		70 000
	123	Résultat de fusion Boni		450 000
		Réalizations des apports de la société B		
261		Titres de participation	1 320 000	
	462	Créances sur cession d'immobilisation		1 320 000
101		Capital Social	700 000	
106		Réserves	170 000	
123		Résultat de fusion Boni	450 000	
	456-	Actionnaires B: opérations sur le capital		1 320 000
		Partage des		
456		Actionnaires B : opérations sur le capital	1 320 000	
	261	Titres de participation		1 320 000

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

2- Chez la nouvelle société C

Ecritures comptables dans le journal de la société C (constitution)

N C .D	NC .C	05/04/2018	M. D	M. C
456- 456-		Actionnaire A : Opération sur le capital Actionnaire B : Opération sur le capital	1 180 000 1 320 000	
	1012- 1012-	Capital souscrit appelé non versé Capital souscrit appelé non versé Constatation promesse d'apport		1 180 000 1 320 000
207 2154 30 411 512		Fond de commerce Matériel Industriel Stocks Clients Banque	500 000 560 000 180 000 270 000 50 000	
	401 467 456-	Fournisseurs Autres créditeurs Actionnaire A :, Opération sur le capital Réalisation apport actionnaire A		300 000 80 000 1 180 000
207 2154 30 411 512		Fond de commerce Matériel Industriel Stocks Clients Banque	400 000 450 000 360 000 800 000 70 000	
	401 467 456-	Fournisseurs Autres créditeurs Actionnaire B : Opération sur le capital Réalisation apport actionnaire B		700 000 60 000 1 320 000
1012	1013	Capital souscrit appelé non versé Capital souscrit appelé versé	2 500 000	2 500 000
1013	101	Capital souscrit appelé versé Capital social	2 500 000	2 500 000
622 646	512	Honoraires Droits d'enregistrement----- Banque Règlement Frais de Règlement par cheque bancaire n° 5487	20 500 14 000	34 500
Totaux				

c. Bilan de la nouvelle société C

Bilan de la société C au 05/04/2018			
Actif		Passif	
Libellés	Montants Net	Libellés	Montants
Actif Immobilisé		Capitaux propres	
Ecart d'acquisition	900.000,00	Capital	2.500.000, 00
Matériel industriel	1.010.000, 00	Dettes	
Actif Circulant		Fournisseurs	1.000.000,00
Stocks	540.000,00	Autres dettes	140.000,00

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

Clients	1.070.000,00		
Banque	120.000,00		
Total	3.640.000,00	Total	3.640.000,00

1.3.3.2 La comptabilisation de la fusion absorption

La comptabilisation de la fusion absorption passe par les étapes suivantes :

a) Détermination de la parité d'échange :

La parité d'échange, également appelée **rapport d'échange**, permet de déterminer le nombre de titres qui vont être remis par la société absorbante aux associés de la société absorbée pour rémunérer leurs apports. Elle doit favoriser l'équité entre les associés.

Il est préférable, pour la déterminer, d'opter pour des méthodes multicritères :

- Approches patrimoniales avec la méthode de l'actif net comptable corrigé et la valeur mathématique intrinsèque.
- Approche par l'estimation de flux comme la valeur financière (dividendes moyens distribués sur « X » années) ou la valeur de rendement (actualisation de profits futurs et notamment les discounted cash-flows).

Nombre de titres à créer = nombre de titres de l'absorbée * [valeur de l'absorbée/valeur de l'absorbante]

b) Détermination de la valorisation des apports :

c) Comptabilisation des opérations de fusion dans les comptes de la société absorbante :

1. cession des actifs et des passifs à l'absorbante,
2. remise de titres de la société absorbante,
3. partage de l'actif des titres et de **la soulte*** entre les associés de l'absorbée.

d) Comptabilisation des opérations de fusion dans les comptes de la société absorbante :

1. augmentation du capital social selon la valeur nominale des titres créés,
2. constatation d'une prime de fusion,
3. reprise des apports et traitement du résultat de fusion.

À savoir :

La "**soulte**" est la somme d'argent qui doit être payée par celui qui, à l'occasion du **partage** d'une indivision, reçoit un lot d'une valeur plus élevée que celle à laquelle ses droits lui permettent de prétendre.

Exemple :

Le 8 Juin 2020, une opération de fusion-absorption de deux sociétés **A** et **B** est réalisée Elle conduit à l'augmentation du capital social de la Société C, par l'absorption de la société **B**.

Les derniers bilans arrêtés des deux sociétés, Après l'achèvement du projet de fusion-absorption

Nous vous communiquons les deux documents suivants et les informations relatives à la fusion :

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

Document I.3 : Bilan de la Société A au 8 juin 2020

KDA

Actif			Passif		
Libellés	M brut	AM/ PR	VNC	libellés	Montant
Immobilisations	17.500	7.500	10.000	Capital social (1.000DA l'action)	5.000
Stocks de marchandises			500	Réserves	5.250
Clients			750	Fournisseurs de stocks	1.250
Banques, comptes courants			250		
Total			11.500	Total	11.500

Document I.4 : Bilan de la société B au 8 juin 2020

KDA.

Actif			Passif		
Libellés	M brut	AM/ PR	VNC	libellés	Montant
Immobilisations	11.250	6.250	5.000	Capital social (1.000DA l'action)	3.000
Stocks de marchandises			1.000	Réserves légales	2.750
Clients	375	25	350	Fournisseurs de stocks	750
Banque			150		
Total			6.500	Total	6.500

Informations relatives à la fusion :

- d. **Evaluation A** : Immobilisations : 12.250.000 DA
- e. **Evaluation B** : Immobilisations : 6.750.000 DA
Fonds commercial : 1.500.000 DA
Perte de valeur sur comptes de clients : justifiés

Travail à faire :

- 1- Calculer l'actif net **V** de la société **A** et **B** ;
- 2- Déterminer la valeur mathématique **VM** de l'action ;
- 3- Déterminer le nombre d'action de la société absorbée ;
- 4- Déterminer la valeur de l'action nouvelle ;
- 5- Déterminer la prime de fusion ;
- 6- Passer les écritures comptables dans le journal de la société absorbée **A** ;
- 7- Passer les écritures comptables dans le journal de la société absorbante **B**.

Solution :

1- Evaluation de l'actif net :

Pour évaluer l'actif net de la société B, nous préparons ce bilan qui sert à déterminer la valeur de l'actif net en prenant en compte les évaluations (plus-value ou moins-value)

À retenir :

$$\text{Valeur de l'actif net} = \text{Actif réel} - \text{Dettes}$$

f. Bilan préparé le 8 juin 2020 pour déterminer la valeur de l'actif net de la S B DA

Actif		Passif	
Fonds commercial	1.500.000	Fournisseurs de stocks et services	750.000
Immobilisations	6.750.000		
Stocks de marchandises	1.000.000	Actif net	9.000.000
Clients	350.000		
Banques, comptes courants	150.000		
	9.750.000		9.750.000

La valeur de l'actif net est égale à **9.000.000 DA**.

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

g. Bilan préparé le 8 juin 2020 pour déterminer la valeur de l'actif net de la S A

En DA

Actif		Passif	
Immobilisations	12.250.000	Fournisseurs de stocks et services	1.250.000
Stocks de marchandises	500.000		
Clients	750.000	Actif net	12.500.000
Banques, comptes courants	250.000		
	13.750.000		13.750.000

La valeur de l'actif net est égale à **12.500.000**.

2- Détermination de la valeur mathématique de l'action :

Eléments	Actif net corrigé	Nombre d'actions du capital	Valeur mathématique de l'action
Société absorbante A	12.500.000	5.000	2.500
Société absorbée B	9.000.000	3.000	3.000

$$\frac{5.000.000}{1.000} = 5.000 \text{ actions Société A}$$

$$\frac{3.000.000}{1.000} = 3.000 \text{ actions société}$$

À retenir :

$$\text{la valeur mathématique VM} = \frac{V + \Delta}{N}$$

Sachant que :

V : la valeur de l'actif net

Δ : la somme algébriques des plus moins values, selon les évaluations .

3- Détermination du Nombre d'actions nouvelles de la société A:

$$\frac{Vm \text{ de la société absorbante}}{Vm \text{ de la société absorbée}} = \frac{2.500}{3.000} = \frac{A}{B} \Rightarrow A = 0.8333 \dots B$$

L'apport de la société absorbée B sera rémunéré par des actions de la société absorbante A, a cet effet, il y a donc une augmentation de capital, pour déterminer le nombre d'action de la société B, on divise :

$$\frac{\text{Nombre d'actions de la société absorbée}}{\text{Rapport entre les valeurs mathématiques}} = \frac{3\ 000}{0.8333} = \mathbf{3.600 \text{ actions}}$$

NB : Il faut arrondir à une unité près par défaut.

4- Détermination de la valeur de l'action nouvelle :

$$\frac{\text{Actif net corrigé de la société absorbée}}{\text{Nombre d'actions nouvelles de la société absorbante}} = \frac{9.000.000}{3.600} = \mathbf{2.500 \text{ DA}}$$

Remarque: Nous avons un apport à rémunérer de : **9.000.000 DA**. Il n'y a pas de soulté à calculer parce que il ne y'a pas d'écart :

$$2.500 \times 3.600 = \mathbf{9.000.000 \text{ DA}}$$

chiffre rond il ne y'a pas de écart.

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

5- Détermination de la prime de fusion :

La différence entre :	Montants
Apport net à rémunérer de la société B absorbée	9.000.000
Augmentation du capital de la société A absorbante : (3.600X1.000*)	-3.600.000
Prime de fusion	5.400.000

La prime de fusion peut aussi se calculer de la façon suivante : $3.600 \times (2.500 - 1.000) = 5.400.000$ DA.

Nous pouvons généraliser :

La prime de fusion = le Nombre d'actions nouvelles de la société absorbée X (Valeur de l'action nouvelle – Valeur de l'action ancienne de la société A-absorbante).

6- Ecriture au journal de la société absorbée B:

C.D	C.C	08 JUN 2020	M.D	M.C
28..		Amortissements des immobilisations	6.250.000	
401		Fournisseurs de stocks et services	750.000	
462		Créances sur cession immobilisations SA.	9.000.000	
491		Pertes de valeur sur comptes de clients	25.000	
	123	Résultat de fusion (Boni)		3.250.000
	2-	Immobilisations		11.250.000
	30	Stocks de marchandises		1.000.000
	411	Clients		350.000
	512	Banques, comptes courants		150.000
		Transmission des actifs et des passifs de la société B : suivant contrat de fusion		
		//- //- //		
261	462	Titres de participation (Titres société A) Créances sur cessions d'immobilisations SA Rémunération : 3.600 actions de valeur nominale 2.500 DA	9.000.000	9.000.000
		//- //- //		
101		Capital social	3.000.000	
106		Réserves	2.750.000	
123		Résultat de fusion	3.250.000	
	456-	Actionnaires B : opérations sur le capital Droits des actionnaires : pour partage		9.000.000
		//- //- //		
456-	261	Actionnaire B : opérations sur le capital (Actionnaires) Titres de participation (Titres société A) Reprise des éléments d'actif	9.000.000	9.000.000

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

7- Ecritures d'absorption dans les livres de la société absorbante (A) :

C.D	C.C	08 JUN 2020	M.D	M.C
456-	1012 103	Actionnaire B: opérations sur le capital Capital souscrit appelé N versé primes liées au capital social : de fusion 3.600 actions remises à la société B	9.000.000	3.600.000 5.400.000
		//-//-//		
2- 207 30 411 512		Immobilisations (Valeur après évaluation) Fonds commercial (cré après évaluation) Stocks de marchandises Clients Banques, comptes courants	6.750.000 1.500.000 1.000.000 375.000 150.000	
	491 401 456	Perte de valeur sur comptes de clients Fournisseurs de stocks et service Actionnaire B : opérations sur le capital Apport de la société B à la société A		25.000 750.000 9.000.000
		//-//-//		
1012	1013	Capital Souscrit- Appelé, Non Versé Capital Souscrit - Appelé, versé	9.000.000	9.000.000
		//-//-//		
1013	101	Capital Souscrit - appelé, versé. Capital social	9.000.000	9.000.000

Remarque : Lorsque la parité et les valeurs d'apports ne sont pas liées (pratique généralement utilisée), une action de A est échangée contre une action de B.

Pour conclure

Fusion réunion	réunion absorption
<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement du projet de fusion; • Présentation des derniers bilans arrêtés; • Évaluation des sociétés (valorisation de chaque composant du bilan); • Évaluation les apports – fusion; • Détermination de la valeur d'apport global de la fusion; • Détermination de nombre d'action de la société nouvellement créée; • Détermination de nombre d'action à remettre aux actionnaires fusionnés; • Passation des écritures comptable de l'opération de fusion; • Établissement du bilan de la société nouvellement créé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement du projet de fusion; • Présentation des derniers bilans arrêtés; • Évaluation des sociétés (valorisation de chaque composant du bilan); • Évaluation les apports – fusion; • Détermination de la valeur d'apport global de la fusion; • Détermination de la parité d'échange d'action; • Calcul le nombre d'action de A à créer; • Passation des écritures d'augmentation de capital et la constatations de la prime de fusion.

A retenir

Lors d'une fusion-acquisition, la société absorbée peut conserver sa structure juridique, elle peut même garder une partie de son individualité commerciale. Elle peut aussi conserver sa dénomination et sa marque. En revanche, dans le cas fusion-absorption, la société absorbante prend le contrôle opérationnel total de la société absorbée, ou les deux sociétés s'allient pour ne former qu'une seule entité juridique et commerciale

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

1.4 Fiche TD N° 1

Comptabilité des opérations de fusion et acquisitions

Au début du mois de janvier 2020, la société **SODAK** et la société **BMS** ont décidé leur fusion, la première société étant la société absorbante.

A la date de fusion les deux bilans se résument ainsi :

Bilan de la société des **SODAK** au 02.01.2020

Actif			Passif		
	M brut	AM/ PR	VNC		Montant
Terrains			100.000	Fonds social 6.000 actions	6.000.000
Bâtiments	2.400.000	1.250.000	1.150.000	Réserve légales	145.000
Matériel industriel	4.050.000	2.700.000	1.350.000	Réserves réglementées	124.000
Matériel de transport	2.600.000	940.000	1.660.000	Réserves statutaires	95.000
Equipements bureau	75.000	10.000	65.000	Fournisseurs de S	248.400
Stocks			2.350.000	Effets à payer	13.100
Titres de participation			880.000	Résultat	280.000
Clients			150.500		
Banque			1.550.000		
Total			6.905.500	Total	6.905.500

Bilan de la société **BMS** au 02.01.2020

Actif			Passif		
	M brut	AM/ PR	VNC		Montant
Terrains			85.000	Fonds social (10.000 actions)	5.000.000
Bâtiments	1.600.000	300.000	1.300.000	Réserves légales	162.000
Matériel et outillage	2.400.000	1.250.000	1.150.000	Réserves	112.000
Matériel de transport	1.800.000	92.000	880.000	Règlementées	
Equipements de bureau	146.000	56.000	90.000	Réserves Statutaires	49.500
Stocks de marchandises			830.000	Fournisseurs de S	294.500
Titres de participation			340.000	Créiteur deservices	42.500
Clients			295.000	Effets à payer	44.000
Banque			855.000	Résultat	120.000
Total			5.825.000	Total	5.825.000

- Le poste « titres de participation » de la société **SODAK** comprend 600 titres de la société **BMS**, de valeur nominale de 500 DA.
- Le poste « titres de participation » de la société **BMS** comprend 120 titres de la société **SODAK** de valeur nominale de 1.000 DA.

La société des Grands Garages reprend l'actif et le passif de la société absorbée, à l'exception des 120 actions de la société absorbante possédées par la société absorbée.

La société absorbée reçoit, en rémunération de ses apports, des actions de la société absorbante, en fonction :

- De la valeur nominale des actions qui est de 1.000 DA ;
- De la valeur d'émission qui est égale à la valeur mathématique des actions existantes.

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

La société absorbante renonce à ses droits dans l'actif net de la société absorbée, le nombre d'actions à émettre correspond à la rémunération des droits des autres actionnaires, le nombre théorique étant arrondi à la centaine la plus voisine, aucune soulte n'étant donnée pour la différence.

Travail à faire :

- a- Déterminer la valeur mathématique de l'action de la société absorbante et de l'action de la société absorbée, en déduire la valeur des apports de la société absorbée et le nombre d'actions émises par la société absorbante ;
- b- Passer dans le journal des écritures de liquidation et de partage de l'actif net, chez la société absorbée ;
- c- Passer les écritures d'absorption des livres de la société absorbante

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

Solution de la fiche n° 1:

a) Valeur mathématique de l'action :

Désignons par X la valeur de l'action de la société des grands Garages et par Y celle de l'action du Garage de l'Est.

Actif net de la société SODAK :

Capital social.....	6.000.000
Réserves légales.....	145.000
Réserves réglementaires.....	124.000
Réserves statutaires.....	95.000
Résultat de l'exercice.....	280.000
Actif net.....	6.644.000

Plus-value sur participation SODAK :

$$600 Y - (500 * 600) = 600 Y - 300.000$$

Ensemble :

$$6.644.000 + 600 Y - 300.000 = 6.344.000 + 600 Y$$

Comme il y a 6.000 actions, on peut écrire l'équation suivante :

$$6.000 X = \mathbf{6.344.000 + 600 Y} \tag{1}$$

Actif net de la société BMS :

Capital social.....	5.000.000
Réserves légales.....	162.000
Réserves réglementaires.....	112.000
Réserves statutaires.....	49.000
Résultat de l'exercice.....	120.000
Actif net.....	5.444.000

Plus-value sur participation BMS :

$$120 X - (1.000 * 120) = 120 X - 120.000$$

Ensemble :

$$5.444.000 + 120 X - 120.000$$

$$\text{Soit : } 5.324.000 + 120 X$$

Comme il y a 10.000 actions, on peut écrire l'équation :

$$10.000 Y = \mathbf{5.324.000 + 120 X} \tag{2}$$

On obtient donc le système d'équations suivant :

$$\left\{ \begin{array}{l} 6.000 X = 6.344.000 + 600 Y \\ 10.000 Y = 5.324.000 + 120 X \end{array} \right.$$

On peut écrire :

$$\left\{ \begin{array}{l} 6 X = 6.344 + 0,6 Y \\ 10 Y = 5.324 + 0,12 X \end{array} \right.$$

$$\text{Donc } X = \frac{6.344 + 0,6 Y}{6}$$

$$\text{Alors } 10 Y = 5.324 + \left(\frac{6.344 + 0,6 Y}{6} \right) * 0,12$$

$$10 Y = 5.324 + 126,88 + 0,012 Y$$

$$10 Y + 0,012 Y = 5.324 + 126,88$$

$$9,88 Y = 5.450,88$$

$$\text{Donc } \mathbf{Y = 545,74}$$

$$\text{Donc } X = \frac{6.344 + (545,74 * 0,6)}{6}$$

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

$$X = \frac{6.344+327,44}{6} = 1.111,91$$

Donc **X = 1.111,91**

Actif net de la société **BMS** à rémunérer :

Actif net total 5.457.400 (10.000 actions à 545,74 DA)

A déduire :

Part revenant à la société des Grands Garages.....-327.444 (600 actions à 545,74 DA)

Part des autres actionnaires 5.129.956

A déduire :

Valeur des titres de la société des Grands Garages déjà en portefeuille

(120 actions à 1.111,91 DA) -133.429,20

Net à rémunérer 4.996.526,80

Nombre théorique d'actions à émettre :

4.996.526,80 : 1.111,91 = 4.493 actions.

Nombre réel d'actions (arrondi à la centaine la plus voisine) :

4.500 actions de 1.000 DA émise à 1.111,91 DA.

Prime de fusion :

Valeur d'émission : 4.500 actions à 1.111,91 DA 5.003.595

Valeur d'émission : 4.500 actions à 1.111,91 DA	5.003.595
Valeur nominale : 4.500 actions à 1.000 DA	-4.500.000
Prime de fusion	= 503.595

Enregistrement au journal de la société **BMS**: absorbée :

N°CD	NC.C	Libellés	Montant D	Montant. C
261	123	Titres de participation Résultat de fusion Plus-value sur 120 actions acquises pour 120.000 DA et valant 133.429,20 DA	133.429,20	133.429,20
462		Créances sur cession d'immobilisations	5.324.000	
2813		Amortissements des bâtiments	300.000	
28154		Amortissement du matériel industriel	1.250.000	
28182		Amortissements du matériel transport	920.000	
28183		Amortissements des équipements bureau	56.000	
4016		Fournisseurs de services	294.500	
467		Créditeurs de services	42.500	
403		Effets à payer	44.000	
	211	Terrains		85.000
	213	Bâtiments		1.600.000
	2154	Matériel et outillage		2.400.000
	2182	Matériel de transport		1.800.000
	2183	Equipements de bureau		146.000
	35	Produits finis		830.000
	261	Titres de participation 340.000 – 120.000		220.000
	411	Clients		295.000
	512	Banque		855.000
		//-//-//		

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

261	462	Titres de participation Créance sur cession d'immobilisations Remise de 4.500 actions de 1.000 DA émises à 1.111,91 DA	5.003.595	5.003.595
		<i>//-//-//</i>		
101		Fonds social	5.000.000	
1061		Réserves légales	162.000	
106		Réserves règlementaires	112.500	
106		Réserves statutaires	49.500	
120		Résultat de l'exercice –Bénéfice-	120.000	
123		Résultat de fusion	13.429,20	
	456	Actionnaires : opérations sur le capital (9.400 actions à 545,74 DA)		5.129.956
	462	Créances sur cession d'immobilisation		327.444
	12-	Différence de calcul		29,20
		Reprise des apports et partage du boni de fusion		
		<i>//-//-//</i>		
456	261	Actionnaires : opérations sur le capital Titres de participation Remise de 4.620 actions de la société des Grands Garages à 1.111,91 DA.	5.137.024,20	5.137.024,20
		<i>//-//-//</i>		
462		Créances sur cession d'immobilisation	7.039	
12-		Différence de calcul	29,20	
	456	Actionnaires : opérations sur le capital Boni de fusion attribué en excédent aux actionnaires.		7.068,20

Pour confirmer, nous ouvrons les comptes suivants :

462	
5.324.000	5.003.595
7.039	327.444
5.331.039	5.331.039

261	
5.003.595	5.137.024,2
133.429,2	
5.137.024,2	5.137.024,2

123	
133.429,2	133.429,2
133.429,2	133.429,2

456	
5.137.024,2	5.129.956
	7.068,2
5.137.024,2	5.137.024,2

CHAPITRE I : Comptabilité des opérations de fusion et acquisition

c) Ecritures dans les livres de la société SODAK absorbante :

N.C.D	N.C.C	Libellés	M.C	M.D
456	1012 103	Actionnaire BMS : opérations sur le capital. Capital S ANV Primes liés au capital social : Prime de fusion Emission de 4.500 actions de 1.000 DA émises à 1.111,91 DA	5.003.595	4.500.000 503.595
		// - / - //		
211		Terrains	85.000	
213		Bâtiments	1.600.000	
2154		Matériel et outillage	2.400.000	
2182		Matériel de transport	1.800.000	
2183		Equipements de bureau	146.000	
3		Stocks	830.000	
261		Titres de participation	220.000	
411		Clients	295.000	
512		Banque	855.000	
	2813	Amort des bâtiments		300.000
	28154	Amort Matériel industriel		1.250.000
	28182	Amort Matériel de transport		920.000
	28183	Amort Equipements de bureau		56.000
	401	Fournisseurs		294.500
	462	Créditeurs de services		42.500
	403	Effets à payer		44.000
	456	Actionnaires : opérations sur le capital Valeur des apports de la société du Garage de l'Est, suivant contrat de fusion.		5.324.000
456	261 103	Actionnaires : opérations sur le capital (5.324.000 – 5.003.595) Titres de participation (6.000 actions à 500 DA) primes liées au capital social : de fusion Plus-value sur titres résultat de fusion (320.405 – 300.000)	320.405	300.000 20.405
1012	1013	capital souscrit appelé non versé capital souscrit appelé versé	4.500.000	4.500.000
1013	101	Capital souscrit appelé versé Capital social	4.500.000	4.500.000
		TOTAL		

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

2 Chapitre II : La comptabilité des instruments financiers

Les normes IAS 32, IAS 39, IAS 21 et IFRS 7 ; représentent les normes applicables aux instruments financiers, ces normes traitent l'aspect évaluation et comptabilisation de ces instruments, dans ce chapitre nous abordons les instruments financiers selon les normes internationales, ainsi que la classification, évaluation et la comptabilisation de ces instruments selon le SCF.

2.1 Des concepts généraux des instruments financiers

2.1.1 C'est quoi un instrument financier ?

la norme comptable internationale (International Accounting Standard) IAS 32 «**Instruments financiers : présentation**» présente plusieurs définitions, toutefois, on peut retenir la définition suivante :

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à la fois à un actif financier d'une entreprise et un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité.

Un actif financier est tout actif qui est :

1. De la trésorerie ;
2. Un droit contractuel de recevoir d'une autre entreprise de la trésorerie ou un autre actif financier ;
3. Un droit contractuel d'échanger des instruments financiers avec une autre entreprise à des conditions potentiellement favorables ;
4. ou Un instrument de capitaux propres d'une autre entreprise.

Un passif financier est tout passif qui est une obligation contractuelle :

1. De remettre à une entreprise de la trésorerie ou un autre actif financier ou ;
2. D'échanger des instruments financiers avec une autre entreprise à des conditions potentiellement défavorables.
3. Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entreprise après déduction de tous ses passifs.

Les instruments financiers comprennent :

1. **Des instruments primaires** tels que les créances, les dettes et les titres de capitaux propres, f
2. **Des instruments dérivés** tels que **les options**, **les contrats à terme** et **les swaps** de taux d'intérêt et de devises
3. **Ne constituent pas** des actifs financiers : les charges payées d'avance, les actifs physiques tels que les stocks, immobilisations corporelles, les actifs loués et les actifs incorporels tels que les brevets et marques.
4. **Ne constituent pas** des passifs financiers ; les produits différés et la plupart des obligations découlant de garanties. Les impôts payés résultant d'obligations légales imposées par les pouvoirs publics ne sont pas des actifs financiers ou des passifs financier

À savoir :

Les passifs ou les actifs qui ne sont pas de nature contractuelle, comme les impôts sur le résultat ou équivalents fiscaux qui résultent d'obligations légales imposées aux entités du secteur public par les pouvoirs publics ne sont pas des passifs financiers ou des actifs financiers. La Norme comptable internationale N°32

Les instruments financiers comprennent ce qui suit :

1. la trésorerie;
2. les créances à recevoir et à payer; ·
3. les prêts et effets à payer et à recevoir, y compris les montants entre apparentés;
4. les placements en instruments de capitaux propres et titres de créance;
5. les dérivés tels que les options, les swaps et les contrats à terme de gré à gré et standardisés

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

À retenir :

Un instrument financier est un document formalisé ou un contrat physique ou numérique qui désigne la propriété d'un bien ou d'un droit contractuel à recevoir ou à payer ou échanger quelque chose (trésorerie ou actif financier). Les instruments financiers peuvent être créés, modifiés et généralement négociés.

2.1.2 Définitions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation

Premièrement, il y a certains concepts que l'étudiant doit comprendre afin d'être en mesure d'enregistrer et d'évaluer des instruments financiers, Selon la norme **comptable IAS 39**, sont les suivants :

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est le montant auquel est évalué l'actif ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La décomptabilisation est la suppression, dans l'état de la situation financière d'une entité, d'un actif ou d'un passif financier comptabilisé antérieurement..

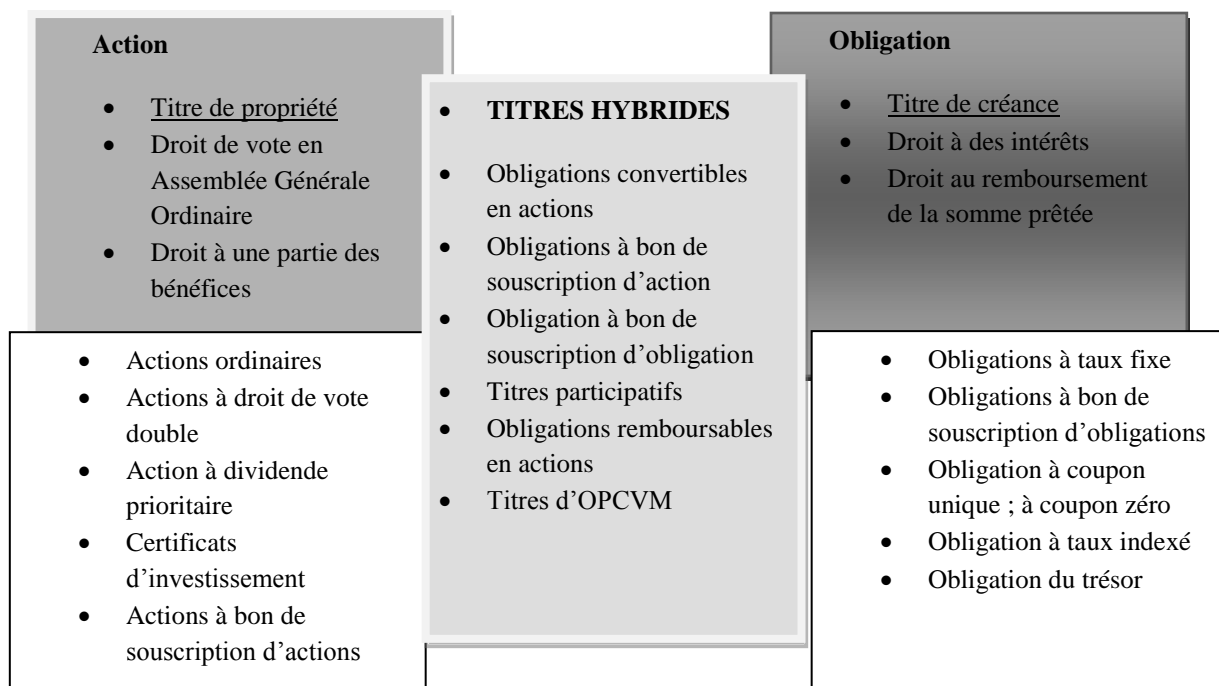
Un achat normalisé ou une vente normalisée est l'achat ou la vente d'un actif financier en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison de l'actif dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné.

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif ou d'un passif financier.

Avant d'étudier le classement des actifs financiers selon le SCF, il faut d'abord être capable de distinguer entre les deux concepts action et obligation

Pour rappel :

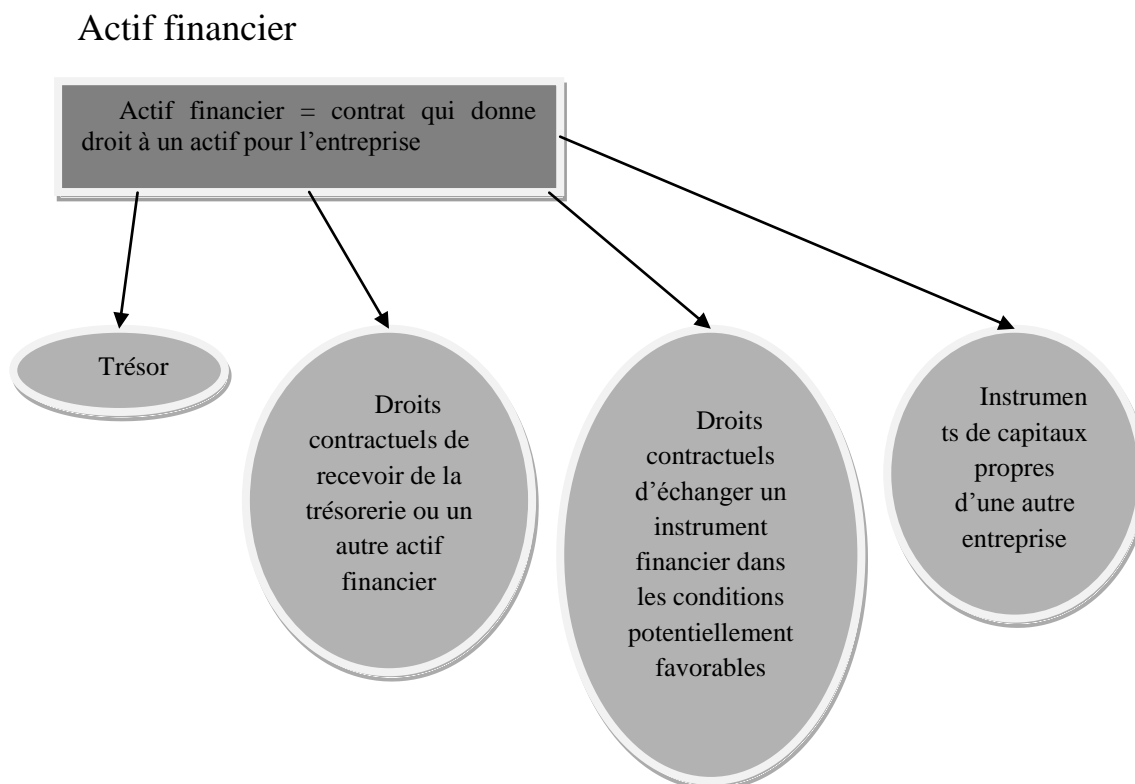
Figure II.1 : La différence entre l'action et l'obligation



CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

2.2 Les actifs financiers

Figure II.2 : Un actif financier



Source : tiré de Isabelle Andernack, 2014

2.2.1 La classification des actifs financiers selon le SCF

Le SCF propose une classification des actifs financiers différente de celle proposée par les normes internationales mais l'évaluation et la comptabilisation restent inspirée du référentiel IFRS. Cette classification est illustrée dans le tableau suivant :

Tableau II.1 : Les actifs financier selon le système comptable financier

Actifs financiers	Type d'actif financier	Intention de l'entreprise	Numéro de compte
Immobilisations financières	Titres de participation TP	261 : Titres (actions, parts sociales) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle. Sont présumés être des titres de participation : – les titres représentant au moins 10 % du capital d'une entreprise ;	Compte 261
		262 : Autres titres de participation, sont des titres de participation dans des sociétés sous contrôle conjoint	Compte 262
		265 : Titres de participation évalués par équivalence, ce compte est débité par la valeur des titres de la société mère évalués lors des travaux de consolidation, dans le cas où la société mère détient moins de 20% de droit de vote de la filiale (cas consolidation mise en équivalence)	Compte 265

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

	Créances rattachées à de participations	Créances de l'entreprise sur les entreprises sur lesquelles elle détient une participation.(par ex : dividendes à percevoir, , Versements représentatifs d'apports non capitalisés (appel de fonds) Intérêts courus,)	Compte 266/ 267/268
	Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille TI	les titres (actions , parts sociales), autres que les titres de participation et que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, que l'entité n'a pas l'intention ou la possibilité de revendre à bref délai, il peut s'agir de titres dont la détention durable est subie plus que voulue, Ils sont représentatifs de parts de capital (de droits) ou de placements à long terme.	Compte 271
	Titres immobilisés TI	272 Titres représentatifs de droit de créances (obligations, bons), telles que les parts de fonds commun de placement que l'entité a l'intention de conserver durablement ;	Compte 272
	Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	Titres destinés par une entreprise à l'activité de portefeuille qui consiste à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, ceci sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus	Compte 273
	Prêts	Ce sont des fonds avancés à des tiers qui devront, selon des modalités contractuelles, les rembourser	Compte 274
	Dépôts et cautionnements Versés	Ce sont des sommes versées à des tiers à titre de garantie (dépôts) ou de cautionnement. Elles sont indisponibles jusqu'à la réalisation d'une clause suspensive (ex. : restitution du bien loué).	Compte 275
	Autres créances immobilisées	les autres créances immobilisées, qui ne peuvent pas être classées dans les catégories précédentes ;	Compte 276
Valeurs Mobilières de Placement VMP	Valeurs mobilières de placement	Les titres de placement comprennent les actions et parts sociales, les obligations et les bons aisément négociables sur un marché réglementé .sont des actifs financiers acquis par l'entité en vue de réaliser un gain en capital à brève échéance.	Comptes /501 /502/503 /506/ 508

Source :(joradp, 2009)

Après avoir identifié les actifs financiers, nous étudierons au point suivant leur enregistrement comptable.

2.2.2 La comptabilisation des actifs financiers selon le SCF

Le **SCF** a loué les comptes 26/27/50/52 aux actifs financiers, dans un premier temps, nous étudions la comptabilisation des immobilisations financières.

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

2.2.2.1 Comptabilisation des immobilisations financières :

Nous étudions dans un premier temps, la comptabilisation initiale, l'évaluation et la cession des immobilisations financières.

2.2.2.1.1 La comptabilisation initiale :

1. **La comptabilisation initiale des titres de participation et créances rattachées** – l'acquisition des participations et des créances rattachées à des participations : compte 26 : selon le système comptable financier ce compte se subdivise comme suit:
 - 261 : Titres de filiales
 - 262 : Autres titres de participation
 - 265 : Titres de participation évalués par équivalence (entreprises associées)
 - 266 : Créances rattachées à des participations groupe
 - 268 : Créances rattachées à des participations hors groupe
 - 269 : Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés

Le compte **26** reçoit à son débit le **coût d'acquisition** (ou la valeur d'apport) des titres de participation ainsi que les créances rattachées à ces titres.

En cas de titres dont la valeur nominale est partiellement libérée, la valeur totale est portée au débit du compte 26 - participations et créances rattachées à des participations, en contrepartie du compte de tiers (ou du compte financier) pour la partie appelée, et d'une subdivision du même compte (**compte 269**), versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés pour la partie non appelée (cette dernière étant ensuite soldée au fur et à mesure des montants appelés versés, en contrepartie des comptes financiers).

À retenir :

Les créances rattachées à des participations : **sont des prêts ou des avances** consentis à une société qui est une participation de l'entreprise

Les écritures de l'acquisition sont : (ça dépend du cas)

N° CD	N° C.C	Libellés	MD	M C
26		Titres de participation - Compte d'actif	Cout	
4456-		TVA sur autres biens et services - Compte d'actif	d'acquisition	
	512 <u>ou</u>	Banques		
	Ou 101	Capital social *I		-
	Ou 269	versements restant à effectuer sur TP		-
		Acquisition des titres		-

À retenir :

Les frais d'acquisition sont inclus dans le coût d'acquisition

Exemple :

Au début du mois de mars 2019, une société **X** a acquis 1200 actions (ce qui lui permet d'atteindre 25 % du capital de cette société) dont la possession est estimée durable et permet d'exercer une influence sur la gestion de la société émettrice **Y**, au prix unitaire 3540 DA, les charges sont évaluées à 160 DA pour chaque action DA, la société X a libéré 50% de la totalité des titres et le reste après 14 mois. Le règlement par prélèvement sur le compte bancaire de la société.

I * pour enregistrer le compte 101 capital social, on passe par les étapes comptables nécessaires (la promesse , et la réalisation) ; cela entraine la comptabilisation en utilisant au début :- la promesse le compte 1012, -la libération le compte 1013, -à l'étape finale 101 capital social ; lorsqu'il soit libéré totalement (voir les pages 17-18).

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

Travail à faire :

1- Comptabiliser l'opération ci- dessus au journal de la société X.

Solution:

n° C.D	n° C.C	01 mars 2019	M.C	M.D
261	512	Titres de participation	4.440.000,00	2.316.000,00
	<u>269</u>	Banque versements restant à effectuer sur TP <i>acquisition de 1200 TP, prélèvement</i>		2.124.000, 00

2. La comptabilisation initiale des autres immobilisations financières : compte 27 :

Selon le SCF Algérien, ces actifs financiers doivent être initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour acquérir l'actif,

- Comptabilisation des comptes 271 et 272 :

Les subdivisions proposées par le SCF sont :

271. Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille

271100. Actions

271800. Autres titres

272. Titres représentatifs de droit de créance

272100. Obligations

272200. Bons

À retenir :

S'il s'agit des **actions ou parts sociales**, on débite le compte 271, s'il s'agit des **obligations ou bons**, on débite le compte 272, par le crédit du compte de trésorerie ou ...

À savoir :

La différence entre l'action et l'obligation est que : l'action représente un titre de propriété (dividendes), l'obligation représente un titre de créance (droits à des intérêts+ remboursement de la somme prêtée)

3. Comptabilisation des Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille TIAP : compte

273 : Selon le SCF, ces titres (TIAP) doivent être initialement évalués au coût d'acquisition, la libération peut être totale ou partielle, dans ce dernier cas, nous utilisons le compte 279 : versements à effectuer sur titres immobilisés non libérés ; pour la partie non appelée (cette dernière étant ensuite soldée au fur et à mesure des montants appelés versés, en contrepartie des comptes financiers).

n° C.D	n° C.C	Libellés	M.C	M.D
273	512 ou 279	TIAP Banque versements à effectuer sur titres immobilisés non libérés		

A retenir :

Les **TIAP** sont des titres (titres de propriété ou permettant d'obtenir la propriété : **actions, parts sociales, obligations convertibles en actions**) destinés à **l'activité de portefeuille** de l'entité pour seul objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante à moyen terme sans intention de participer à la gestion de l'entité dont les titres sont détenus.

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

La différence entre les titres de participation **TP**, les titres immobilisés **TI** et les **TIAP** :

TP :261	TI :271	TI :272	273 :TIAP
-Nombres d'actions acquises est important par apport au capital -Exercer une influence sur la société émettrice de ces titres	-Nombres d'actions est fiable par apport au capital -	-Obligations ou bons - -	-Actions, obligations ou actions convertibles en actions -Sans intervenir dans la gestion
-Possession durable -l'intention de la conservation durable. -Droits de propriété -But stratégique -Dividendes	Possession durable ou la détention durable est subie plus que voulue -Droits de propriété -But stratégique -dividendes	Possession pour plusieurs années -droits de créances -Intérêts	-Possession à moyen terme généralement -Droits de créances ou de propriété -But non stratégique--spéculation -Intérêts ou dividendes

Remarque : les actions peuvent être une part sociale, lorsqu'il s'agit des sociétés de personnes.

4. Comptabilisation des prêts et créances sur contrat de location –financement :compte

274, les subdivisions proposées par le SCF sont :

- 274100. Prêts participatifs
- 274200. Prêts aux associés
- 274300. Prêts au personnel
- 274500. Créances sur contrat de location -financement
- 274800. Autres prêts

A retenir :

Il s'agit de fonds versés à des tiers en vertu de dispositions contractuelles par lesquelles l'établissement s'engage à transmettre à des personnes physiques ou morales, l'usage de moyens de paiement pendant un certain temps.

Enregistrement e comptable : généralement il y'a deux étapes, à savoir :

Attribution du prêt :

n° C.D	n° C.C	Libellés	M.C	M.D
274	4-	Prêts Crédit : intéressé de la 4 classe		

Versement du prêt par la société :

n° C.D	n° C.C	Libellés	M.C	M.D
4-	512	Débit subdivision intéressée de la 4 classe Banque		

Exemple :

Le 10 avril 2020, une entreprise **M** acquiert divers titres. Le règlement est effectué par prélèvement sur le compte en banque.

1. 500 actions souscrites à 100 DA dans le but de participer à la gestion de la société émettrice et totalement libérées,
2. 40 obligations à 500 DA destinées à être conservées en portefeuille de titres pendant plusieurs années.

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

3. 60 actions d'une valeur nominale unitaire de 50 DA destinées à être conservées durablement.

Les frais bancaires représentent 4 % du prix d'acquisition soumis à la TVA au taux normal 19%.

4. **Le 20 juin 2020**, accord d'un prêt de 20 000 DA à une entreprise aux conditions suivantes : durée de 8 ans, taux de 5 %, remboursement par annuités constantes. Les fonds sont mis à disposition par virement bancaire.
5. **Le 12 juillet 2020**, versement par chèque bancaire d'un acompte de 1 000 DA joint à la commande d'un véhicule utilitaire
6. **Le 10 septembre 2020**, versement d'une somme de 2 000 DA à titre de garantie pour un contrat de location d'immeuble commercial.

Travail à faire :

Comptabiliser les opérations ci- dessus au journal de la société M :

Solution :

C D	C.C		M.D	M.C
10 avril 2020				
261		Titres de participation	52 000	
272		Titres représentatifs de droit de créance (obligations, bons)	20 800	
271		Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille	3 120	
44566		TVA sur autres services (services bancaires)	454.8	
	512	Banque Acquisitions de TP, TI, prélèvement sur le compte b..		76474.5
Le 20 juin 200N				
274		Prêts	20 000	
	512	Banque		20 000
Le 12 juillet 200N				
238		Avances et acomptes versés sur comm I C	1 000	
	512	Banque		1 000
Le 10 septembre 200N				
275		Dépôts et cautionnements versés	2 000	
	512	Banque		2000

Remarque : le total des **frais bancaires (service)** 2920 DA est soumis à la TVA (taux normal 19%) et non pas les titres.

2.2.2.1.2 Comptabilisation de l'évaluation des immobilisations financières :

A l'évaluation Le Système Comptable Financier a distingué entre deux catégories, à savoir :

- l'évaluation des instruments financiers **disponibles à la vente** (les participations et créances rattachées et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille) ; et
- Titres immobilisés **détenus jusqu'à échéance**.

Dans cette partie, nous étudions l'évaluation selon le SCF, nous commençons par la première catégorie.

➤ **L'évaluation des immobilisations financières disponibles à la vente :**

Dans le point **122- 5 du SCF** : Les **participations et créances rattachées** détenues dans l'unique perspective de leur cession ultérieure ainsi que **les titres immobilisés de l'activité de portefeuille** sont considérés comme des instruments financiers disponibles à la vente et sont évalués, après leur comptabilisation initiale, à **leur juste valeur** qui correspond notamment :

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

- ✚ pour les titres cotés, au cours moyen du dernier mois de l'exercice ;
- ✚ pour les titres non cotés, à leur valeur probable de négociation, cette valeur pouvant être déterminée à partir de modèles et techniques d'évaluation généralement admis.

Les écarts d'évaluation dégagés lors de cette évaluation à la juste valeur sont comptabilisés directement en diminution ou en augmentation des capitaux propres, dans la subdivision **104** : écart d'évaluation et non pas dans le résultat de l'exercice. Cette évaluation donne lieu à deux cas comptables possibles

- **Ecart d'évaluation positif**

n° C.D	n° C.C	31/12/N	M.C	M.D
26-/273	104	instruments financiers disponibles à la vente Ecart d'évaluation positif La différence entre la juste valeur et la valeur initiale	-----	

- **Ecart d'évaluation négatif -**

n° C.D	n° C.C	31/12/N	M.C	M.D
104	26-/273	Ecart d'évaluation-négatif instruments financiers disponibles à la vente La différence entre la juste valeur et la valeur initiale	-----	-----

Exemple :

Au 5 février 2020 : l'a société **X** a acquis **752 Titres Immobilisés** de l'Activité de Portefeuille **TIAP** au prix unitaire de **1850 DA** , de la société **Y** pour retirer une rentabilité satisfaisante à moyen terme sans intention de participer à la gestion de la société **Y**, les frais bancaires représentent 3% du prix d'acquisition. Règlement par cheque bancaire n°8759.

Au 31/12/2020, la juste valeur de ces titres a été évaluée à 1.500.000,00 DA.

Travail à faire :

Enregistrer les écritures d'acquisition et d'évaluation au journal de la société **X**.

Solution :

n° C.D	n° C.C		M.C	M.D
05/02/2020				
273 4456	512	TIAP TVA sur autres services (services bancaires) Banque Acquisition de 752 titresch b n°..	1 432 936,00 272 257 , 84	1.705 139,84
31/12/2020				
273	104	TIAP Ecart d'évaluation + Évaluation des TIAP	67.064	67.064

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

➤ L'évaluation des Titres immobilisés détenus jusqu'à échéance :

Après leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers doivent être réévalués à la juste valeur, à l'exception des trois catégories d'actifs suivants qui doivent être comptabilisés à leur **coût amorti** :

- ✓ les prêts et créances émis par l'entité qui ne sont pas détenus à des fins de transaction,
- ✓ les autres placements à échéance fixée que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance,
- ✓ et tout actif financier qui n'a pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable.

C'est quoi le coût amorti ?

Selon la norme comptable internationale IAS 39 : "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation " Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est le montant auquel est évalué l'actif ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La **méthode du taux d'intérêt effectif** est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Calcul du coût amorti : le calcul du coût amorti est effectué de la façon suivante :

Libellés	Montants
Le coût amorti =
Cout historique d'un actif ou d'un passif financier
- remboursements en principal
+ /- amortissement par la méthode du taux d'intérêt effectif
- dépréciations

Le taux d'intérêt effectif.(TIE) Celui-ci est défini comme « le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou selon les cas sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier ». Il s'agit d'un taux de rendement interne, et sa détermination repose sur un calcul actuariel

Ainsi, dans le cas de l'émission d'un emprunt d'une durée de **n** années et remboursable in fine,

Le taux d'intérêt effectif = Montant encaissé = Intérêt à verser année 1 $(1 + i)^{-1}$ + Intérêt à verser année 2 $(1 + i)^{-2}$ + + (Intérêt à verser année n + Montant à rembourser) $(1 + i)^{-n}$.

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

Exemple :

Au 1^{er} janvier 2017, la société GSL acquiert une obligation cotée en bourse avec l'intention de conserver cette obligation à son échéance, cette obligation présente les caractéristiques suivantes :

- date d'émission : 01/01/2017 ;
- nominal : 1000 DA ;
- taux d'intérêt nominal : 07% ;
- date d'encaissement des intérêts : 31/12/2017, 31/12/2018, 31/12/2019, 31/12/2020 ;
- échéance de remboursement : 31/12/2020 ;
- le prix d'émission : 940 DA.

Travail à faire :

- calculer le taux d'intérêt effectif **TIE** ;
- préparer le tableau d'amortissement de cette obligation ;
- comptabiliser l'opération : acquisition, encaissements des échéances au journal de la société GSL.

Solution :

1-le taux d'intérêt effectif TIE se calcule de la façon suivante :

$$\text{la valeur comptable primaire} = \sum_{i=1}^N \frac{CF}{(1+t)^i}$$

Sachant que :

CF : flux monétaire ;

N : nombre de flux monétaires ;

T : taux effectif d'intérêt.

L'intérêt nominal = 1.000*0.07 = **70 DA**.

Le prix d'émission = **940 DA**.

$$900 = \frac{70}{(1+t)} + \frac{70}{(1+t)^2} + \frac{70}{(1+t)^3} + \frac{(1000 + 70)}{(1+t)^4}$$

Soit un taux d'intérêt effectif de 8,85% qui est différent du taux d'intérêt qui est 7%.

NB :

Le taux d'intérêt effectif s'est calculé en utilisant la fonction EXCEL **TRI** ou bien **IRR**.

Tableau d'amortissement

Date	Intérêt nominal	Intérêt effectif	amortissement	Coût amorti
01/01/2017	-	-	-	940
31/12/2017	70	83,19	13.19	953.19
31/12/2018	70	84,36	14.36	967,55
31/12/2019	70	85.63	15,63	983, 18
31/12/2020	70	87, 01	17,01	≈1.000
			Total ≈60	

La comptabilisation au journal de la société :

N C D	N C C		M D	M C
01-01-2017				
272		Autres immobilisations financières	940	
	512	Banque		940
Acquisition d'une obligation				
31-12-2017				
272		Autres immobilisations financières	70	
512		Banque	13.19	

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

	762	Produits des autres immo financières		83,19
31-12-2018				
272		Autres immobilisations financières	70	
512		Banque	14,36	
	762	Produits des autres immo financières		84,36
31-12-2019				
272		Autres immobilisations financières	70	
512		Banque	15,63	
	762	Produits des autres immo financières		85,63
31-12-2020				
272		Autres immobilisations financières	70	
512		Banque	17,01	
	762	Autres immobilisations financières		87,01
//--//				
512		Banque	940	
	272	Autres immobilisations financières		940

Remarque : la durée de quatre ans est généralement considérée un moyen terme (pour simplifier le calcul nous avons donné un exemple de 4 ans) (272 créances à long terme)

Le tableau suivant résume l'évaluation des immobilisations financières proposée par le système comptable financier SCF.

Tableau n° II.2 : L'évaluation des immobilisations financières selon le SCF

Actifs financier Selon le SCF	Classification	Evaluation initiale	Evaluation à la clôture
Titres de participation non consolidés Si l'intention est la cession ultérieure	Titres disponibles à la vente	Au coût d'acquisition frais de banque, de courtage inclus)	A la juste valeur avec un impact sur les capitaux propres plus test de dépréciation
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	Titres disponibles à la vente	Au coût d'acquisition frais de banque, de courtage inclus)	A la juste valeur avec un impact sur les capitaux propres plus test de dépréciation
Titres immobilisés	Titres détenus jusqu'à échéance	Au coût d'acquisition frais de banque, de courtage inclus)	Au coût amorti plus test de dépréciation
Titres de participation Consolidables non destinés à la vente		Au coût d'acquisition frais de banque, de courtage inclus)	Au coût d'acquisition plus test de dépréciation
Prêts et créances	Prêts et créances	Au coût d'acquisition frais de banque, de courtage inclus)	A la juste valeur avec un impact sur le résultat

Source : Ministère des Finances Conseil National de la Comptabilité, Note méthodologique de première application Les actifs et passifs financiers, p 4.

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

2.2.2.1.3 La comptabilisation de cession d'immobilisations financières :

Selon le SCF dans le point 122-5 : Lors de la sortie d'un instrument financier disponible à la vente, les écarts constatés par rapport à la comptabilisation initiale sont portés en résultat, sans compensation entre les charges et les produits relatifs à des actifs différents, sauf dans le cas d'instruments financiers de couverture, il y'a donc deux cas possibles :

- + L'écart d'évaluation positif **104** : enregistré précédemment au crédit du compte 104, il faut le solder par le crédit du compte **765 : Ecart d'évaluation sur actifs financiers, plus-values** ;
- + L'écart d'évaluation négatif **104** : enregistré précédemment au débiit du compte 104, il faut le solder par le débit du compte **665 : écart d'évaluation sur actifs financiers, moins-values**.

Aussi dans le point 122-7 du SCF : Les plus ou moins-values dégagées lors d'une cession d'immobilisations financières sont comptabilisées à la date de cession, en produits ou en charges opérationnelles. En utilisant les deux comptes suivants :

- + Le compte 767 : profits nets sur cessions d'actifs financiers , s'il s'agit d'une plus-value de cession.
- + Au débit du compte 667 ' pertes nettes sur cessions d'actifs financiers, s'il s'agit d'une moins-value de cession.

Exemple :

Des titres immobilisés de l'activité de porte feuille ont été acquis au cours de l'exercice 2019 par la société MALIBO au coût d'acquisition évalué à 580.000,00 DA. règlement par cheque bancaire N° 875, à la fin de l'exercice leurs juste valeur a été enregistrée au crédit du compte **104** : 32.000,00 DA.

Le 5/5/2020 : la société a cédé ces titres au prix de 500.000,00 DA.

Travail à faire :

Comptabiliser toutes les opérations au journal de la société MALIBO

Solution :

N.C.D	N.D.C		M.D	M.C
Au cours de 2019				
273	512	TIAP Banque Acquisition des	580.000,00	580.000,00
31-12-2019				
273	104	TIAP Ecart d'évaluation Ecart d'évaluation positif	32.000,00	32.000,00
05-05-2020				
104 667 512	273	Ecart d'évaluation + Pertes nettes sur cessions d'actifs financiers Banque Titres Immo de l'activité de portefeuille Cession des TIAP chèque b n°	32.000,00 80.000,00 500.000,00	612.000,00

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

2.2.2.2 Comptabilisation des valeurs mobilières de placement

En général une valeur mobilière est un actif financier émis par une société par actions ou par l'Etat qui peut revêtir deux principales formes, à savoir : l'action et l'obligation. Elle est dite **mobilière** car elle peut faire l'**objet de négociation** entre les différents investisseurs facilitant, ainsi, la mobilité de l'épargne

Selon le système comptable financier Algérien (JORADP, 2009, P60) Les valeurs mobilières de placement sont des actifs financiers acquis par l'entité en vue de réaliser un gain en capital brève Echéance. Ces actifs financiers s'opposent aux valeurs mobilières immobilisées qui sont des titres acquis par l'entité avec l'intention de les conserver durablement.

Les **subdivisions proposées par le SCF** pour ce compte sont les suivantes :

- 501 « Part dans des entreprises liées »,
- 502 « Actions propres »,
- 503 « Autres actions ou titres conférant un droit de propriété »,
- 506 « Obligations, bons du Trésor et bons de caisse à court terme »,
- 508 « Autres valeurs mobilières de placement et créances assimilées »,
- 509 « Versements restant à effectuer sur valeurs mobilières de placement non libérées ».

À retenir :

Les titres acquis dans le but de réaliser une plus-value rapide à titre de spéculation sont enregistrés dans le compte 50 "Valeurs mobilières de placement"

2.2.2.2.1 comptabilisation d'acquisition des valeurs mobilières de placement

- 1- En cas de libération totale :** Les comptes valeurs mobilières de placement sont débités du **coût d'acquisition** des titres, en contrepartie des comptes de tiers ou de trésorerie concernés.

N° CD	N° CC	Libellés	MC	MD
501/502/503/506/ 508 44566	512ou 464	Valeurs mob - Compte d'actif TVA sur autres biens et services - Compte d'actif Banques Dettes sur acquisitions de valeurs mobilières de placement		

- 2- En cas de libération partielle :** En cas de titres de placement dont la valeur nominale est partiellement libérée, la valeur totale est portée au débit de ces comptes, la partie non appelée étant inscrite au crédit du compte 509 : versements à effectuer sur valeurs mobilières de placement non libérées. (ce compte étant ensuite soldé au fur et à mesure des montants appelés versés, en contrepartie des comptes de trésorerie).

Exemple: cas de libération totale

Le 01/01/N, une entreprise investie en action. Pour ce faire, elle achète 1 000 titres cotés en bourse à une valeur unitaire de 400 DA. Les actions achetées représentent moins de 5% du capital. La détention de ces titres étant prévue pour du court terme, il s'agit de valeurs mobilières de placement.

N° C Débit	N° C Crédit	Libellés	M.créditeur	M.Débit
503		Actions	400 000	
	512	Banque		400000

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

2.2.2.2.2 Evaluation des valeurs mobilières à la clôture :

Pour les titres de placement immédiatement négociables qui sont évalués à **la valeur de marché** à la date d'arrêt des comptes, la différence entre cette valeur et la valeur des titres figurant en comptabilité est enregistrée comme suit:

1^{er} cas :

Au débit du compte 50 en contrepartie d'un compte 765 écart d'évaluation sur actifs financiers, plus-values , s'il s'agit d'une plus-value ;

N° C Débit	N° C Crédit	Libellés	M.créditeur	M. Débit
50		Valeurs MP d'évaluation sur actifs financiers, plus-values		
	765			

2^{eme} cas :

Au crédit du compte 50 en contrepartie du compte 665 ' écart d'évaluation sur actifs financiers, moins-values , s'il s'agit d'une moins-value.

N° C Débit	N° C Crédit	Libellés	M.créditeur	M.Débit
	665	écart d'évaluation sur actifs financiers, moins-values		
50-			Valeurs MP	

Remarque :

Selon le système comptable financier A la clôture de l'exercice, les intérêts courus non échus sur les valeurs mobilières de placement sont portés au débit du compte 518 ' intérêts courus, Ce compte est soldé à l'échéance.

2.2.2.2.3 Comptabilisation de la vente des valeurs mobilières de placement

Lorsque les valeurs mobilières de placement sont vendues sur le marché financier, il convient de distinguer deux cas :

1^{er} cas :

L'entreprise a réalisé une plus- value (le prix de vente est supérieur au coût d'achat) , dans ce cas il faut comptabiliser l'écriture suivante :

N° C Débit	N° C Crédit	Libellés	M.créditeur	M.Débit
512		Banque Valeurs MP profits nets sur cessions d'actifs financiers		
	50-			
	767			

Remarque : le solde du compte 50 valeur brute d'entrée corrigée des plus ou moins-values

2^{eme} cas :

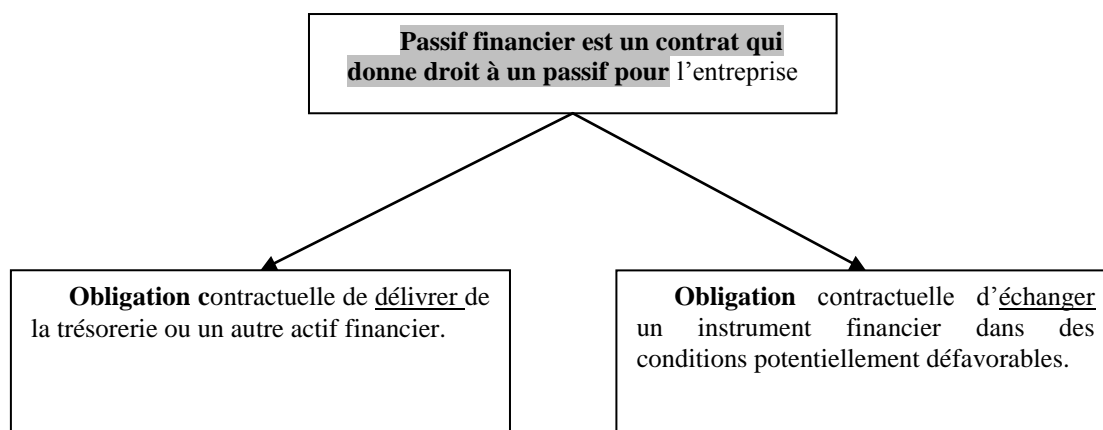
L'entreprise a réalisé une moins - value (le prix de vente est inférieur au coût d'achat), dans ce cas il faut comptabiliser l'écriture suivante :

N° C Débit	N° C Crédit	Libellés	M.créditeur	M.Débit
512		Banque pertes nettes sur cessions d'actifs financiers Valeurs MP		
667				
	50-			

Remarque : le solde du compte 50 valeur brute d'entrée corrigée des plus ou moins-values.

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

2.3 Passifs financiers



Un passif financier désigne une dette née d'une obligation contractuelle entraînant :

1. Une remise de liquidités ou autres actifs financiers à la contrepartie
2. Un échange d'instruments financiers avec des tiers à des conditions potentiellement défavorables

À retenir :

Les **passifs financiers** comprennent les emprunts, les autres financements et facilités bancaires, les instruments dérivés **passifs** et les dettes d'exploitation

2.3.1 Classement et évaluation des passifs financiers

2.3.1.1 Classement et évaluation des passifs financiers selon les normes IFRS

<i>Passifs financiers</i>	<i>Règles d'évaluation</i>	<i>Variation de la valeur</i>
Passif à la juste valeur par résultat (FVTPL- Fair value Through profit and loss)	Juste valeur	Résultat
Autres dettes	Coût amorti	N/A

2.3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers selon le SCF

- **Classement** : Le SCF propose une classification des passifs financiers similaire à celle proposée par les normes internationales. Il distingue deux catégories de passifs financiers :

- ✚ -Les passifs détenus à des fins de transaction (inexistants dans le marché financier local)

- ✚ Les autres passifs financiers (emprunts bancaires, emprunts obligataires...etc.

Le tableau suivant résume les passifs financiers selon le système comptable financier :

Tableau n°II.3 : Classification des passifs financiers selon le SCF

Passifs financiers	Les comptes selon la nomenclature du SCF
Passifs financiers Non circulant ce sont les dettes non liés au cycle d'exploitation dont l'échéance dépasse 12 mois selon le SCF, on trouve :	les subdivisions du compte 16 : par exemple 163 Emprunts obligataires, 164 Emprunts auprès des établissements de crédit
Passifs financiers circulants ce sont les dettes liés au cycle d'exploitation normal et qui sont réglés dans les 12 mois, selon le système comptable financier, on trouve	Les subdivisions du compte 40 il s'agit de 40 : fournisseurs 401/403/404/405 50 9 : versements à effectuer sur valeurs mobilières de placement non libérées 52 : Dérivés financiers passif

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

2.3.1.3 L'évaluation des passifs financiers

Le SCF précise dans le point 126.1: «Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement au coût, qui est la **juste valeur** de la contrepartie nette reçue après déduction des coûts accessoires encourus lors de leur mise en place. Après acquisition, les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont évalués au coût amorti, à l'exception des passifs détenus à des fins de transaction dont l'évaluation est effectuée à la juste valeur».

Le **coût amorti d'un passif financier** est le montant auquel le passif financier a été «évalué lors de sa comptabilisation initiale :

1. diminué des remboursements en principal ;
2. majoré (ou diminué) de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant l'échéance.

Ainsi qu'il précise dans le point 126.2. Les coûts accessoires encourus pour la mise en place d'un emprunt et les primes de remboursement ou d'émission d'emprunt sont étalés de manière actuarielle sur la durée de l'emprunt.

Les coûts d'emprunt incluent :

1. les intérêts sur découverts bancaires et emprunts ;
2. L'amortissement des primes d'émission ou de remboursement relatives aux emprunts ainsi que l'amortissement des coûts accessoires encourus pour la mise en place des emprunts ;
3. les charges financières correspondant des opérations de location-financement ;
4. les différences de change résultant des emprunts en monnaies Etrangères, dans la mesure où elles sont assimilées à un ajustement des coûts d'intérêt.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif conformément.

La comptabilisation des passifs financiers selon le SCF :

Etant donné que, nous avons étudié en comptabilité générale les subdivisions du compte 40 : fournisseurs et comptes rattachés, aussi nous avons abordé le compte 509 : versements à effectuer sur valeurs mobilières de placement non libérées, dans l'étude des valeurs mobilières, nous allons nous concentrer sur la comptabilisation des emprunts dans la partie suivante.

Emprunts :

Dans le deuxième chapitre qui porte sur l'étude du fonctionnement des comptes, le SCF a spécifié les opérations auxquelles ; nous utilisons le compte 16 : emprunt et dettes assimilées ; à savoir :

Ce compte n'enregistre que des opérations financières (les opérations commerciales ne doivent pas y figurer). Il figure au passif du bilan, en distinguant :

- les opérations qui relèvent des passifs courants et celles qui relèvent des passifs non courants ;
- les opérations portant intérêts et celles ne portant pas intérêts.

Ce compte peut également être subdivisé, sur l'initiative de l'entité, en distinguant :

- A. les opérations effectuées en Algérie et celles réalisées à l'étranger ;
- B. les opérations réalisées en monnaie nationale et celles réalisées en devises.

A la clôture de l'exercice, les intérêts courus non échus relatifs aux emprunts sont inscrits dans des subdivisions de chacun des comptes de dettes concernés.

Les subdivisions concernées sont : **163** Autres emprunts obligataires

164 Emprunts auprès des établissements de crédit

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

2.3.2 Emprunts auprès des établissements de crédit

« Un **emprunt** est une **dette** financière à long terme, tandis que les dettes à moyen et court terme sont généralement nommées **crédits**. Un emprunt est une dette résultant de l'octroi de **prêts** remboursables à terme (fonds versés en vertu de dispositions contractuelles à l'exception des concours bancaires courants) qui participent, concurremment avec les capitaux propres, à la couverture des besoins de financement durable de l'entreprise »

2.3.2.1 Typologie

Il est envisageable de distinguer deux types d'emprunt :

- ✚ Un emprunt est un emprunt effectué auprès **des établissements de crédit** d'un unique prêteur (généralement un établissement financier comme la banque...).
- ✚ Un **emprunt obligataire** est un emprunt qui naît de l'émission d'**obligations** qui sont réparties entre de nombreux prêteurs. C'est par conséquent un emprunt réservé aux entreprises importantes qui peuvent rassurer les investisseurs.

Le terme d'emprunt est antonyme de prêt pour celui qui apporte l'argent. Pour le prêteur, c'est une **créance** (un **crédit**), pour l'emprunteur, c'est une **dette**.

2.3.2.2 Caractéristiques

Un emprunt indivis est un emprunt effectué auprès d'un unique prêteur. Le remboursement suit des modalités d'amortissement et de paiement d'intérêt stipulées dans le contrat (voir plan de remboursement).

- L'amortissement est le remboursement du capital sans prendre en compte les charges d'intérêt.
- L'intérêt est la rémunération pour le prêteur.
- L'annuité (ou la mensualité, trimestrialité, etc.) est la somme décaissée périodiquement pour le remboursement et la charge d'intérêt.

Annuité = amortissement annuel du capital + intérêts sur l'année

2.3.2.3 Types de remboursement

Selon (... ..) Il y a trois formules : remboursement **in fine**, **amortissement constant** (même portion de capital remboursée chaque année) ou **annuité constante** (même annuité chaque année).

A. Le crédit in fine

L'intérêt est échu à la fin de chaque période. Il est proportionnel à la dette et fonction de la durée (fréquemment proportionnel). Si à cette date intervient un paiement (échéance) supérieur à l'intérêt, le capital (dette) s'amortit de la différence; il augmente de cette différence si le paiement est inférieur à l'intérêt.

Algébriquement : Montant dû à l'échéance = Intérêt (+/- Amortissement si indispensable)

Nouveau Capital = Ancien capital (+/- Amortissement si indispensable)

Valeur actualisée du capital = Ancien capital + Intérêt (+/- Amortissement si indispensable qui représente l'influence de l'**actualisation** choisit par les apporteurs de capitaux)

Cette équation peut-être reconnu comme le fondement moderne de tout raisonnement actuariel. De proche en proche, on arrive ainsi à l'égalité des flux actualisés entrants et sortants quand le prêt est remboursé. Elle sert à reconstruire l'ensemble des formules financières, obligataires, etc...

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

Les intérêts diminuent avec le temps et les amortissements, et ils peuvent être déductibles fiscalement, ce qui allège plus fortement le poids réel des premières années de remboursement. A titre d'exemple, il en est ainsi d'un investissement immobilier dans le cadre de la loi *de Robien* et plus récemment généralisé à tout emprunt immobilier.

B. L'emprunt à amortissement constant

L'amortissement chaque année est constant. Cet emprunt simple à calculer peut avoir un intérêt fiscal ou de trésorerie, mais reste marginal comparé à l'annuité constante.

Pour une somme K_0 empruntée pendant N années aux taux r remboursée chaque année, l'amortissement Am vaut

$$Am = \frac{K_0}{N}$$

Les intérêts pour l'année i (on débute avec l'année 1) valent :

$$I_i = r \frac{K_0(N - i + 1)}{N}$$

Les annuités a_i se déterminent par la formule :

$$a_i = a_1 - \left(K_0 \times \frac{r}{N} \right) * (i - 1)$$

C. L'emprunt indivis à annuité constante

Cet emprunt est particulièrement courant pour les ménages et entreprises. Il est plus facile de valoriser le niveau de risque subi par l'établissement financier quand la somme payée par l'emprunteur est constante.

Calcul de l'annuité (cf. calcul ci-après) :

$$a = \frac{K_0 \cdot r}{1 - (1 + r)^{-N}}$$

Avec a l'annuité, K le capital prêté, r le taux d'intérêt, N le nombre total d'annuités.

Remarque : les emprunts auprès des établissements de crédit sont les emprunts indivis

2.3.2.4 Comptabilisation des emprunts auprès des établissements de crédit

La comptabilisation initiale est la même pour tout les modalités de remboursement, mais les écritures des échéances varient d'une modalité de remboursement à l'autre.

2.3.2.4.1 La comptabilisation initiale

(Il ne diffère pas, quel que soit la modalité de remboursement)

Selon le point 126-1. **Du SCF** : Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement au **coût**, qui **est la juste valeur** de la contrepartie nette reçue après déduction des coûts accessoires encourus lors de leur mise en place.

N CD	N CC		MD	MC
512		Banque	Coût de la mise en place	
	164	Emprunts auprès des établissements de crédit		

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

2.3.2.4.2 Comptabilisation des échéances selon les modalités de remboursement

Remboursement : en fine		Remboursement : annuités constantes		Remboursement : amortissent constant	
Compte Débit	Compte Crédit	Compte Débit	Compte Crédit	Compte Débit	Compte Crédit
A la date d'échéance		A la date d'échéance		A la date d'échéance	
661 : intérêts		661 : charges	M variable	661 : charges	M variable
	512	164 : emprunt	M variable	164 : emprunt	M fixe
A la fin du contrat			512 annuités constantes		512 : Montant variable
661					
164 emprunts		Cette écriture se répète à chaque échéance jusqu'à la fin de la durée de l'emprunt		Cette écriture se répète à chaque échéance jusqu'à la fin de la durée de l'emprunt	
	512				

NB: les calculs des intérêts et l'amortissement du nominal dépend de la modalité de remboursement contracté (les modes sont présentés ci – dessus)

2.3.3 Emprunt Obligataires

Pour financer leurs investissements, les grandes sociétés peuvent faire appel au marché financier. L'emprunt obligataire est un emprunt à moyen ou à long terme contracté par une société auprès de plusieurs prêteurs, le plus souvent de grandes banques.

Cet emprunt est divisé en parts égales appelées obligations remboursables Selon diverses modalités possibles.

Chaque obligataire est titulaire de droits :

1. droit à la perception d'un **intérêt** ou **coupon** calculé sur la valeur nominale du titre à l'aide d'un taux d'intérêt nominal,
2. droit au remboursement de l'obligation en numéraire ou en actions à une date d'échéance.

À savoir :

Coupon : est un terme qui désigne les dividendes distribués aux actionnaires ou les intérêts versés périodiquement aux porteurs d'obligations.

2.3.3.1 Caractéristiques :

L'emprunt obligataire se caractérise par :

La date d'émission : est la date du lancement de l'emprunt, elle précède la date de la souscription.

Valeur nominale : Elle s'appelle aussi valeur faciale, cette valeur est inscrite dans le contrat d'émission, sert de base pour le calcul des intérêts, La valeur est identique pour toutes les obligations d'un même emprunt.

Prix d'émission.

Il correspond au prix payé par l'obligataire.

Taux d'intérêt : ce taux est inscrit dans le contrat d'émission, en se basant sur ce taux et la valeur nominale, on calcule les intérêts versés (coupon) périodiquement aux porteurs d'obligations.

Date de règlement : à ce moment, il faut que les souscriptions soient réglées

2.3.3.2 Type des obligations :

Les types dépendent de la différence entre la valeur nominale et le prix d'émission ; il y'a trois cas possibles, à savoir :

- ✓ Lorsque le prix d'émission est égal à la valeur nominale, l'émission est dite au pair
- ✓ Le prix d'émission peut être inférieur à la valeur nominale. L'émission est dite au dessous du pair. La différence constitue **une prime d'émission**, dans ce cas nous appelons l'obligation, Obligation au dessous du pair.

Donc :

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

Prime d'émission = Valeur nominale - Prix d'émission

Prix de remboursement.

C'est le prix payé par la société, à l'échéance, aux différents obligataires

✓ **Au pair.**

L'obligation peut être remboursée à la valeur nominale ou « au pair », et nous appelons l'obligation dans ce cas, Obligation au pair

Donc :

$$\text{Prix de remboursement} = \text{Prix d'émission}$$

✓ **Au dessus du pair.**

Elle peut être remboursée à un prix supérieur à la valeur nominale ou « au dessus du pair », et nous appelons l'obligation dans ce cas, Obligation au dessus du pair

Alors :

$$\text{Prix de remboursement} > \text{à la valeur nominale}$$

La différence constitue la **prime de remboursement.**

Donc :

$$\text{Prime de remboursement} = \text{Prix de remboursement} - \text{Valeur nominale}$$

A retenir :

Prime de remboursement

La différence entre le prix de remboursement et le prix d'émission, la prime d'émission globale pour l'ensemble des titres est enregistrée au débit du compte 169 Primes de remboursement des obligations

2.3.3.3 Amortissement des primes de remboursement.

Les primes de remboursement des obligations font l'objet d'un amortissement sur la durée de l'emprunt selon deux modalités : Il existe deux modalités d'amortissement des primes de remboursement des obligations :

1. soit au prorata de la durée de l'emprunt, par fractions égales

$$\text{Dotation de l'exercice} = \text{Prime de remboursement} / \text{durée de l'emprunt}$$

2. soit au prorata des intérêts courus

$$\text{Dotation} = \text{Prime} \times (\text{Intérêts courus de l'exercice} / \text{Total des intérêts de l'emprunt})$$

2.3.3.4 Modalités du remboursement.

Le plus souvent, les emprunts obligataires sont remboursables en totalité « in fine », à la fin de la durée de l'emprunt. Cependant, ils peuvent être remboursés selon un plan d'amortissement d'emprunt:

- a. soit par amortissements constants.
- b. soit par annuités constantes

Quelle que soit la solution utilisée, le nombre d'obligations remboursées ou « amorties » est égal au rapport :

Montant global du remboursement (amortissement) / prix de remboursement. Unitaire Les obligations non amorties sont dites « vivantes ».

2.3.3.5 La comptabilisation des emprunts obligataires :(initiale et postérieure)

« Les emprunts obligataires obtenus, sont évalués initialement au cout qui est la juste valeur de la contrepartie nette reçue » cette étape initiale se traduit de la façon suivante :

2.3.3.5.1 La comptabilisation initiale :

Nous pouvons comptabiliser cette opération à travers, les étapes suivantes : la première est l'émission qui est à la date de création, la seconde traduit la souscription qui signifie l'engagement de l'obligataire à verser les sommes des obligations, la troisième est la libération par laquelle la société perçoit les fonds :

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

Emission d'un emprunt obligataire :

N° C D	N° CC	Libellés	M C	MD
47	163	Obligation à placer Emprunts obligataires Comptabilisation de l'émission de l'emprunt obligataire		

✓ Souscription :

N° Débit	N° Crédit	Libellés	M. créiteur	M.Débiteur
467 169	47	Obligations, obligations souscrites Prime de remboursement des obligations Obligation à placer la souscription : engagement d'un nombre des souscripteurs.....		

✓ Libération :

N° D	N° C	Libellés	M Créiteur	M Débiteur
512 627	467	Banque Services bancaires Obligations, obligations souscrites Comptabilisation de la perception du crédit		

2.3.3.5.2 La comptabilisation postérieure :

Les primes de remboursement des obligations doivent être amorties sur la durée de l'emprunt.

Amortissement des primes de remboursement

A la fin de chaque exercice comptable, pendant toute la durée de l'emprunt :

N Débit	N.Crédit	Libellés	M.Créditeur	M.Débiteur
6861	169	Dotations aux amortissements des primes de remboursement Prime de remboursement des obligations Amortissement		

Intérêts courus non échus sur les emprunts

A la clôture de chaque exercice comptable, en raison des principes comptables de rattachement des charges et d'indépendance des exercices, il est nécessaire d'évaluer les Intérêts Courus Non Echus sur les emprunts (I.C.N.E.).

À savoir :

I.C.N.E. de l'exercice
= Valeur nominale de l'emprunt restant dû x Taux d'intérêt x Prorata (n/360)

N° Débit	N° Crédit	Libellés	M Créiteur	M Débiteur
661	168	Charges d'intérêts Intérêts courus sur autres emprunts obligataires		

Exemple : les modalités du remboursement

✓ Remboursement en fine

- Montant de l'emprunt : 80 000 DA;
- Durée : 10 ans;
- Taux : 8 % ;
- Prix de remboursement : 500 DA par obligation ;
- Nombre d'obligations amorties : $80\,000 / 500 = 160$

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

Tableau n°II.4: Tableau d'amortissement de l'emprunt (remboursement en fine)

Année	Capital début	Intérêts	Amortissements	Annuités	Capital fin
1	80.000	6.400	0	6.400	80.000
2	80.000	6.400	0	6.400	80.000
3	80.000	6.400	0	6.400	80.000
4	80.000	6.400	0	6.400	80.000
5	80.000	6.400	0	6.400	80.000
6	80.000	6.400	0	6.400	80.000
7	80.000	6.400	0	6.400	80.000
8	80.000	6.400	0	6.400	80.000
9	80.000	6.400	0	6.400	80.000
10	80.000	6.400	80.000	86.400	0
Contrôle		64.000	80.000	144.000	

✓ **Amortissement constant :**

Amortissement (remboursement) = $(C \times N) / n$

C : valeur nominale de l'obligation

N : nombre d'obligations

n : durée de l'emprunt

•Montant de l'emprunt : 90 000 DA;

•Durée : 10 ans;

•Taux : 8 %

Prix de remboursement : 100 DA par obligation ;

•Remboursement annuel : 9 000 DA;

•Nombre annuel d'obligations amorties : $9\ 000 / 100 = 90$.

Tableau n II.5: Amortissement de l'emprunt obligataire (remboursement constant)

Années	Capital début	Intérêts	Amortissements	Annuités	Capital fin
1	90.000	7.200	9.000	16.200	81.000
2	81.000	6.480	9.000	15.480	72.000
3	72.000	5.760	9.000	14.760	63.000
4	63.000	5.040	9.000	14.040	54.000
5	54.000	4.320	9.000	13.320	45.000
6	45.000	3.600	9.000	12.600	36.000
7	36.000	2.880	9.000	11.880	27.000
8	27.000	2.160	9.000	11.160	18.000
9	18.000	1.440	9.000	10.440	9.000
10	9.000	720	9.000	9.720	0
Contrôle		39.600	90.000	129.600	

✓ **Annuités Constantes**

$a = C \times N \times t / 1 - (1 + t) - n$

avec : a : annuité

C : valeur nominale

N : nombre d'obligations

t : taux d'intérêt

n : nombre d'annuité :

•Montant de l'emprunt : 100 000 DA;

•Durée : 10 ans;

•Taux : 9 % ;

•Annuité : 15 582 DA

•Prix de remboursement : 100 DA par obligation ;

•Amortissement en N+8 : 13 115 DA;

•Nombre d'obligations amorties en N+8 : 131.

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

Tableau n II.6: tableau d'amortissement de l'emprunt (remboursement annuités constantes)

Années	Capital début	Intérêts	Amortissements	Annuités	Capital fin
N	100.000	9.000	6.582	15.582	93.418
N + 1	93.418	8.408	7.174	15.582	86.244
N + 2	86.244	7.762	7.820	15.582	78.424
N + 3	78.424	7.058	8.524	15.582	69.900
N + 4	69.900	6.291	9.291	15.582	60.609
N + 5	60.609	5.455	10.127	15.582	50.481
N + 6	50.481	4.543	11.039	15.582	39.443
N + 7	39.443	3.550	12.032	15.582	27.411
N + 8	27.411	2.467	13.115	15.582	14.296
N + 9	14.296	1.286	14.296	15.582	0
Contrôle		55.820	100.000	155.820	

Exemple: comptabilisation initiale

Une société X a émis 100.000 obligations de 1.000 DA (valeur nominale d'obligation), prix d'émission évalué à 940 DA, le prix de remboursement est de 1.080 DA, 95.000 obligations ont été libérées. Les frais d'émission dus à la banque est de 2% des sommes encaissées.

Travail à faire :

- ✓ calculer les valeurs suivantes : les obligations à placer, Obligations souscrites, Prime de remboursement
- ✓ passer les écritures comptables au journal de la société X émettrice.

Solution :

Écritures comptables au journal de la société X émettrice :

N° D	N° C		MCréditeur	MDébiteur
Date				
47	163	Obligations à placer Emprunts obligataire Emission de 100.000 obligations, valeur nominale de 1.000 DA émission à 940 DA	108.000.000	108.000.000
Date				
467 169	47	Obligations souscrites(95.000 * 940) Prime de remboursement des obligations (1080 – 940) * 95.000 Obligations à placer Souscription de 95.000 obligations	89.300.000 13.300.000	102.600.000
Date				
512 627	467	Banques, comptes courants Services bancaires Obligataires, obligations souscrites Perception des fonds versés par les porteurs des obligations	87.514.000 1.786.000	89.300.000

NB : le compte 47 est le compte d'attente.

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

Exemple: (l'échéance coïncide avec la clôture de l'exercice)

En se basant sur les données du tableau n° (tableau d'amortissement).

31/12/				
661	168	Charges d'intérêts Obligataires, coupons à payer Enregistrement des coupons		
//---//---//				
163	168			
//---//---//				
686	169	Dotations aux amortissements : éléments financiers Prime de remboursement		

2.4 Les instruments financiers dérivés

2.4.1 Le cadre générale des instruments financiers

2.4.1.1 L'apparition et le développement

Le concept de produit dérivé n'est pas nouveau, Les contrats à terme sur les produits agricoles ont cours depuis longtemps. Certaines options étaient traitées régulièrement à Amsterdam, à Londres et à Paris au **17e siècle** déjà. En Suisse, des options étaient échangées en bourse, sous le nom d'opérations à prime, bien avant la création du Swiss Options and Financial Futures Exchange (SOFFEX). En revanche, l'élargissement de la gamme des instruments disponibles et l'accroissement du volume des opérations sur produits dérivés constituent des éléments nouveaux. (Urs W. Birchler, Werner Hermann, Bertrand Rime, p351)

L'instabilité de l'environnement économique durant **les années 70** a augmenté les risques des opérateurs sur les marchés financiers et les a poussés à rechercher de nouvelles techniques de protection des risques. Mais c'est surtout à la suite des chocs financiers **des années 80** que les produits financiers dérivés se sont véritablement développés. Ils ont été proposés par les intermédiaires à une époque où régnait une importante incertitude politique, financière et économique ainsi qu'un certain laxisme réglementaire. Les banques et les courtiers internationaux ont su tirer avantage de ce climat d'instabilité et de déréglementation pour offrir de nouveaux services (Juliette D'Hollander, p 380).

à l'échelle mondiale, l'encours des contrats sur produits dérivés représentait **17.000 milliards de dollars** à la fin de 1992 (voir le tableau suivant).

Tableau n° II.7 : Encours du principal notionnel des produits dérivés.

	Principal notionnel			Taux de croissance	
	(milliards de dollars)			Annuel	
	1990	1992	1993	1990-92	1990-93
Instruments traités sur les marchés de gré à gré	7.888	12.860	n.d.	28	n.d.
Forwards	4.437	7.515	n.d.	30	n.d.
Options	561	634	1.398	6	36
Swaps	2.890	4.711	7.076	28	35
Instruments traités sur les marchés organisés	2.284	4.783	7.839	45	51
Futures	1.540	3.154	5.110	43	49
Options	744	1.629	2.729	48	54
Total	10.172	17.643	n.d.	32	n.d.

Source : Tiré de. Urs W. Birchler, Werner Hermann, Bertrand Rime ,p352

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

Le marché des produits dérivés a explosé **entre les années 1990 et 2010**. En 2006, les contrats en cours représentaient **370 000 milliards de dollars** alors que ce marché était presque inexistant en 1990. Fin juin 2011, la valeur notionnelle* des contrats dérivés de gré à gré (*over the counter* — OTC) en cours était de **708 000 milliards de dollars**⁽¹⁾. OTC derivatives market activity in the first half of 2011 [archive])

Par leur importance, ces transactions ont joué un rôle important dans la crise financière* de 2007 à 2011. La Banque des règlements internationaux (BRI) estime que, fin 2012, la valeur nominale totale de l'OTC des produits dérivés atteignait 632 579 milliards de dollars, contre 639 000 milliards à mi-2012 — soit une baisse, en 6 mois, de seulement 0,9%. (↑ « 632 579 milliards de dollars : l'épée de Damoclès qui pèse sur les marchés mondiaux », sur *Atlantico.fr* (consulté le 31 août 2020).

A retenir :

Le **notionnel** (ou **valeur notionnelle**) d'un instrument financier est le nominal ou la valeur faciale utilisée pour calculer les paiements effectués sur cet instrument.

2.4.1.2 Définition

Un instrument financier dérivé, il s'appelle aussi **produit dérivé** ou **contrat dérivé** ou encore **derivative product** est un **instrument financier** (selon **IFRS 9** depuis le 1^{er} janvier 2018, anciennement IAS 39) :

1. dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution du taux ou du prix d'un autre produit appelé **sous-jacent** ;
2. qui requiert peu ou pas de placement initial ;
3. dont le règlement s'effectue à une date future.

Ce produit consiste en un **contrat** entre deux parties, un acheteur et un vendeur, qui fixe des **flux financiers** futurs fondés sur ceux d'un **actif sous-jacent**, réel ou théorique, généralement financier.

On conclut que :

- ✓ la valorisation du dérivé financier dépend (**dérive**) de la valeur d'un autre instrument qu'on appelle alors le « **sous-jacent** » ;
- ✓ Les parties qui échangent un instrument dérivé négocient les termes d'un **contrat** ; et
- ✓ L'instrument sous-jacent n'est pas physiquement échangé au moment de la négociation. Cet échange peut être optionnel (cas des options), différé (futures ou contrats à terme), ne jamais avoir lieu (swap de taux).

A retenir :

Un instrument financier dérivé est un contrat dont la valeur dérive d'un instrument physique ou financier s'appelle sous-jacent, dont le règlement est fixé à une date ultérieure.

2.4.1.3 Utilisation

Selon **françoise Caclin** Tous les instruments dérivés peuvent être utilisés dans l'un des trois contextes suivants : couverture, spéculation et arbitrage.

Couverture (hedging) : un acteur qui détient ou prévoit d'acquérir l'instrument sous-jacent peut prendre position sur un produit dérivé afin de se protéger contre les fluctuations du prix du sous-jacent. Cette stratégie permet de limiter les pertes encourues en cas de fluctuation défavorable du prix, mais en contrepartie implique généralement de renoncer à une partie des gains potentiels liés à la détention du sous-jacent, un peu sur le même principe qu'une assurance.

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

Spéculation: un acteur qui anticipe une variation du prix du sous-jacent peut prendre position sur un instrument dérivé. Les produits dérivés permettent en effet généralement de prendre position sur un montant notionnel important, mais avec une mise de fonds initiale relativement faible. C'est ce qu'on appelle l'effet de levier. Dans ce cas, les perspectives de gain sont importantes si la stratégie s'avère gagnante, mais les pertes peuvent l'être tout autant.

Arbitrage : un acteur détecte une incohérence entre la valeur de marché d'un instrument dérivé et celle de sous-jacent. Il prend alors position en sens inverse simultanément sur le marché au comptant du sous-jacent et sur l'instrument dérivé. Ce type de stratégie permet des gains minimes sur chaque transaction, mais sans risque. L'arbitrage exerce un effet bénéfique sur les marchés en éliminant les incohérences ce qui fiabilise le processus de formation des prix. La spéculation apporte de la liquidité aux marchés et permet donc aux « hedgers » de trouver plus facilement une contrepartie pour se couvrir.

2.4.2 La comptabilisation des dérivés financiers selon le système comptable financier

Le système comptable financier a alloué le compte **52: Instrument financiers dérivés** aux dérivés financiers, ainsi qu'il a bordé le traitement comptable des principaux cas possibles lors de la négociation, qui sont : (Joradp,61)

2.4.2.1 L'acquisition des instruments financiers dérivés

Lors de l'acquisition d'instruments financiers dérivés, le coût d'acquisition est enregistré au débit du **compte 52 : instruments financiers dérivés**, en distinguant éventuellement dans des sous-comptes la nature de ces instruments (instruments financiers dérivés immédiatement négociables sur un marché assurant la liquidité et la sécurité des transactions, instruments de couverture, autres instruments financiers dérivés),

2.4.2.2 L'évaluation des instruments financiers dérivés

En contrepartie des comptes financiers concernés. Les variations de valeur des contrats négociés sur les marchés organisés, constatés par la liquidation quotidienne des marges débitrices et créditrices, sont portées au compte de résultat en charges ou produits financiers.

Toutefois, par exception à ce principe, les variations de valeur de ces contrats ou options constatées sur ces marchés et effectuées à titre de couverture sont enregistrées dans le compte 52 et rapportées au compte de résultat, pendant la durée de vie de l'élément couvert, de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément.

Pour les instruments financiers dérivés immédiatement négociables qui sont évalués à la valeur de marché à la date d'arrêt des comptes, la différence entre cette valeur et la valeur des titres couverts figurant en comptabilité est enregistrée :

- ✓ au débit du compte 52 en contrepartie d'un compte 76 ' autres produits financiers (subdivision 765 ' Écart d'évaluation sur actifs financiers, plus-values), s'il s'agit d'une plus-value ;
- ✓ au crédit du compte 52 en contrepartie d'un compte 66 ' autres charges financières (subdivision 665 Écart d'évaluation sur actifs financiers), s'il s'agit d'une moins-value.

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

2.4.2.3 Cession des instruments financiers dérivés

En cas de cession des instruments financiers dérivés, le solde du compte 52 (valeur brute d'entrée au débit et prix de cession au crédit) est viré :

- en contrepartie du débit d'un compte 66 - autres charges financières (subdivision 667 pertes nettes sur cessions d'actifs financiers) s'il s'agit d'une moins-value de cession ;
- en contrepartie du crédit d'un compte 76 - autres produits financiers (subdivision 767), s'il s'agit d'une plus-value de cession.

Après avoir abordé le développement des instruments dérivés, la définition, l'utilisation et la comptabilisation des instruments financiers dérivés selon le système comptable financier, qui se caractérise par la généralité (elle n'était pas détaillée, et aussi, on ne trouve pas les différences entre les types des dérivés en ce qui concerne l'enregistrement comptable). Dans la partie suivante nous présentons les trois types principaux des instruments financiers dérivés ; avec la comptabilisation de chaque type.

2.4.3 Typologie des instruments dérivés et leur comptabilisation

Selon le système comptable financier (page 61, mars 2009), Les instruments financiers dérivés correspondent à des instruments financiers tels que **les options, les contrats à terme** (de gré à gré ou normalisé) et **les swaps** de taux d'intérêt et de devises

D'après **J. Hull**, on peut classer les instruments dérivés en **quatre grandes familles** en fonction des termes du contrat. Qui sont les Forwards, les Futures, les Options & les Swaps.

Typologie des instruments dérivés			
Options	Futures	Forwards	Swaps

Dans cette partie, nous étudions les types des instruments financiers dérivés, avec la comptabilisation adéquate à chaque type à travers des exemples.

2.4.3.1 Contrat d'option :

Un **contrat d'option** donne à son porteur le droit (et non l'obligation) d'acheter ou de vendre un actif sous-jacent à un prix et à une date déterminés à l'avance. La valeur du contrat d'option est connectée à celle d'un sous-jacent (actions, devises, ... etc.).

Le titulaire d'un contrat d'option n'achetant pas directement un titre financier, mais un sous-jacent, les contrats d'option sont considérés comme des produits dérivés Les contrats d'options ont un caractère optionnel : jusqu'à la date d'échéance (d'expiration), l'acheteur du contrat a le choix d'acheter ou de vendre l'actif sous-jacent au prix convenu. Rien ne l'y contraint.

Les sous-jacents des contrats d'options sont très divers : actions, devises, matières premières, indices boursiers ou climatiques, etc.

Les contrats d'options répondent à deux grandes stratégies patrimoniales :

- **Spéculation** : les contrats apportent un effet de levier considérable. Le prix d'une option (**prime**) est toujours moins élevé que le cours du sous-jacent. Cela permet aux investisseurs de profiter de taux de rendement plus importants que s'ils avaient acquis ce sous-jacent « en direct ».
- **Couverture** : les contrats d'options sont utilisés pour protéger un portefeuille d'actions en prenant une position d'option inverse à celle d'un portefeuille

Deux types de contrat d'options

Selon (Lazary, 2014 et ooreka) Il existe deux principaux types d'options les contrats d'achat et les contrats de vente.

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

- Contrat d'option d'achat

En achetant une **option d'achat: call**, l'investisseur acquiert le droit d'acheter, pendant une période et à un prix convenu à l'avance, une certaine quantité d'actif sous-jacent. En contrepartie de ce droit, il verse une **prime** (le prix de l'option) au vendeur. Cette prime reste définitivement acquise au vendeur même si l'option n'est pas exercée.

L'acheteur d'un *call* anticipe en général une hausse du sous-jacent. Son intérêt sera d'exercer son option d'achat si le cours du sous-jacent évolue selon ses anticipations et dépasse le prix d'exercice.

De son côté, le vendeur du *call* anticipe la stagnation ou le tassement du cours du sous-jacent. Si l'acheteur exerce son option, il est dans l'obligation de lui vendre le sous-jacent et même dans l'hypothèse où les conditions de marché lui soient défavorables.

- Contrat d'option de vente

En achetant une option de vente : **put**, un investisseur acquiert le droit de vendre, pendant une période et à un prix convenu à l'avance, une certaine quantité d'actif sous-jacent. En contrepartie de ce droit, il verse une prime (le prix de l'option) à l'acheteur.

En général, l'acheteur d'un *put* mise sur la baisse du sous-jacent. Il aura donc intérêt à exercer son option si le cours du sous-jacent tombe en dessous du prix d'exercice.

De son côté, le **vendeur du put** anticipe une stagnation ou une hausse du cours du sous-jacent. Si l'acheteur décide d'exercer son option, il sera contraint d'acheter le sous-jacent.

Exemple : (Contrat d'option d'achat)

La valeur nominale de l'action du capital social de la société X est de 1000 DA, des experts prévoient une augmentation à 1500 DA, la société Y a acheté un contrat d'achat. A signé un accord d'achat le 01/09/20. Pour acheter 100 actions de la société X au prix de réalisation de 1000 DA à une date donnée 25/12/20, sachant que le prix de l'option pour l'action évalué à 50 DA (Prime) (T B LIVRE).

Travail à faire :

1. Enregistrer au journal de la société Y les cas suivants :

- a. Le prix du marché à la date de réalisation 900. DA
- b. Le prix du marché à la date de réalisation 1 100. DA
- c. Le prix du marché à la date de réalisation 1 000. DA

Solution :

(a) **Prix du marché à la date de réalisation 900 DA**

Débit	Crédit		M/Débit	M/Crédit
		01/09/202		
5211		Dérivé financier (Op/Achat) (100x50 DA)	5.000	
	512	Banque Paiement prime (contrat d'achat)		5.000
		25/12/202		
667	5211	Perte nette sur charge financière Dérivé financier (O/Achat) Annulation Option d'achat	5.000	5.000

Puisque le PM < PR, (900 < 1000) l'acheteur va générer une perte financière, il doit logiquement choisir la non exécution, il enregistre directement et uniquement la perte qui concerne la prime.

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

(b) Prix du marché à la date de réalisation **1100 DA**

Débit	Crédit	01/09/20	M/Débiteur	M/Créditeur
5211		Dérivé financier (O/d'achats) (100 x 50 DA)	5 000	
	512	banque		5 000
		Paiement Prime (O/Achats)		
		25/12/20		
50/26/27		titres (100 x 1 100 DA)	110 000	
	512	Banque (100 x 1000 DA)		100 000
	5211	Dérivé financier (O/d'achats)		5 000
	767	Profit nets sur Actif Finan. Réalisation Option d'achats		5 000

Le $PM > PR$, ($1100 > 1000$) la société Y doit normalement choisir d'acheter, puisque elle va générer un profit de 5 000 DA

(c) Prix du marché à la date de réalisation **1 000 DA**

Débit	Crédit	01/09/20	M/Débiteur	M/Créditeur
5211		Dérivé financier (O/d'achats)	5 000	
	512	Banque		5 000
		Paiement Prime (O/Achats)		
		25/12/20		
50/26/27		titres	100 000	
667		Perte nette sur Actif financier	5 000	
	512	banques (100 x 1000 DA)		100 000
	5211	Dérivé financier (O/A)		5 000
		Réalisation Contrat O/A		

Puisque le $PM = PR$, ($1000 = 1000$) il a le droit de choisir entre l'exécution ou non exécution.

En cas où il choisi d'acheter, il va générer une perte financière uniquement sur la prime

En cas où il choisi de ne pas acheter, il doit enregistrer uniquement la perte financière qui concerne seulement la prime, par l'écriture suivante :

	25/12/20		
667	Perte nette sur Actif financier	5 000	
	5211	Dérivé financier (O/achats)	5 000
		Annulation d'option d'achat	

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

2.4.3.2 Contrat forward

Un contrat **forward** est un **contrat à terme**, c'est-à-dire un accord de vente ou d'achat entre deux contreparties qui consiste à fixer la transaction d'un actif à une date ultérieure et à un montant défini à l'avance. Il est signé de gré à gré et aucune procédure d'échange monétaire ne peut donc avoir lieu au moment de sa signature (**JDN**).

mais ils sont également un outil populaire pour le trading forwards sont principalement utilisés pour le marché des matières premières sur forex, le forward est considéré comme un produit dérivé et utilisé comme un produit de couverture afin de maîtriser les flux d'une entreprise. Le contrat forward n'est donc pas un outil de spéculation sur l'évolution des devises.

Par Exemple :

Une entreprise française qui va recevoir des dollars à une date future va pouvoir conclure à l'avance leur prix de change en euros. À la différence des contrats de futures (standardisés en termes d'échéance et de montant), les contrats forward, eux, ne sont pas standardisés. Ils peuvent aussi bien porter sur un actif financier tel que les monnaies ou les actions, que sur un actif physique comme le pétrole ou l'or (**JDN**).

Contrats futures

Ils sont utilisés pour échanger un actif sous-jacent à une date ultérieure et à un prix prédéterminé, ce qui protège les acheteurs des variations drastiques du prix des actifs. Ils sont principalement utilisés pour le trading des matières premières (PF : un guide complet pour 2019). Un contrat future implique aussi un échange décalé dans le temps, mais cette fois le contrat est standardisé et négocié sur un marché organisé. Il peut alors facilement être revendu avant l'échéance, évitant ainsi d'avoir à livrer ou recevoir le sous-jacent.

Par exemple, un fabricant de biscuits aurait la possibilité d'acheter des contrats à terme sur le sucre à un prix déterminé. Ainsi, si le prix du sucre augmente de manière significative, le fabricant peut se permettre d'acheter la quantité nécessaire quelques mois plus tard (PF : un guide complet pour 2019)

Contrats forwards vs contrats futures

Il faut distinguer un contrat forward d'un contrat future. Les deux contrats **obligent** les investisseurs à acheter et vendre un actif (ou de régler l'échange en espèces) à un prix défini à une date future, il existe des différences clés entre ces deux types de contrats,

Les contrats forwards sont	Les contrats futurs sont
Négociés de gré à gré (OTC)	Négociés sur une place boursière(MOrg)
Non standardisés (pouvant être personnalisés)	Standardisés (ne pouvant être personnalisés)
Non Négociables généralement	Négociables
Couverture	Spéculation
Risque de défaut	-
-	Appels de marge
-	Frais de transactions

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

Exemple :

En janvier 2018, deux (02) acteurs sur le marché financier (A,B) se sont accordés à établir un contrat future (sur le pétrole brut), sachant que son prix actuel évalué à 250 DA et la société prévoit une augmentation par 150.

La livraison est prévue pour janvier 2019 au prix de 275 DA, la marge d'intermédiation est de 08% du prix actuel du marché.

Travail à faire :

1. Comptabiliser l'opération de l'achat de 5 000 contrats à terme dans les registres comptable de l'acheteur (Société A) et déterminer le résultat dans les deux (02) cas suivants :
 - a. Le prix du contrat futur sur le marché 220. DA
 - b. Le prix du contrat futur sur le marché 300. DA

Solution :

Prix Actuel	250 DA
Prix de réalisation	275 DA
Marge d'intermédiation	8%

Les écritures comptables dans les livres de la société A :

(a) Prix du contrat à terme sur le marché 220 DA

Débit	Crédit	01/2018	M/Débiteur	M/Cré
5214		Dérivé financier (Future) (5000 x 250 DA) x 8%	100 000	
	512	Banque Paiement Prime (Future)		100 000
		01/2019		
31		Matière première pétrole brut (5000 x 220 DA)	1 100 000	
667		Perte nette sur charge Finan.	375 000	
	512	Banque (5000 x 275DA)		1 375 000
	5214	Dérivé financier (Future)		100 000
Réalisation contrat à terme				

Nombre de contrat x Prix actuel x la marge d'intermédiation

Prix du Marché

Prix du Contrat

Puisque le prix du marché 220. DA est inférieur au prix de réalisation 275. DA, La société (A) doit enregistrer une perte d'un montant de 375 000 DA.

(b) Prix du contrat à terme sur le marché 300 DA

Débit	Crédit	01/2018	M/Débiteur	M/Créditeur
5214		Dérivé financier future) (5000 x 250 DA) x 8%	100 000	
	512	Banque Paiement Prime		100 000
		01/2019		
31		Matière première pétrole brut (5000 x 300 DA)	1 500 000	
	512	Banque (5000 x 275DA)		1 375 000
	767	Profit nets sur Actif Financier.		25 000
Réalisation contrat à terme				

Dans ce cas, l'acheteur (la société A), va générer un profit de 25 000 DA puisque le prix de marché 300. DA est supérieur au prix de réalisation 275. DA

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

2.4.3.3 Contrat Swap :

Un **swap** est un **échange** entre deux parties, une sortie de crédit croisé consenti pour une période fixée dès le départ, de quelques jours à quelques mois ou années. Cet échange permet aux contreparties d'échanger une série de flux futurs(**Léa Boluze,**).

Les swaps sont donc des produits financiers dérivés, dont la valeur dépend de celle des "sous-jacents". Ils sont utilisés à des fins de couverture ou pour spéculer, par exemple sur le marché des devises. Les sous-jacents sont très variés : taux d'intérêt, devises, inflation, etc.

Dans la majorité des contrats, l'une des parties effectue des paiements basés sur l'évolution **d'une variable** (par exemple un taux de change), et l'autre partie effectue des paiements déterminés par un **facteur fixe**.

La plupart des swaps sont conclus par des banques. A l'exception des swaps de devises, aucun échange de numéraire n'a lieu lors de la conclusion du swap. Il n'a donc pas de valeur initiale.

Outre la nature du flux échangé, le contrat swap doit spécifier plusieurs éléments : montant nominal, date de départ du contrat, durée, valeur du taux fixe, base de calcul et échéancier des versements, référence du taux variable et échéancier des versements, etc.

a. Principe

Les deux parties (le client et la banque d'investissement) décident d'échanger les conditions d'intérêts (Fixe/Variable ou Variable/Variable, plus rarement Fixe/Fixe), sans qu'il y ait pour autant échange ou transfert du principal

b. Caractéristiques

Un swap se caractérise par :

- un nominal (qui n'est **pas échangé**)
- un **taux payeur** et un **taux receveur**, variable ou fixe
- une échéance
- une maturité (durée)

Les swaps sont valorisés selon des modèles de marché basés sur l'actualisation aux taux de marché des flux payeur et receveur du swap sur la durée du prêt. Cette valorisation est fournie par la banque.

Par exemple : une société détient un placement à taux fixe (3 %). Elle souhaite l'échanger contre un taux variable **indexé***, car elle anticipe une hausse des taux variables au-delà de ces 3 %. En face, une société détient un placement à un taux variable à 3,5 %. Elle voudrait l'échanger contre un taux fixe à 3 %, car elle anticipe une baisse des taux variables sous ces 3,5 %. Ces deux sociétés peuvent alors swaper un taux fixe à 3% contre un taux variable (par exemple l'Euribor européen). La 1ère société versera alors à la 2e les intérêts tirés du placement à taux fixe et réciproquement. Ce sont finalement les variations du taux variable indexé sur l'Euribor qui avantageront une société au détriment de l'autre (Léa Boluze).

À savoir :

Un prêt à **taux révisable** est un prêt **indexé** sur un **taux** d'intérêt qui, au contraire d'un **taux fixe**, peut varier au cours de la vie du prêt, en fonction des conditions des marchés financiers.

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

Principaux types de swap

Selon Léa Boluze On recense de multiples formes de swap. Parmi les plus fréquents :

- Les **swaps de taux** font figure de poids lourds du marché. Ils sont notamment utilisés par des entreprises endettées à taux fixe qui estiment que les taux vont baisser. Elles trouvent donc intérêt à échanger un taux fixe contre un taux variable pour profiter de cette baisse et inversement (pour la contrepartie).
- Les **Crédit Default Swaps (CDS)** procurent une assurance contre un possible défaut, en contrepartie du versement périodique d'intérêt (une sorte d'assurance) jusqu'au terme de l'échange.
- Les **swaps de matières premières** permettent de troquer un prix fixe (par exemple celui du soja) contre un prix variable, le plus souvent calculé comme la moyenne d'un indice sur une période future.
- Les **swaps de devises** permettent d'échanger les intérêts et la valeur d'un sous-jacent dans une devise contre sa valeur dans une autre devise.

Des options sur swaps sont récemment apparues sous le nom de "swaption".

Distinction entre swap de couverture et swap spéculatif

En fait, le Système Comptable Financier SCF Algérien n'a pas abordé ce point, alors que Le PCG Plan Comptable Général Français distingue 2 types de swap:

- le swap de taux d'intérêt a un caractère de couverture
- le swap de taux d'intérêt a un caractère de spéculation.

Le traitement comptable diffère selon le type du swap Les swaps de taux d'intérêts à caractère de couverture :Il s'agit d'un swap qui s'adosse à un contrat de prêt existant, permettant de réduire l'exposition global au risque de taux en modifiant le montant des intérêts.

En comptabilité:

Les **intérêts seront comptabilisés " en net"** des intérêts liées la couverture. En effet, **le résultat de la couverture** est présenté dans le même poste ou à défaut dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'élément couvert (principe de symétrie)

Exemple : Cas d'une opération effectuée de gré à gré (Swap)

La société ALPHA a contracté le 1^{er} juillet 2019, sur 5 ans, un emprunt de 2.000.000DA à taux variable « TAM » auprès d'une Banque A. Anticipant une hausse de taux, elle décide de transformer cet emprunt à taux fixe. Aussi la société conclut avec une contrepartie, la Banque B, un swap de taux dans lequel elle paie, chaque année à la contrepartie des intérêts au taux de 6%.

La prime payée le 1^{er} juillet 2019 est de 2.000DA (soit 400DA par an). Le taux « TAM » étant de 5,5% le 31 décembre 2019 et de 7% le 30 juin 2020

Travail demandé :

Comptabiliser les écritures comptables de la première année correspondant à ce contrat swap dans le journal de la société Alpha.

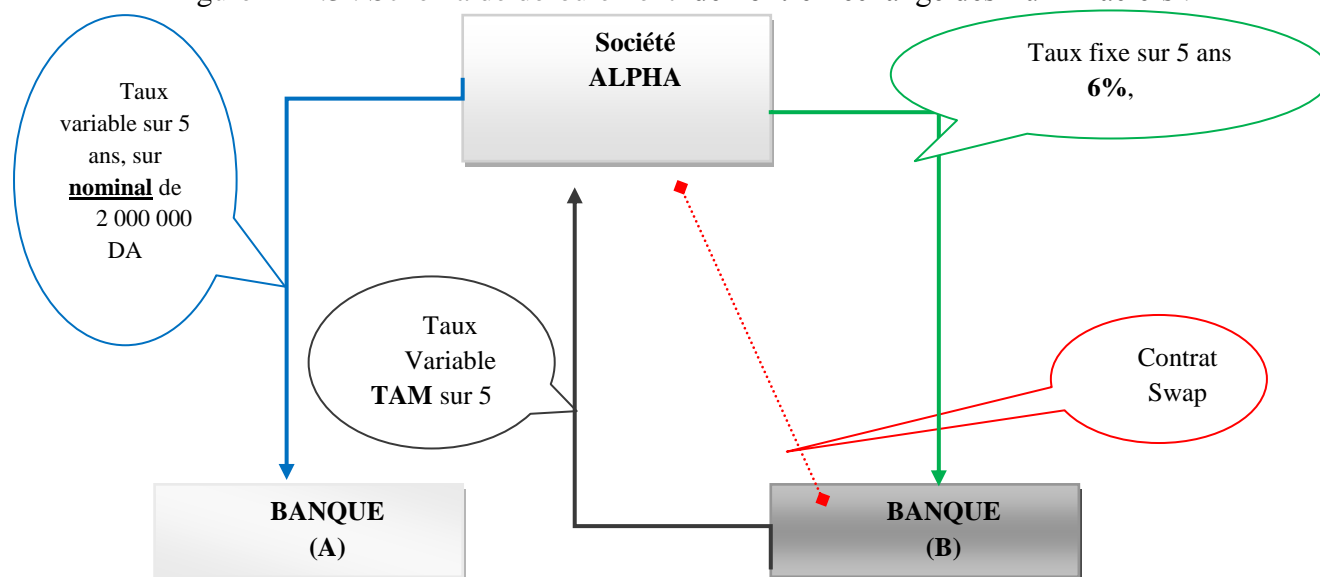
Remarque : nous avons ignoré la comptabilisation de la valeur nominale de l'emprunt (512 à 164) au 1/07/2019. et la comptabilisation de l'amortissement du nominale de l'emprunt (164 à 512) à la date d'échéance 30/6/2020, Parce que dans les contrats swaps de taux d'intérêts les parties contractantes échangent que les intérêts.

Dans cet exemple, l'emprunt est couvert par un swap de taux d'intérêt mis en place immédiatement à l'émission de l'emprunt.

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

Solution

Figure n° II.3 : Schéma de déroulement démontre l'échange des flux financiers :



Enregistrement au journal de la société ALPHA :

52-	512	Dérivé Financier : sw; 01/07/2019 érêt Acquisition du swap de taux d'intérêts (Paiement prime) Banque	2000	2000
661	1688	Charges d'intérêts (2000000x5.5/100x6/12) Intérêt courus sur emprunt (banque A) Intérêts courus sur l'emprunt à taux variable // -- // --//	55000	55000
661	52-	Charges d'intérêt (2000/5x1/2) Dérivé financier :swap de taux d'intérêt Imputation prime à l'exercice // -- // --//	200	200
4768	1688	Compte d'attente sur SWAP (6-5.5)%x6/12x2000000 Intérêt courus sur emprunt Pertes latentes sur le dérivé financier // -- // --//	5000	5000
6865	158	Dotations aux provisions financière Provisions pour risque financier Provision Swap de taux d'intérêt	5000	5000
661		30/06/2020 Charges d'intérêts	85000	

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

1688	512	Intérêts courus sur emprunt (banque A receveur) Banque (2000000x7/100) Echéance des intérêts (versement des intérêts sur l'emprunt)	55000	140000
512	768	Banque (b..... à la société alpha) Autres produits financiers**** Effet du SWAP au 30/06/2020(encaissement des intérêts sur swap)	20000	20000
1688	4768	Intérêt courus sur emprunt Compte d'attente sur SWAP de TI Annulation de la perte latente	5000	5000
158	786	Provisions pour ris Reprises financières sur pertes de provisions Reprise provision SWAP de taux d'intérêt	5000	5000

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

2.5 Fiche TD N 2 :

Comptabilité des instruments financiers

Questions théoriques:

1. Quelle est la différence entre les contrats d'option et les contrats à terme ? et Que veut dire contrat Swap ?
2. Que veut dire un instrument financier ?
3. Quelle est la différence entre un contrat future et un contrat forward ?

Exercice 01 :

En janvier 2018, deux (02) acteurs sur le marché financier (Cairn energy: société industrielle et Sonatrach) se sont accordés à établir un contrat à terme (sur le pétrole brut), sachant que son prix actuel évalué à **2500** et la société prévoit une augmentation par **1800**.

La livraison est prévue pour janvier 2019 au prix de **2800**, la marge d'intermédiation est de 08% du prix actuel du marché.

Travail demandé :

Comptabiliser l'opération de l'achat de 6.000 contrats à terme dans les registres comptable de l'acheteur (société Cairn) et déterminer le résultat dans les deux (02) cas suivants :

- A- le prix du contrat à terme sur le marché **2100**.
- B- le prix du contrat à terme sur le marché **3200**.

Exercice 02 :

- I. Le premier juillet 2018, la société GMS (société Algérienne) a emprunté 50 000€ à sa banque Société Générale. L'emprunt est remboursable par annuités constantes sur 60 mois. Le taux est de 3.50%. Le virement intervient le 30 juin. Il n'y a pas de frais de dossier.
- II. Le 01/07/2018, GMS a émis un emprunt de 1 000.000 DA à taux variable (TV) sur 10 ans, échéance 30 juin. Au 31/12/2018, le taux variable est de 02 %. Le 01/01/2019, l'entreprise a décidé de contracter un swap de nominal 1 000 000 DA, payeur taux variable, receveur taux fixe 02 %, de maturité 9,5 ans, échéance 30 juin. Elle verse une soulte de 8 000 DA.

Flux identifiés

A partir de 2019, la société va :

- recevoir de la banque, à chaque échéance, des intérêts à taux variable, calculés sur 1000000, correspondant aux intérêts qu'elle verse par ailleurs au titre de son emprunt;
- et verser en échange, des intérêts à taux fixe de 02 %.

Travail demandé :

Sachant que :

- A la date du 01/07/2018, cours euro/Da **1€=80 DA.**
- A la date du 31/12/2018, cours euro/Da: **1 €= 97.25 DA.**
- A la date du 30/06/2019,et 31/12/2019 cours euro/Da **1 € = 94.50 DA.**
- A la date du 30/06/2019, le taux variable est de **2.5%**
- A la date du 31/12/2019, le taux variable est de **3%**

Comptabiliser les écritures au journal de la société GMS durant la période du 01/07/2018 au 31/12/2019.

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

Exercice N° 03 :

1. Que veut dire un instrument financier dérivé ? pourquoi on l'appelle dérivé ?
2. l'évaluation et la comptabilisation des instruments dérivés financiers sont dans le champ d'application de quelle norme ?
3. cette norme remplace les dispositions de la norme IAS 39 qui est considéré parmi les normes les plus débattues, Pourquoi cette substitution ?
4. au 01 mars 2020, une société X industrielle achète pour 7.000 une option qui lui permet d'acheter 127 barils du gaz (BOE) de la société Y pour un prix unitaire de 980 le 25 mai de la même année, le prix actuel évalué à 1.000 pour le baril mais la société prévoit une augmentation à 125.
 - Le 20 avril 2020 : le prix du baril atteint 1.100
 - Le 25 mai 2020 : première hypothèse le prix du baril atteint 1.400 (exécution du contrat)
 - Le 25 mai 2020 :deuxième hypothèse le prix du baril atteint 780 (annulation du contrat)

Travail demandé :

- Enregistrement comptable de l'opération au journal de la société X, sachant que le placement initial s'est fait par chèque bancaire n°8759 et le contrat d'option porte le n°14785/2020.
- Est-ce qu'il y'a une différence entre le traitement comptable proposé par les normes comptables et celui du SCF dans le cas ci-dessus ?

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

Solution Fiche TD N 2

Solution Exercice n° 01 :

L'enregistrement comptable de l'opération au journal de la société Cairn :

1-Dans hypothèse ou le PM = 2100 :

La prime : $2500 \times 8\% \times 6000 = 1.200.000$

		01/2018				
52-	512	Derivé Financier (Contrat à Terme)	Banque	1.200.000	1.200.000	
		Paiement prime				
		01/2019				
31	512	Matière première (pétrole b)	Banque	12.000.000	16.800.000	
667	521	Perte nette sur cession d'actifs f	DF C/T	5.400.000	1.200.000	
		Réalisation du contrat				

Banque : $6000 \times 2800 = 16.800.000$

Mp : $6000 \times 2100 = 12.600.000$

2-Dans l'hypothèse ou le PM = 3200 :

		01/2018				
521	512	Dérivé financier (Contrat à Terme)	Banque	1.200.000	1.200.000	
		01/2019				
31	512	Matière Première (pétrole brut)	Banque	19.200.000	16.800.000	
	521		DF(C à T)		1.200.000	
	767		Profit net		1.200.000	

Banque : $6000 \times 2800 = 16.800.000$

Mp : $6000 \times 3200 = 19.200.000$

Solution Exercice n° 02 :

I-Comptabilisation de la première opération au journal de la société GMS :

		01/07/2018				
512	164	Banque (50000*80)	Emprunt bancaire	4.000.000	4.000.000	
		Avis international N°				
		comptabilisation initiale en monnaie				
		fonctionnelle DA				
		31/12/201				
666	164	Pertes de change	Emprunt	862500	862500	
		50 000 *(80-97.25)				
		La perte de change en DA				
		//---//---//				

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

164 661	1688	Crédit bancaire Charges d'intérêt Intérêts courus ex 2018 30/06/201	486 250, 0 85.093,75	571.343,75
164	766	Emprunt bancaire Gains de change (97.25 - 94.50) * 50 000 30/06/201	137 500	137 500
1688 164 661	512	Intérêts courus (solde) Emprunt bancaire (94.50*50000/5- 486250) Charges d'intérêts (94.50*50000*3.5% -85093.75) (85093,75 imputé à l'exercice 2018) Banque Paiement de la première échéance	571.343.75 458 750.00 80 281.25	1 110 375

II-Comptabilisation de la deuxième opération au journal de la société GMS :

512	16-	Banque Emprunt Avis international (crédit BA N....°) 07/01/201	1.000.000	1.000.000
661	1688	Charges d'intérêt Intérêts courus ex 2018 Intérêts courus sur emprunt (Taux Variable=2%)1000 000*2%*6/12 31/12/201	10.000	10.000
52-	512	Dérivé financier (contrat SWAP de T I) Banque Soulte 01/01/201	8.000	8.000
1688 661	512	Intérêts courus Charges d'intérêts Banque Intérêts annuel (1.000.000*2.5%* 12/12) 30/06/201	10.000 15.000	25.000
512	767	Banque (2.5%-2%)*1000000 Profit net Profit net sur contrat swap (1 ere échéance) ou (Débit1688 :10000 Débit 661 :10000 Crédit 512 : 20000) c'est la même banque. //---//---	5.000	5.000
661		Charges d'intérêts 31/12/201	15.000	

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

	1688	Intérêts courus sur l'emprunt à taux variable 3% (1000 000*3%*6/12)		15.000
661	52-	Charges d'interets Dérivé Financier (C.Swap) Imputation prime à l'exercice (sur durée de vie résiduelle de l'emprunt)	800	800
518	477-	Interets courus à recevoir Compte d'attente sur swap de TI 1.000.000*(3%-2%)*(6/12)	5.000	5.000

Partie théorique :

- La différence principale entre les contrats à terme et les contrats d'option est liée à l'obligation d'exécution du contrat. le premier type est un contrat qui oblige les contreparties à réaliser le contenu du contrat, en revanche le deuxième type est un contrat optionnel (il donne le choix à son porteur-le choix d'exécution). Un swap est un échange entre deux parties, une sortie de crédit croisé consenti pour une période fixée dès le départ, de quelques jours à quelques mois ou années. Cet échange permet aux contreparties d'échanger une série de flux futurs.
- Un instrument financier est tout contrat ou document formalisé qui donne lieu à la fois à un actif financier d'une entreprise et un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. On inclut dans les instruments financiers ce qui suit :
 - ✓ la trésorerie;
 - ✓ les créances à recevoir et à payer;
 - ✓ les prêts et effets à payer et à recevoir, y compris les montants entre apparentés;
 - ✓ les placements en instruments de capitaux propres et titres de créance;
 - ✓ les dérivés tels que les options, les swaps et les contrats à terme de gré à gré et standardisés.

Solution exercice 03 :

- Un instrument financier dérivé, il s'appelle aussi produit dérivé ou contrat dérivé ou encore derivative product est un instrument financier (selon IFRS 9 depuis le 1er janvier 2018, anciennement IAS 39) :
 - dont la **valeur fluctue** en fonction de l'évolution du taux ou du prix d'un autre produit appelé sous-jacent ;
 - qui requiert peu ou pas de **placement initial** ;
 - dont le règlement **s'effectue à une date future**
- On l'appelle dérivé parce que sa valeur dérive d'un instrument physique ou financier s'appelle sous-jacent
- IFRS 9 remplace** les dispositions de la norme IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, **jugée non efficiente**.
- L'ancienne norme sur IAS 39 sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers a suscité de **nombreuses critiques** de la part des utilisateurs, qui la trouvaient **difficile à comprendre et à appliquer**, notamment **après la crise de 2008**. Pour les assureurs qui ont opté pour une application différée. Partant de cette constatation, l'IASB a décidé de la remplacer par une nouvelle norme plus simple.
- Enregistrement comptable au journal de la société X

10 mars 2020				
52-		Instrument dérivé financier (option d'achat)	7000	

CHAPITRE II : La comptabilité des instruments financiers

	51 2	Banque		7000
		Paie ment du placement initial , Ch B n°8759		
20 avril 2020				
52-		Instrument dérivé financier (option d'achat)	15240	
	76 5	Écart d'évaluation sur actifs financiers, plus-values		15240
		Variation de la valeur du contrat 127*980-127*1100		

le prix du baril =1400 exécution du contrat

31		Pétrole brut 1400*127 pm Instrument dérivé financier (option d'achat)	177.8 00	
	52-			22240
	51 2	banque Profits nets sur cession d'actif		124460
	76 7	Exécution de l'option d'achat		46340

le prix du baril = 780 annulation du contrat

667		Pertes nettes sur cession d'actifs	22240	
	5 2-	Instrument dérivé financier (option d'achat) Annulation de l'option		22240

**CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés
internationales**

3 Chapitre 3 : La comptabilité des sociétés internationales

3.1 Le cadre générale de la comptabilité des SI

3.1.1 Les sociétés multinationales

Une multinationale – aussi firme multinationale (FMN) ou firme transnationale (FTN), aussi appelé Stateless, Global, Transnational – est une entreprise active et implantée dans plusieurs pays grâce aux filiales qu'elle détient.

Selon l'ONU (organisation internationale des nations unies) l'entreprise ou firme multinationale est celle qui comporte des « entités » (dont au moins une unité de production) dans deux pays ou plus, peu important leurs formes légales et leurs champs d'activités.

Selon (**Charles-Albert Michalet,1976**), la multinationalisation d'une entreprise répond à **cinq déterminants principaux** :

- La recherche d'un accès direct aux matières premières, notamment durant la colonisation.
- Le besoin de contourner certaines entraves à l'échange. Il s'agit par exemple de produire sur le marché où le produit sera consommé afin de ne pas être affecté par les tarifs douaniers à l'importation.
- La recherche de débouchés extérieurs à la suite de l'intensification de la concurrence sur le marché intérieur. De plus, dès lors qu'une firme adoptera cette stratégie, elle sera probablement imitée par les firmes concurrentes.
- La perte d'un avantage technologique sur le marché national peut contraindre les entreprises à le produire à l'étranger, à moindre coût, afin de pouvoir continuer à le produire de façon rentable.
- La recherche de coûts du travail plus faibles.

3.1.2 Définition de la société multinationale

(**Charles-Albert Michalet, 1976**) définit une multinationale comme une entreprise « le plus souvent de grande taille, qui, à partir d'une base nationale, a implanté à l'étranger plusieurs filiales dans plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçues à l'échelle mondiale ». Cathal J. Nolan, professeur d'histoire à l'université de Boston, insiste sur les « capitaux, biens et technologies extrêmement flexibles » de ces entreprises qui « pensent globalement », qui n'ont « pas de loyauté spécifique » et qui prennent leurs « décisions selon des questions d'économie d'échelle, de politique fiscale et de rapatriement des profits ».

Les caractéristiques

3.1.3 Définition de la comptabilité des sociétés internationales

Beaucoup de chercheurs ressentent un paradoxe concernant la comptabilité internationale, Bien que les recherches et les études dans ce domaine aient connu un grand développement au cours des dernières années, les définitions que la comptabilité internationale a reçues sont peu nombreuses.

Selon **Rathore, Shirn** la comptabilité internationale n'est pas tant une branche de la comptabilité qu'une strate, mais une section transversale de la comptabilité, l'effet cumulatif de la mondialisation et de la libéralisation des économies mondiales est visible à la fois dans les domaines financiers et de gestion de la comptabilité (**RATHORE, SHIRIN, 2019**).

On peut dire que la comptabilité des sociétés internationales n'est pas une branche de la comptabilité, mais elle englobe l'ensemble des opérations et traitements comptables effectués par la société qui opère au niveau international, d'un autre côté il y'a des problèmes comptables auxquels ces sociétés internationales sont confrontées.

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

A travers ce chapitre, nous allons découvrir un ensemble de normes comptables internationales IAS et des normes IFRS , qui proposent un ensemble de traitements comptables pour résoudre certains des problèmes auxquels sont confrontées les institutions internationales, à savoir :

La consolidation	Comptabilisation des opérations en devises étrangères Conversion dans la monnaie de présentation	Le retraitement des états financiers
Le regroupement d'entreprise (IFRS 3) ; Le périmètre de consolidation, Les méthodes de consolidation (IAS 28 ' IFRS 11) ; L'écart d'acquisition (IAS 36) L'établissement des états financiers consolidés (IFRS 10);	Norme comptable internationale 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères	IAS 29 "Information financière dans les économies hyperinflationnistes

Nous étudierons dans un premier temps la consolidation

3.2 La consolidation

3.2.1 Le groupe

3.2.1.1 La notion du groupe

La notion de groupe se repose habituellement sur l'existence de liaisons financières et sur la présence d'une société faîtière ou dominante généralement appelée société-mère, qui détient un certain niveau de contrôle sur toutes les autres sociétés, soit directement, soit indirectement au travers d'une filière de sociétés contrôlées

Jean Corre définit le groupe comme « Le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique, mais liées par des intérêts communs, en vertu desquels l'une d'elles, dite **société mère**, tient les autres sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle, assurant, ainsi, une unité de décision»

La norme comptable internationale IAS 27 a défini le groupe comme «l'ensemble constitué par une mère et toutes ses filiales».

L'article 796 du code de commerce Algérien stipule : « deux ou plusieurs personnes morales peuvent constituer entre elles, par écrit, pour une durée déterminée ; un groupement en vue de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité ».

Donc, nous pouvons définir le groupe comme suit : le groupe est une entité sans personnalité juridique composée de plusieurs sociétés ayant chacune sa personnalité juridique distincte , liées par des intérêts financiers et économiques, leurs activités sont généralement, gérées sous la direction et/ou le contrôle direct ou indirect d'une société appelée la société – mère .

3.2.1.2 Composants du groupe

À partir des définitions au dessus, nous pouvons dire que les composants juridiques du groupe sont :

I. Société mère: appelée **société consolidante:**

Selon la norme comptable internationale IAS27 «une société mère est présumée exercer le contrôle lorsque elle détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote d'une entreprise ou lorsqu'elle peut diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu de statuts ou des contrats».

L'article 132-4-SCF «une entité dominante est disposé d'établir les états financiers consolidés si elle est détenue **quasi-totalement** par une autre entité et elle a obtenue l'accord des détenteurs

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

des intérêts minoritaires la détention quasi –total signifie que la société dominante détient au moins 90% des droit de votes».

La société-mère détient directement ou indirectement des participations dans les Sociétés qui lui sont subordonnées et qui sont des filiales.

En matière économique, le groupe apparaît comme un ensemble de moyens traduisant des relations de dépendance plus ou moins fortes. Dans un ordre décroissant et par degré d'intégration, les liens de la société- mère avec

2. les entreprises dépendantes peuvent consister en :(consolidation_benamar,2006)

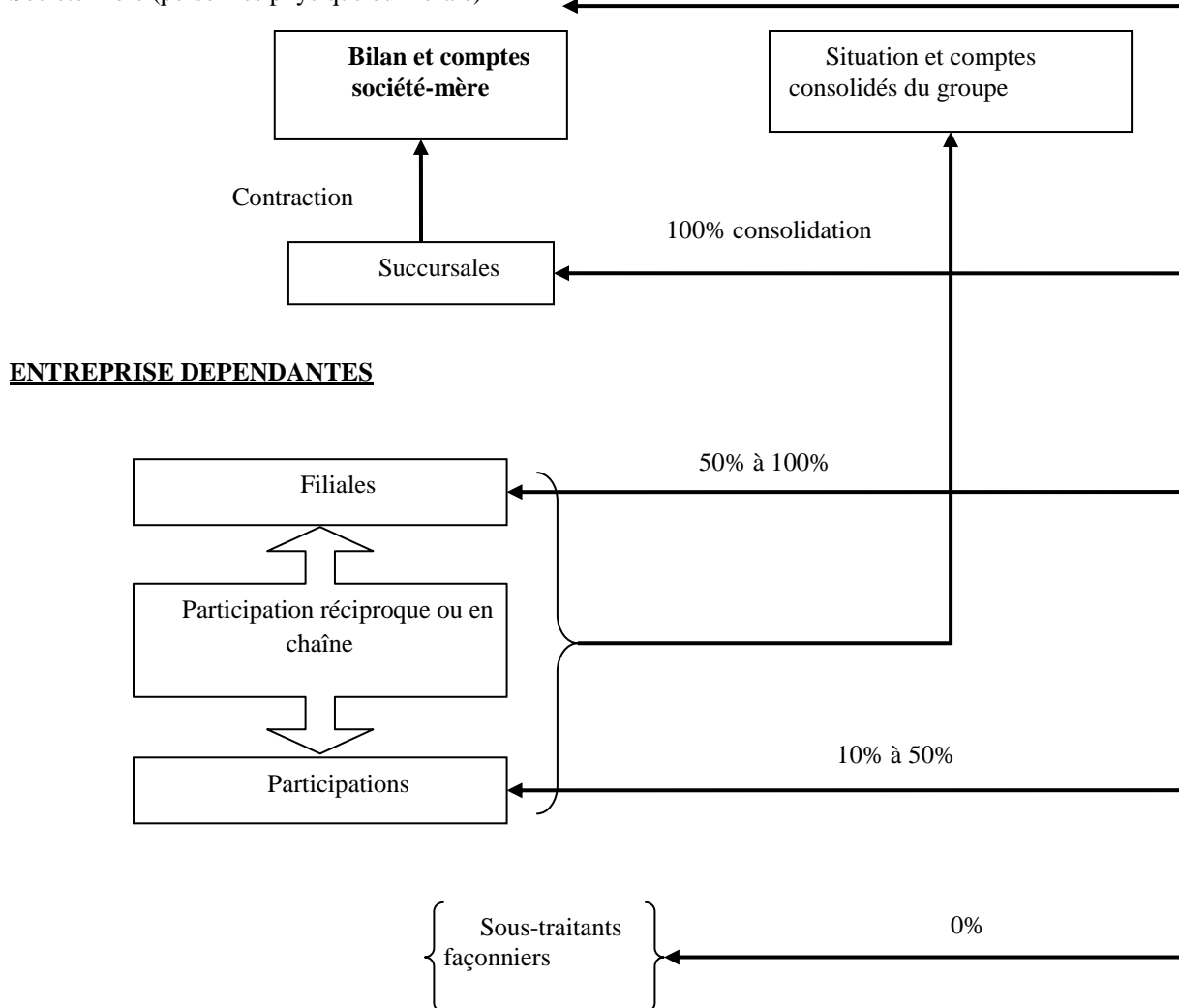
- A. une appartenance totale telle qu'une succursale,
- B. une dépendance de droit : **filiales**,
- C. une liaison juridique : **participations**,
- D. une relation économique plus ou moins constante qui peut être contractuelle (**sous-traitance**) ou simplement commerciale

On peut conclure ces **liens juridiques** d'une façon schématique, comme suit :

Figure n° III.1 : Le groupe

ENTREPRISE DIRIGEANTE

Société-mère (personnes physique ou morale)



Source : tiré de Benaibouche Mohamed Cid, 2009.

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

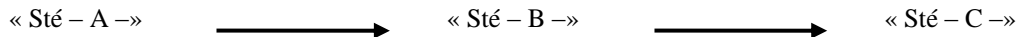
3.2.1.3 La structure financière des groupes

la structure financière du groupe se définit à partir des **relations financières** entre sociétés du groupe : **Les participations**, Quatre cas peuvent être envisagés, à savoir :

1) la participation directe : La société « A » détient des actions dans la société « B »



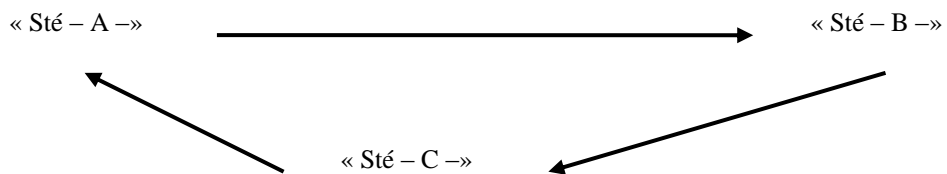
2) la participation indirecte : La société « A » détient des actions dans la société « B » qui elle-même détient des actions dans la société « C » (par rapport à la société « A » c'est une participation indirecte).



I. participation réciproque (ou croisée) : La société « A » détient des actions dans la société « B » qui elle-même détient des actions dans la société « A ».



4) participation circulaire : La société « A » détient des actions dans la société « B » qui détient des actions dans la société « C » laquelle détient des actions dans la société « A ».



3.2.2 La consolidation des comptes des groupes

3.2.2.1 la consolidation

Le **terme consolidation** est un anglicisme couramment utilisé dans le jargon comptable. Il désigne **l'action de regrouper** les états financiers (bilan, compte de résultat...) de toutes les sociétés d'un même groupe comme si elles ne formaient qu'une seule entité économique.

Selon l'article 132-1 du SCF dans son chapitre portant sur la consolidation-regroupement des entités-comptes consolidés : « Les comptes consolidés visent à présenter le patrimoine, la situation financière et le résultat d'un groupe d'entités comme s'il s'agissait d'une entité unique ». La consolidation est également définie comme "**une technique** permettant de **réunir** les **comptes de plusieurs entités** ayant des intérêts communs mais préservant chacune sa personnalité juridique.

3.2.2.2 Les comptes consolidés

Désignent un **document comptable obligatoire**. Ils ont pour objectif d'établir la **situation patrimoniale et financière des différentes sociétés du groupe** comme s'il ne s'agissait que d'une seule entité. Il s'agit donc d'une version commune et condensée de la **comptabilité de la société mère et de sa filiale**.

L'analyse des comptes consolidés va permettre d'avoir une bonne appréciation de la situation de l'ensemble du groupe.

Les comptes consolidés comportent 4 éléments :

1. Un **bilan consolidé**;
2. Un **compte de résultat consolidé**;
3. Une **annexe comptable consolidée**;
4. Un **rapport de gestion du groupe**.

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

À retenir :

Donc, la consolidation est une technique qui consiste à fusionner les comptes de plusieurs entités formées par la société-mère pour fournir des informations financières significatives des différentes entités du groupe comme si ces entités ne formaient qu'une seule société.

L'objectif des comptes consolidés :

La société holding qui fait appel public à l'épargne et/ou cotée en bourse, est tenue à l'établissement et à la publication des comptes consolidés tels que définis à l'article 732 bis 4 du présent code : « Par **comptes consolidés**, on entend la présentation de la situation financière et des résultats d'un groupe de sociétés, comme si celles-ci ne formaient qu'une seule entité. Ils sont soumis aux mêmes règles de présentation de contrôle, d'adoption et de publication que les comptes annuels individuels ».

Aussi selon (Bruno Bachy et Michel Sion, 2020), La valeur des titres de participation figurant au bilan ne reflète pas la situation financière de l'entreprise; ni le patrimoine; ni le résultat réalisé par cette entreprise, par rapport les comptes consolidés établis par l'entreprise consolidant, les lecteurs extérieurs peuvent avoir une vision économique de la situation financière et aussi sur le patrimoine de l'ensemble. (mémoire p13).

3.2.2.3 Les conditions d'une consolidation

Sur le plan fiscal, l'article 14 de la loi de finance pour 1997 dispose que « ne peuvent opter pour le régime fiscal des groupes de sociétés que celles qui justifient de résultats positifs pendant les deux derniers exercices. Les sociétés qui cessent de remplir à ces conditions ou réalisent deux déficits consécutifs, pendant la mise en œuvre du régime suscité, sont exclues d'office du groupe au sens fiscal »

Pour établir une situation consolidée, il faut au préalable, déterminer les principes :

- De l'ensemble de l'organigramme ;
- De dresser l'inventaire des participations ;
- De suivre les règles relatives aux méthodes applicables à chacune des participations.

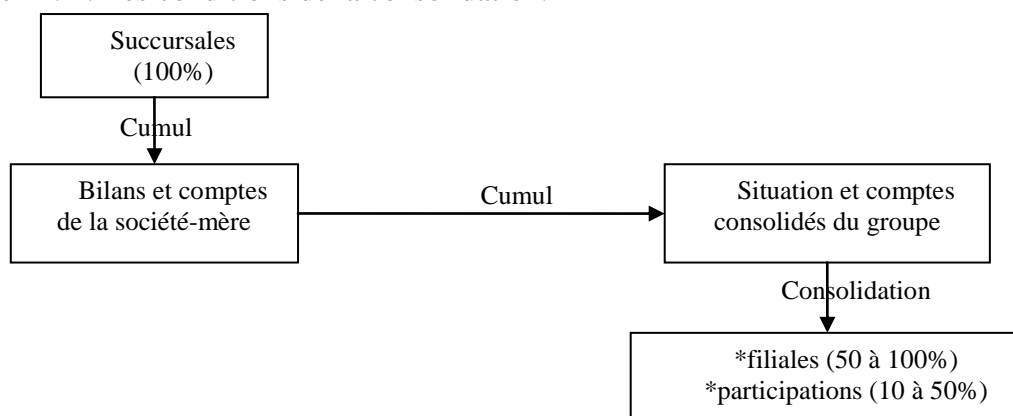
En outre, la société doit exercer du fait des titres détenus :

- Soit un contrôle de droit (filiales, sous filiales, et participations multiples) ;
- Soit une action financière ou économique prépondérante (participation des sociétés dont le groupe détient un certain nombre de voix) ;
- Soit, s'il s'agit de « sociétés fermées » une participation effective (en principe, un minimum de 10%).

La consolidation ne sert pas seulement aux actionnaires, propriétaires de groupe, qui ont le droit de s'enquérir sur la gestion de leurs apports, mais aussi aux tiers.

Schématiquement, cela peut se représenter comme suit :

Figure III.2 : Les conditions de la consolidation.



-source : tiré de BENAIBOUCHE Mohamed Cid, pp 84-85.

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

3.2.3 Le périmètre de consolidation

Par périmètre de consolidation, « on entend l'ensemble des sociétés retenues pour établir les comptes consolidés du groupe qu'elles forment. En général, le périmètre de consolidation comprend la société-mère et les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement au moins 20% des droits de vote, c'est-à-dire qu'elle contrôle d'une manière ou d'une autre ». Dans cette section on aborde les points suivants :

Le contrôle, Le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt

3.2.3.1 Le contrôle

Selon l'article 132-5 du **SCF**, **notion du contrôle**: « Le contrôle est défini comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités »

La norme comptable internationale **IAS 27** "États financiers consolidés et individuels" a traité la notion du contrôle comme suit:« Une société mère est présumée exercer le contrôle lorsqu'elle détient directement ou indirectement la **majorité des droits de vote** d'une entreprise ou lorsqu'elle peut diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu de statuts ou de contrats »

À retenir :

Le contrôle représente la capacité d'un groupe à contrôler directement ou indirectement (par l'intermédiation d'une filiale sous contrôle exclusif) grâce aux droits de vote substantiel détenus

On peut dire que le contrôle existe dans les cas suivants :

- lorsque une entité détient directement ou indirectement (par l'intermédiation d'une filiale sous contrôle exclusif) la majorité des droits de vote dans une autre entité;
- lorsque une entité a un pouvoir sur plus de 50% des droits de vote dans une autre entité obtenu dans le cadre d'un accord avec les autres associés ou actionnaires ;
- le pouvoir d'une entité de nommer la majorité des dirigeants d'une autre entité ;
- le pouvoir d'une entité de fixer les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu des statuts ou d'un contrat ;
- le pouvoir d'une entité de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions des organes de gestion d'une entité

3.2.3.2 Les types de contrôle

3.2.3.2.1 Le contrôle exclusif

Le contrôle exclusif est présumé dans les cas suivants :(**Boufassa Amina, Yala Zahra 2015/2016**)

- a. Contrôle de droit: lorsque le pourcentage de contrôle (de droits de vote) de la société consolidante dans la filiale est supérieur à 50%en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs.
- b. - Contrôle de fait: il existe un contrôle de fait dans les deux cas suivants:
- c. -lorsque l'entreprise dispose directement ou indirectement, d'une fraction des droits de vote supérieur à 40% et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détiennent une fraction supérieure ou égale à la sienne.
- d. Et lorsque la société mère désigne, la majorité des membres des organes de direction, d'administration ou de surveillance, pendant deux exercices successifs.

3.2.3.2.2 Contrôle contractuel

Selon le paragraphe **13 de l'IAS 27**, le contrôle contractuel existe lorsque la société mère, détenant la moitié, ou moins de la moitié des droits de vote d'une entreprise dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu d'un texte réglementaire (statuts) ou d'un contrat

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

3.2.3.2.3 Le contrôle conjoint ou partagé

Le contrôle conjoint existe lorsqu'une entreprise partage le contrôle en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires. Les décisions sont prises d'un commun accord entre les associés et aucun d'entre eux ne doit exercer un contrôle exclusif. –

3.2.3.2.4 - L'influence notable

l'article 132.11 du SCF définit l'entité associée comme suit: « L'entité dans laquelle l'entité consolidante exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale, ni une entité constituée dans le cadre d'opération faites en commun ». L'influence notable est présumée exister dans les cas suivants:2 –

- -Détenion (directe ou indirecte) de 20% ou plus des droits de votes ;
- Représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue;

Participation au processus d'élaboration des politiques stratégiques;

- Transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue;
- Echange de personnels dirigeants;
- Fourniture d'informations techniques essentielles.

- Exclusion du périmètre -Exclusion obligatoire : **Selon l'article 132.6 du SCF** : Une entreprise dépendante doit être laissée en dehors de la consolidation quand des restrictions strictes et durables remettent en cause substantiellement le contrôle exercé par la société dominante ou le transfert de fonds parla filiale.

Exclusions facultatives: pour les cas suivants :

- Les actions ou les parts de la filiale sont détenues par une autre entreprise seulement en vue d'une cession ultérieure (pour un gain de vente-arbitrage).

- lorsque La société dépendante est d'importance négligeable. - L'obtention des documents consolidés de la société dominée ne peut se faire sans frais excessifs ou dans des délais prévus pour la remise des comptes consolidés.

À retenir :

Il existe plusieurs types de contrôle qui caractérisent la relation entre la société mère et les sociétés qu'elle contrôle à savoir :le contrôle exclusif , l'influence notable, le contrôle conjoint.

3.2.3.3 Le pourcentage du contrôle

Pourcentage traduisant le lien de dépendance d'une société consolidante sur chaque société qui lui est directement ou indirectement rattachée. Il s'exprime en pourcentage **des droits de vote substantiels détenus**, et permet de déterminer la liste des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation (**ohada , p 397**)

Les droits de vote substantiels ou substantifs sont les droits de vote ou autres droits contractuels qui donnent à l'investisseur la capacité de diriger les activités clés de l'entité , le droit de vote résultant de la détention juridique sont déterminés à partir du pourcentage de contrôle. Le contrôle indirect n'existe que par l'intermédiaire d'entités sous contrôle (**ohada, p397**).

Principes à la base du calcul du pourcentage de contrôle

Nous devons procéder en trois temps :

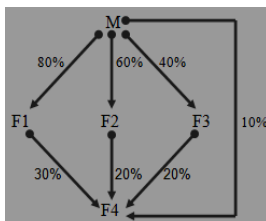
1. dresser le schéma du groupe, en ne renseignant que les liaisons de contrôle directes ainsi que le pourcentage de contrôle calculé ;
2. On examine ensuite, pour chaque société, l'éventualité d'un contrôle de fait ou de l'absence conventionnelle de contrôle (la rupture du contrôle) , auquel cas le pourcentage de contrôle calcule est remplace par 100% ou 0% selon le cas;

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

3. On recherche enfin, pour chaque société, l'ensemble de ses actionnaires contrôlés par la mère et on additionne leurs pourcentages de contrôle directs. La somme ainsi obtenue est alors comparée à 50% :

- Si la somme est strictement supérieure à 50% la société est considérée comme contrôlée;
- Si la somme est strictement inférieure à 50%, la société est considérée comme non contrôlée;
- Si la somme est égale à 50% il reste à voir si les 50% autres sont détenus entièrement par une autre société ne faisant pas partie du groupe.

Exemple : Examinons ces trois étapes à l'aide de l'exemple suivant:



Considérons successivement chacune des sociétés.

- Pour F1 : l'actionnaire M contrôle F1 à 80%. Donc F1 est une société contrôlée.
- Pour F2 : l'actionnaire M contrôle F2 à 60%. Donc F2 est une société contrôlée.
- Pour F3 : l'actionnaire M contrôle F3 à 40%. Donc F3 n'est pas une société contrôlée.
- Pour F4: les actionnaires sont M, F1, F2 et F3. Nous écartons F3 qui n'est pas contrôlée par M. La somme des pourcentages de contrôle des actionnaires restants, soit 10% par M, 30% par F1 et 20% par F2, est égale à 60%. Donc F4 est une société contrôlée.

À retenir :

Le pourcentage de contrôle mesure le lien de dépendance directe ou indirecte entre la société mère et ses filiales. Il correspond au pourcentage **des droits de vote** détenus par la société-mère dans les sociétés de groupe.

3.2.3.4 Pourcentage d'intérêt

Pourcentage exprimant la part de capitaux propres détenue par la société consolidante, directement ou indirectement, dans chaque société consolidée. Il permet de répartir les capitaux propres et les résultats entre les intérêts du groupe et les intérêts des actionnaires minoritaires (Glossaire,).

À retenir :

Le pourcentage d'intérêt est une notion financière qui sert de base de calcul des droits de la société mère, **la part du capital** des sociétés contrôlées détenus par la société mère directement ou indirectement

Comment se calcule le pourcentage d'intérêt ?

Le pourcentage d'intérêt est égal au pourcentage de participation directe majoré du produit des pourcentages de participation indirecte sur toute la longueur de la chaîne de participation, ce pourcentage se calcule selon la liaison entre la société mère (consolidante) et la société consolidée, les cas possibles se présentent dans le point suivant.

Principales liaisons entre la société mère et les sociétés consolidées

On distingue cinq types de liaison unissant les sociétés concernées avec la société mère

3.2.3.4.1 Liaisons directes

En cas de liaison directe, le pourcentage d'intérêts correspond au pourcentage de participation.

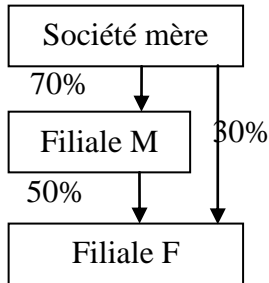
3.2.3.4.2 Liaisons indirectes

En cas de participation indirecte par plusieurs chaînes, il convient de procéder comme suit :

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

- ✚ Pour chaque chaîne, On multiplie le pourcentage de chaque entité constituant la chaîne ;
- ✚ En suite, On effectue la somme des pourcentages ainsi obtenus pour chaque chaîne.

Exemple1 :

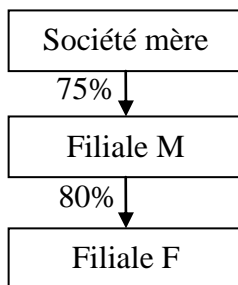


*pourcentage d'intérêts majoritaire de la société-mère dans la filiale F :

$$30\% + (70\% * 50\%) = 30\% + 35\% = 65\%$$

*pourcentage de contrôle majoritaire de la société-mère sur la filiale F :

$$30\% + 50\% = 80\% \text{ dont } 50\% \text{ par le biais de la filiale M.}$$



*pourcentage d'intérêts majoritaire de la société-mère dans la filiale F :

$$75\% * 80\% = 60\%.$$

*pourcentage de contrôle majoritaire de la société-mère sur la filiale F :

$$80\% \text{ par le biais de la filiale M.}$$

3.2.3.4.3 Participations réciproques

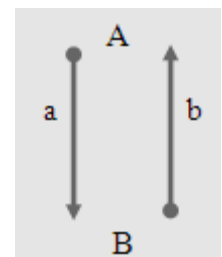
Dans le cas des participations réciproques (cas où deux sociétés détiennent l'une sur l'autre des titres de l'autre société comme dans le schéma ci-contre) le calcul des pourcentages d'intérêts se fait par itérations successives mais, ces calculs qui sont longs et fastidieux, peuvent être résumés en utilisant la formule mathématique suivante (méthode algébrique) .

$$\text{interets majoritaires dans B} = \frac{a(1-b)}{1-ab}$$

a et b désignant les pourcentages directs de participation

$$\text{interets majoritaires dans A} = \frac{1-b}{1-ab}$$

a et b désignant les pourcentages directs de participation

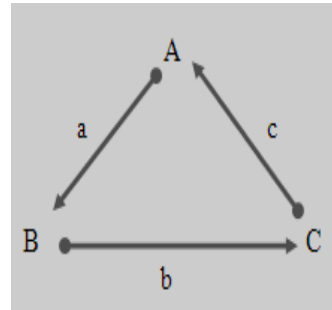


CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

3.2.3.4.4 Participations circulaires

La formule établie dans le cas de participations réciproques peut être généralisée aux participations circulaires (méthode algébrique). Ainsi les pourcentages d'intérêts majoritaires deviennent en prenant l'exemple des trois sociétés en circuit ci-contre :

Pourcentage d'intérêts majoritaires dans A	$\frac{1 - c}{1 - abc}$
Pourcentage d'intérêts majoritaires dans B	$\frac{a(1 - c)}{1 - abc}$
Pourcentage d'intérêts majoritaires dans C	$\frac{ab(1 - c)}{1 - abc}$



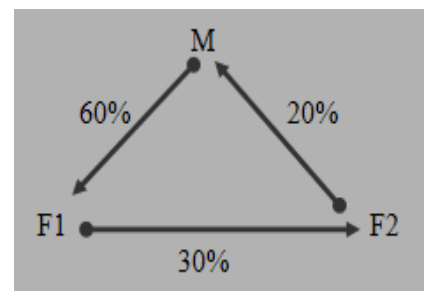
Pour obtenir les intérêts minoritaires, il suffit de calculer le complément à 1.

Quand il y a plusieurs chemins allant de A vers B, le pourcentage d'intérêts majoritaires de A dans B correspond au rapport ayant :

- Pour le numérateur, la somme des intérêts correspondant aux différents « chemins » allant de A à B
- Pour le dénominateur, la différence par rapport à 1 des intérêts correspondant au circuit allant de B à B.

Exemple :

Dans M =	$\frac{1 - 0,20}{1 - (0,6 \times 0,3 \times 0,2)}$	= 82,98 %
Dans F1 =	$\frac{(1 - 0,2) \times 0,6}{1 - (0,3 \times 0,2)}$	= 49,79 %
Dans F2 =	$\frac{(1 - 0,2) \times 0,6 \times 0,3}{1 - (0,6 \times 0,3 \times 0,2)}$	= 14,93 %



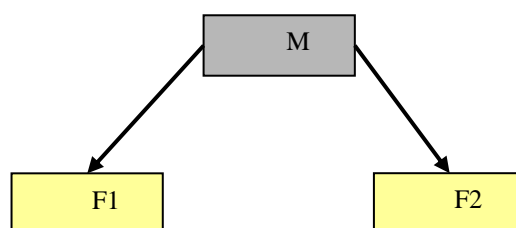
3.2.3.4.5 Liaisons simples avec rupture de chaîne de contrôle

Le pourcentage de contrôle s'obtient en ajoutant le pourcentage de participation directe au pourcentage de participation indirecte. La chaîne est rompue quand une participation indirecte est inférieure à 50%

Exemple :

Dans cet exemple le pourcentage de contrôle direct de M dans F2 est de 15%, le pourcentage indirect de M dans F2 par l'intermédiaire de F1 est de 60%. Cependant, ce dernier lien de contrôle ne doit pas être retenu pour le calcul du pourcentage de contrôle du groupe dans F2, car F1 n'étant pas sous le contrôle exclusif de M, il y a alors ce que l'on appelle rupture de la chaîne. Alors que lorsqu'il s'agit de déterminer le pourcentage d'intérêt détenu par le groupe dans F2, cette rupture ne doit pas être prise en compte

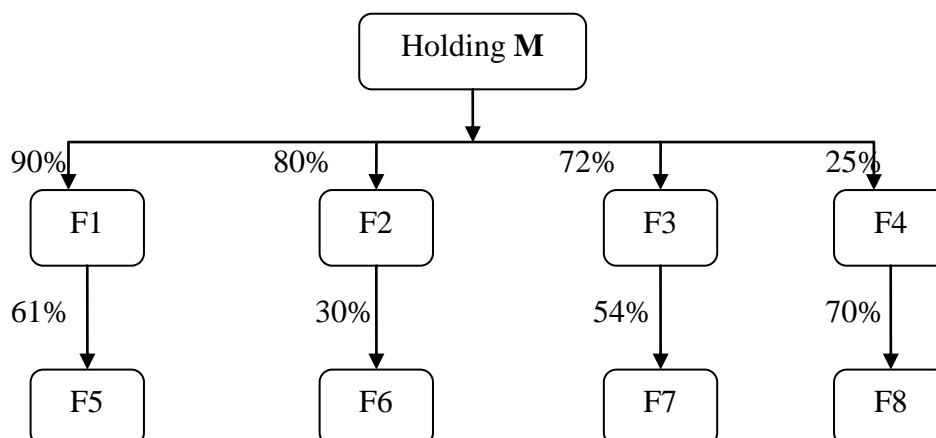
CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales



F1 : pourcentage de contrôle (rupture de contrôle) 0%, pourcentage d'intérêt 30%

F2 : pourcentage de contrôle (rupture de contrôle) 0%, pourcentage d'intérêt $30\% + (30\% \times 70\%) = \underline{51\%}$

Exemple :



Travail à faire : calculer les pourcentages de contrôle, d'intérêts et le type du contrôle.

Solution :

Détermination des pourcentages de contrôle, d'intérêts et le type adéquat :

Entités	Pourcentages de contrôle	Types du contrôle	Pourcentages d'intérêt
M	100%	Contrôle exclusif	100%
F1	90%	Contrôle exclusif	90%
F2	80%	Contrôle exclusif	80%
F3	72%	Contrôle exclusif	72%
F4	25%	Contrôle conjoint	25%
F5	61%	Contrôle exclusif	$90\% \times 61\% = 54,90\%$
F6	30%	Influence notable	$80\% \times 30\% = 24\%$
F7	54%	Contrôle exclusif	$72\% \times 54\% = 38,88\%$
F8	0%	Rupture de contrôle	$25\% \times 70\% = 17,50\%$

À retenir :

Avant d'effectuer une consolidation, et pour déterminer la méthode d'intégration adéquate, il faut déterminer le champ de consolidation du groupe à consolider, les pourcentages de contrôle de la société mère sur les filiales faisant partie du groupe et les pourcentages d'intérêt

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

3.3 Les méthodes de consolidation

Il existe trois méthodes différentes de consolidation applicables selon le type de contrôle exercé par la société mère sur la filiale: **intégration globale, intégration proportionnelle et mise en équivalence, mais le système comptable financier Algérien reconnaît uniquement deux méthodes (la méthode de l'intégration globale et la méthode de mise en équivalence).**

1. lorsque la société consolidée se trouve **sous contrôle exclusif** (filiale), la substitution est opérée par **intégration globale** des postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de la filiale à ceux de la société mère
2. lorsque la société consolidée se trouve **sous contrôle conjoint**, la substitution est opérée par **intégration** de ses postes de bilan, de l'état de résultat et de l'état du flux **proportionnellement** aux intérêts de la société consolidante.
3. lorsque la société consolidée se trouve **sous influence notable**, la consolidation consiste à substituer, à **la valeur comptable des titres détenus par la société consolidante**, celle à laquelle ils correspondent dans la situation nette de la société consolidée.

Dans cette partie, nous présentons les trois méthodes.

3.3.1 La méthode de l'intégration globale

Selon la norme comptable internationale IAS27 « Les comptes individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en faisant la somme des éléments de même nature, qu'il s'agisse des actifs, des passifs, des capitaux propres, des produits ou des charges »

Selon l'article 132-7 du SCF Algérien, dans son chapitre portant sur la consolidation-regroupement des entités-comptes consolidés :

« Dans le cadre de l'établissement de comptes consolidés, les entités contrôlées sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale. Cette méthode consiste :

1. **au bilan**, à reprendre les éléments du patrimoine de l'entité consolidante, à l'exception des titres des entités consolidées, et de substituer à la valeur comptable de ces titres non repris, l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces entités déterminés d'après les règles de consolidation ;
2. **au compte de résultat**, à substituer aux opérations de la société consolidante, celles réalisées par l'ensemble consolidé, en excluant les opérations traitées entre elles par les entités faisant partie de cet ensemble.
3. Les états financiers consolidés prennent en compte les intérêts des tiers (intérêts minoritaires) ces intérêts des minoritaires figurent sous une rubrique spécifique dans les capitaux propres et dans les résultats nets de l'ensemble consolidé.

L'intégration globale consiste, comme son nom l'indique, à reprendre pour leur intégralité, au bilan de la société mère, tous les éléments qui constituent l'actif et le passif de la filiale, et au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits qui en déterminent le résultat net.

Exemple :

Bilan M au 31/12/2021

Actif	Montant	Passif	Montant
Actifs divers	8.500	Capital social	3.000
Participation F	760	Réserves	1.500
		Dettes	2.600
		Résultat	2.160
Total	9.260	Total	9.260

Bilan F au 31/12/2021

Actif	Montant	Passif	Montant
-------	---------	--------	---------

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Actifs divers	6.000	Capital social	1.000
		Réserves	450
		Dettes	3.200
		Résultat	1.350
Total	6.000	Total	6.000

La participation de la société M qui est la société mère, représente **76%** du capital social initial de la filiale F.

Travail demandé :

1. Préparer le bilan consolidé.
2. Préparer le tableau de résultat consolidé.
3. Enregistrer les écritures comptables de consolidation.

Solution :

Consolidation des bilans

Il faut calculer les intérêts du groupe et du hors groupe sur les capitaux propres et le résultat de la filiale.

Intérêts des actionnaires de la société M dans la société F :

$$(1.000 + 450 + 1.350) * 76\% = 2.128 ;$$

Plus-value sur titres F détenus par M :

$$2.128 - 760 = \mathbf{1.368}$$

$$\text{Les réserves de F : } 450 * 0.76 = 342 ;$$

$$\text{Les bénéfices de F : } 1.350 * 0.76 = 1.026.$$

Les intérêts des autres actionnaires (**intérêts minoritaires**) dans la société F représentent 24% du capital social de F.

$$(1.000 + 450 + 1.350) * 0.24 = \mathbf{672}.$$

Réserves consolidées de la société M :

$$1.500 + 342 = \mathbf{1.842}$$

Résultat consolidé de la société M :

$$2.160 + 1.350 * 0.76 = 2.160 + 1.026 = \mathbf{3.186}.$$

Bilan consolidé de la société M au 31/12/2021

Actif	Montant	Passif	Montant
Actifs	14.500	Capital social	3.000
8.500 + 6.000		Réserves consolidées	1.842
		Résultat consolidé	3.186
		Intérêts minoritaires	672
		Dettes (M + F)	5.800
Total	14.500	Total	14.500

On peut aussi présenter le bilan ci-dessus d'une autre manière :

$$1.000 * 0.76 = 760 ;$$

$$450 * 0.76 = 342 ;$$

$$760 + 342 = 1.102 ;$$

$$\text{La différence de consolidation est : } 1.102 - 760 = 342 ;$$

Actif	Montant	Passif	Montant
Actifs	14.500	Capital social	3.000
		Réserves consolidées	1.500
		Dettes (M + F)	5.800
		Différence de consolidation	342
		Intérêts minoritaires	425
		Résultat consolidé	3186
Total	14.500	Total	14.500

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Compte de résultats de la société M au 31/12/2021 :

Libellé	Montants
Ventes	21.000
Produits hors exploitation	780
Charges d'exploitation	18.770
IBS	850
Résultat net	2.160

Compte de résultats de la société F au 31/12/2021 :

Libellé	Montants
Ventes	12.700
Charges d'exploitation	9.500
Charges hors exploitation	1.400
IBS	450
Résultat net	1.350

Consolidation des états de résultats

Représentation des résultats entre les sociétés M et F et les autres actionnaires minoritaires :

	S.M	A.M F
Résultat net (M)2.160	2.160	-
Résultat net (F)1.350	1.026	324
Total	3.186	324

Tableau de résultat consolidé de la société M au 31/12/2021

Libellé	Montants	Total
Ventes (21.000 + 12.700)	33.700	34.480
Produits hors exploitation	780	
Charges d'exploitation	28.270	
Charges hors exploitation	1.400	
IBS	1.300	34.480
Résultat consolidé	3.186	
Intérêts minoritaires	324	

Écritures comptables de consolidation du bilan

13-12-2021				
261 3/4/5		Titres de participation Actif circulant	8.500 760	
	101		Capital	3 000
	106		Réserves	1.500
	120		Résultat	2.160
			Dette	2.600
		<i>(Reprise des comptes de bilan de la mère M)</i>		
13-12-2021				
2-		Actif divers F	6000	
	101F		Capital F	1.000
	106F		Réserves F	450
	120F		Résultat F	1.350
			Dette F	3.200
		<i>Reprise des comptes de bilan de la fille F</i>		

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Ecriture de consolidation du compte de résultat				
31-12-2021				
6- 695 120	70 -	Charges d'exploitation IBS Résultat Ventes Produits hors exploitation <i>Reprise des comptes de gestion de la mère M</i>	18.770 850 2.160	21.000 780
6 6 695 120	70	Charges d'exploitation Charges hors exploitation IBS Résultat Ventes <i>Reprise des comptes de gestion de la filiale F</i>	9.500 1.400 450 1350	12 700
TOTAL				

Ecritures de répartition :

31-12-2021				
101		Capital F	1.000	
106		Réserves F	450	
120		Résultat F	1.350	
	261	Titres de participation		760
	14-	Intérêts minoritaires		672
	106F	Reserves F		342
	12F	Resultat F		1026

Transfert :

106 M		Réserve	1500	
120M		Résultat	2160	
	106 G	Réserve		1500
	120 G	Résultat		2160

3.3.2 La méthode de l'intégration proportionnelle

Cette méthode est réservée aux filiales qui sont contrôlées conjointement avec des partenaires.

L'intégration proportionnelle conduit à substituer dans le bilan de la société mère la quote-part des éléments d'actifs et de passifs composant le patrimoine de la filiale à la valeur des titres de participation détenus. Au compte de résultat, la quote-part des produits et charges est ajoutée à ceux de la société mère.

L'intégration proportionnelle suppose que l'intégration des comptes de la société consolidée est réduite au pourcentage d'intérêt détenu par la société consolidante.

L'intégration proportionnelle consiste, après élimination des opérations réciproques :

1. **Au niveau du bilan consolidé** : elle porte, pour chaque poste du bilan de la société consolidée sur une fraction proportionnelle à hauteur du pourcentage d'intérêt.
2. **Au niveau du compte de résultat consolidé**, A reprendre les charges et les produits de la société consolidante, en intégrant les charges et les produits des sociétés consolidées proportionnellement à la fraction des intérêts détenus.

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Exemple :

Une Société Mère (SM) détient 45 % des titres du capital d'une Société Filiale (SF), au 31 décembre 2020.

Bilan société mère SM au 31 /12/2020

Actif	Montant	Passif	Montant
Immobilisations	74 800	Capital	60 000
Titres de participation	1800	Réserves	16 000
Actif Circulant	48600	Résultat	1 200
		Dette	48 000
Total	125 200		125 200

Bilan de la filiale SF au 31 /12/2020

Actif	Montant	Passif	Montant
Immobilisations	6000	Capital	4 000
Actif Circulant	4000	Réserves	2400
		Résultat	400
		Dette	3200
Total	10000		10000

Compte de résultat de la société Mère SM au 31-12-2020

Libellé	Montant
Produit s	9 200
Charges	8 000
Résultat	1 200

Compte de résultat de la société Filiale F au 31-12-2020

Libellé	Montant
Produit s	5 600
Charges	5 200
Résultat	400

Travail à faire :

1. Présenter le bilan consolidé du groupe selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
2. Présenter le compte de résultat consolidé du groupe selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
3. Enregistrer les écritures comptables de consolidation proportionnelle.

Solution :

Immobilisations consolidées :

- Immobilisations de la société mère : **74 800 DA**
- Immobilisations de la société filiale à intégrer : $6\ 000 \times 45\ \% = 2\ 700$
- Immobilisations consolidées : $74\ 800 + 2\ 700 = 77\ 500$

Actif circulant consolidé :

- Actif circulant de la société mère : **48 600 DA**
- Actif circulant de la société filiale à intégrer : $4\ 000 \times 45\ \% = 1\ 800\ DA$
- Actif circulant consolidés : $48\ 600 + 1\ 800 = 50\ 400\ DA$

Réserves consolidées :

- Réserves de la société mère : **16 000 DA**
- Réserves de la société filiale à intégrer : $2\ 400 \times 45\ \% = 1\ 080\ DA$

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

– Réserves consolidées : $16\ 000 + 1\ 080 = 17\ 080$ DA

Résultat consolidé :

– Résultat de la société mère : **1 200 DA**

– Résultat de la société filiale à intégrer : $400 \times 45\% = 180$ DA

– Résultat consolidé : $1\ 200 + 180 = 1\ 380$ DA

Dettes consolidées :

– Dettes de la société mère : **48 000 DA**

– Dettes de la société filiale à intégrer : $3\ 200 \times 45\% = 1\ 440$ DA

– Dettes consolidées : $48\ 000 + 1\ 440 = 49\ 440$ DA

Bilan consolidé du groupe au 31/12/2020

Actif	Montant	Passif	Montant
Immobilisations	77 500	Capital	60 000
Titres de participation		Réserves consolidés	17 080
Actif circulant	50 400	Résultat consolidé	1 380
		Capitaux propres consolidés	78 460
		Dettes	49 440
	127 900		127 900

(1) $8\ 000 + (5\ 200 \times 45\%) = 10\ 340$ DA

(2) $1\ 200 + (400 \times 45\%) = 1\ 380$ DA

Libellés	Montant
Produit s	11 720
Charges	10 340
Résultat Net des sociétés intégrées	1 380
Résultat Net du groupe	1380
Résultat	1 200

Reprise des comptes des deux entités

Ecritures de consolidation du bilan :

13-12-2020				
2		Immobilisations	74 800	
261		Titres de participation	1800	
3/4/5		Actif circulant	48600	
	101		Capital	60 000
	106		Réserves	16 000
	12		Résultat	1 200
			Dettes	48 000
		<i>(Reprise des comptes de bilan de la mère M)</i>		
13-12-2020				
2-		Immobilisations F 6000 * 45%	2700	
3/4/5		Actif Circulant F 4000 *45%	1800	
	101		Capital F4000*45%	1800
	106		Réserves F 2400*45%	1080
	120		Résultat F400*45%	180
	16/4		Dettes F3200*45%	1440
		<i>Reprise des comptes de bilan de la fille F</i>		
		Ecriture de consolidation du compte de résultat :		
31-12-2020				
6		Charges	9200	
	120		Résultat	1200

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

	7-	Produits <i>Reprise des comptes de gestion de la mère M</i>		8000
6-	120	Charges	2520	
	7-	Résultat Produits <i>Reprise des comptes de gestion de la mère M</i>		180 2340
		TOTAL		

Détermination des capitaux propres consolidés et élimination des titres de participation

Lorsqu'il s'agit d'une intégration proportionnelle, aucun partage n'est à effectuer étant donné que seule la fraction du patrimoine de la filiale appartenant à l'entité consolidante a fait l'objet d'une intégration.

31-12-2020				
101m		Capital M	60 000	
106M		Réserves M	16 000	
120M		Résultat M	1 200	
	101			60 000
	106c	Capital M		16 000
	120 c	Réserves Consolidés		1 200
		Résultat Consolidé		
		<i>Partage des capitaux propres de la mère M</i>		
31-12-2020				
101 F		Capital F	1800	
106 F		Réserves F	1080	
	261	Titres de participation F		1800
	106	Réserves Consolidés		1080
		<i>Partage des capitaux propres hors résultat de la filiale F</i>		
31-12-2020				
120F		Résultat F	1380	
	12F	Résultat Consolidé		1 380
		<i>Partage du résultat de la filiale F</i>		

3.3.3 La méthode de mise en équivalence

La consolidation par mise en équivalence consiste à remplacer les titres détenus par une société consolidante par le poste titres mis en équivalence, correspondant à la quote-part de la société consolidante dans les capitaux propres de la société à consolider.

Selon l'article 132.12 du SCF Algérien: « dans le cadre de l'établissement de comptes consolidés, les participations dans les entités associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence qui consiste :

- **Au niveau de l'actif du bilan consolidé;**
à substituer à la valeur comptable des titres la part qu'ils représentent dans les capitaux propres et le résultat de l'entité associée ;
À imputer l'écart ainsi dégagé aux réserves consolidées et au résultat consolidé
- **Au niveau du compte de résultat consolidé**
A présenter sous une rubrique particulière la part du groupe dans le résultat de l'entité associée ;
à prendre en compte dans le calcul du résultat consolidé cette part du groupe dans le résultat de l'entité associée

Les titres mis en équivalence représentent **la quote-part des capitaux propres** qui revient à l'entité mère dans les filiales ainsi consolidées

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

La mise en équivalence est appliquée lorsque l'entreprise consolidante détient une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de la société à consolider sans en détenir le contrôle.

Les étapes de la consolidation par la méthode de mise en équivalence :

1. déterminer le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt et de contrôle ;
2. éliminer les titres immobilisés et remplacer par les titres mis en équivalence
3. calculer la part revenant à la société consolidante ;
4. établir **des comptes consolidés**.

Exemple :

Une société M (société mère) consolidante détient une influence notable sur la société F,

Le pourcentage d'intérêt retenu est de 20%,

Aucune opération réciproque n'est constatée.

Les comptes annuels au 31/12/2020 des deux sociétés M et F sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Bilan de la société M au 31/12/2020

Actif	Montant	Passif	Montant
Actifs divers	98000	Capital	40 000
Titres de participation	2000	Réserves	24000
		Résultat	4000
		Dette	32000
Total	100 000		100 000

Bilan de la société F au 31/12/2020

Actif	Montant	Passif	Montant
Immobilisations	10000	Capital	10 000
Actif Circulant	7000	Réserves	2400
		Résultat	1000
		Dette	3600
Total	17000		17000

Compte de résultats de la société M au 31/12/2020 :

Libellé	Montants
Ventes	23.000
Produits hors exploitation	780
Charges d'exploitation	18.770
IBS	1010
Résultat net	4000

Compte de résultats de la société F au 31/12/2020

Libellé	Montants
Ventes	12.350
Charges d'exploitation	9.500
Charges hors exploitation	1.400
IBS	450
Résultat net	1000

Travail à faire :

1. Présenter le bilan consolidé
2. Présenter le tableau de résultat consolidé.

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Solution :

Au 31.12.2020, les titres **F** détenus par la société **M**, équivalent dans les fonds propres de la société **F** à :

$$10000+2400+1000 = 13400 \times 20\% = \mathbf{2680}.$$

La **plus -value** : $2680 - 2000 = \mathbf{680}$ prise par les titres **F** depuis leur acquisition se trouve :

$$\begin{array}{l} 2400 \times 20\% = \mathbf{480} \quad \text{dans les réserves} \\ 1000 \times 20\% = \mathbf{200} \quad \text{dans le résultat bénéficiaire} \end{array}$$

Remarque : les titres traités doivent être mis sous la rubrique **265 Titres de participation évalués par équivalence** (entreprises associées)

$$\text{Réserves consolidées de M : } 24\,000 + 480 = \mathbf{24\,480}$$

$$\text{Résultat consolidé de M : } \mathbf{4\,000} + 200 = \mathbf{4\,200}$$

Bilan consolidé M au 31-12-2020

Actif	Montant	Passif	Montant
Actifs divers	98000	Capital	40 000
Titres de participation évalués par équivalence	2680	Réserves consolidées	24480
		Résultat consolidé	4200
		Dette	32000
Total	100 680		100 680

Compte de résultats consolidé de la société M au 31/12/2020

Libellé	Montants
Ventes	23.000
Produits hors exploitation	780
Quote – part dans le résultat F	200
Charges d'exploitation	18.770
IBS	1010
Résultat consolidé	4200

3.4 Les étapes de la consolidation

3.4.1 L'élimination des opérations internes **intra-groupes** (ou des intercos)

Le Système Comptable Financier n'a rien cité sur les retraitements des comptes consolidés, à l'exception des retraitements des rapports financiers en devises étrangères (nous aborderons ce point dans la section N°....)

Selon les normes comptables internationales, l'élimination des opérations intragroupes et les marges internes: qui sont présentées par la norme **IAS 28; 24; 20; 33 et IFRS 10 ; 11** sur les principes de base de ces opérations.

La consolidation doit prendre en compte le fait que les entités qui appartiennent à un groupe échangent entre elles des biens et des services, et génèrent donc ce que l'on appelle des opérations **intra-groupes**.

L'élimination des opérations intra-groupe est le processus auquel une société mère se soumet afin d'**éliminer les opérations entre les filiales d'un groupe**. Les sociétés mères procèdent à l'élimination des opérations intra-groupe lors de la préparation des états financiers consolidés

L'élimination des opérations intra-groupe permet de connaître les résultats financiers, hors transactions entre filiales.

L'élimination des opérations intra-groupe permet essentiellement de garantir que **seules les opérations avec des tiers sont représentées dans les états financiers consolidés**. De cette façon, les paiements, créances, profits ou pertes ne portant pas sur des opérations réalisées avec des tiers ne sont pas comptabilisés dans les états financiers

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

consolidés(<https://www.wolterskluwer.com/fr-fr/solutions/cch-taetik/glossary/intercompany-elimination>)

Différentes natures d'opérations **intragroupes** sont rencontrées, et très courantes en pratique :

- ✓ opérations commerciales réciproques, entre filiales de production et de distribution par exemple,
- ✓ opérations de financement et de placement financier réciproques, à court terme ou à long terme,
- ✓ opérations d'investissement ou de désinvestissement, par cessions ou transferts d'actifs à l'intérieur du groupe,
- ✓ opérations de restructuration interne, par échanges et apports d'actifs à l'intérieur du groupe,
- ✓ etc.

Les éliminations affectant les comptes de plusieurs sociétés du groupe doivent être traitées au niveau consolidé c'est-à-dire au service central de consolidation, ces opérations, nous pouvons les classer en deux catégories, à savoir :

1. L'élimination des opérations qui n'affectent pas le résultat consolidé (élimination **sans incidence sur le résultat consolidé**), et
2. L'élimination des opérations qu'affecte le résultat consolidé (élimination **avec incidence sur le résultat consolidé**).

Mais avant de passer ces écritures d'élimination, il convient de préciser le mode d'élimination de ces opérations réciproques, ce dernier dépend de la méthode de consolidation retenue.

- a) **En cas d'intégration globale**, les flux et les soldes réciproques sont éliminés en totalité
- b) **En cas de d'intégration proportionnelle** :
 - Les flux réciproques doivent être éliminés à la hauteur du pourcentage d'intérêt détenu par le groupe ;
 - Les soldes réciproques figurant aux bilans doivent être éliminés à la hauteur du pourcentage d'intérêt détenu par le groupe et dans la limite du montant cumulé
- c) **En cas d'intégration par mise en équivalence**
 - Les flux réciproques n'affectant pas le résultat ne sont pas consolidés.
 - Les flux réciproques affectant le résultat consolidé doivent être éliminés à concurrence du pourcentage d'intérêt détenue par le groupe, dans les comptes de la société consolidante.
 - Les soldes réciproques figurant aux bilans ne sont pas à éliminer.

3.4.1.1 L'élimination des opérations qui n'affectent pas le résultat consolidé

Comptablement, ces opérations ont pour conséquence de faire apparaître dans le bilan et le compte de résultat de chaque entité consolidée, des montants vis-à-vis d'autres sociétés incluses dans le périmètre, cumulés dans le processus de consolidation. Le tableau suivant contient les opérations les plus fréquentes.

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Tableau n III.1: Opérations n'affectent pas le résultat

Type d'opération	Compte entre sociétés à éliminer
<ul style="list-style-type: none"> Les opérations commerciales, achats et ventes de biens et de services Opérations de financement et de placement à long et moyen terme Opérations de financement à court terme Opérations de structure : refacturation de frais généraux et de frais de holding (« management fees »), redevances de brevets etc 	<ul style="list-style-type: none"> Créances clients et Fournisseurs aussi les ventes et les achats réciproques Prêts, créances rattachées et emprunts financiers, intérêts courus réciproques ... Compte courant de trésorerie , effets escomptés ,intérêts courus réciproques Autres créances et autres dettes, autres produits et charges externes réciproques

Source : tiré de <https://expert-consolidation.com/>

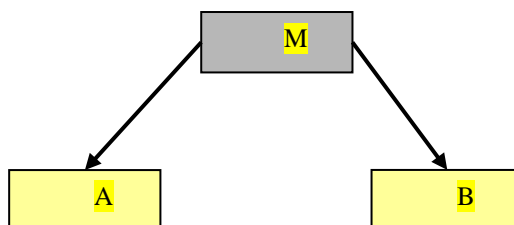
- Caractéristique comptable de ces opérations :

Un produit dans une entité entraîne une charge du même montant dans l'entité correspondante.

De même la créance chez l'une a sa correspondance exacte en dette chez l'autre.

Exemple :

Soit Société **A** et société **B** sont intégrées globalement à la société- mère **M**



- M** prête de la trésorerie **A** un montant de 1 000 000 rémunéré à 7%.

Prêt chez M = emprunt chez A = 1 000 000 DA

Produit financier chez M = charge financière chez A = 70 000 DA

- A** facture des honoraires à la société **B** évaluées à 85 000 DA, créance 85 000 DA au 31/12/20N.

Créance client chez A = dette fournisseur chez B = 85 000 DA

Ventes chez A = Charges externes chez B = 85 000 DA

- Traitement en consolidation

Les créances et les dettes réciproques, ainsi que les produits et les charges réciproques, sont éliminés dans leur totalité, lorsque les entités concernées sont intégrées globalement (en quote-part lorsqu'une des entités est intégrée proportionnellement, voir plus loin). L'élimination des intragroupes n'a pas lieu d'être dans le cas des mises en équivalence.

L'élimination de ces opérations n'affecte pas le résultat consolidé, les montants ayant leur contrepartie inverse dans l'entité concernée.

Exemple :

Comptes	M	A	B	Cumul	Elimination	Consolidation
Bilan						
Prêt	120			120	(120)	0
Client		50		50	(50)	0
Emprunt		120		120	(120)	0
Fournisseur			50	50	(50)	0
Résultat						
Ventes		50		50	(50)	0

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Produits financiers	6		6	(6)	0
Charges externes		50	50	(50)	0
Charges financières		6	6	(6)	0

Dans les outils de consolidation, des comptes de liaison sont prévus, permettant d'enregistrer les éliminations et de ne pas déséquilibrer les balances contributives par entité.

Dans notre exemple, en supposant un compte de liaison au résultat et au bilan, les éliminations se présenteraient ainsi :

Comptes	M	A	B	Elimination
Bilan				
Prêt	(120)			(120)
Client		(50)		(50)
Compte de liaison	120	(170)	50	
Emprunt		(120)		(120)
Fournisseur			(50)	(50)
Résultat				
Ventes		(50)		(50)
Produit financier	(6)			(6)
Compte de liaison	6	(44)	50	
Charges financières			(50)	(50)
Charges externes		(6)		(6)

Exemple :

Soit une société – mère **M** qui détient 72% de sa filiale **F1**, au cours de l'exercice 2020 les opérations réciproques entre les deux sociétés sont les suivantes :

1. **M** a vendu des marchandises à **F1** au prix de 4 500 DA, sachant que ces marchandises ont été vendues à des tiers. A la fin de l'exercice 2020 le solde du compte fournisseur : 600 DA au profit de la société **M**.
2. Au début de l'exercice 2020, Un prêt lié à sa participation a été accordé par **M** à sa filiale **F1** pour un montant de 3 450 000 DA, , taux d'intérêt 7% sur 5 ans.

Travail à faire :

Enregistrer au journal de consolidation les écritures comptables d'élimination dans le cadre d'intégration globale.

Solution :

Dans le journal de consolidation

N C D	N. C C	31-12-2020	Montant D	Montant C
700		Ventes de marchandises	4 500	
	600			4 500
4013		Fournisseurs de stocks	600	
	411	Clients		600
16			3 450 000	
	27-			3 450 000
762		3 450 000*7%*1/5	48 300	
	661			48.300

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

3.4.1.2 L'élimination des opérations qu'affectent le résultat consolidé

Il s'agit des opérations réalisées entre entités du périmètre et dont la comptabilisation n'est pas réciproque (résultat dans une entité et pas dans l'autre, lors d'une cession d'immobilisation intragroupe par exemple).

Les opérations non réciproques suivantes sont rencontrées fréquemment (liste non limitative) :

Tableau n III.2 : exemples sur Les opérations non réciproques

<i>Opérations</i>	<i>Montant non réciproque à éliminer</i>
Opérations commerciales : détention d'un stock acheté à l'intérieur du groupe, avec marge incorporée dans la valeur d'entrée du stock chez l'acheteuse	Marge intragroupe incorporée dans la valeur du stock
Opérations de structure : cession ou apport internes d'immobilisations ou d'autres actifs à l'intérieur du groupe, avec plus ou moins value	Plus ou moins-value* de cession interne
Opérations de financement : distribution de dividendes d'entreprises consolidées	Dividende enregistré en produit financier
Provisions pour dépréciation et / ou risques et charges relatives à des entreprises consolidées.	Dotations et reprises de provisions pour dépréciation et / ou R&C intragroupes

Source: Tiré de : <https://expert-consolidation.com/> consulté 10/10/2021 à 16 :45

- **Caractéristique comptable de ces opérations**

Un produit dans une entité n'entraîne pas une charge du même montant dans l'entité correspondante, mais un traitement propre à chaque nature d'opération.

En cumul, l'opération a un impact sur le résultat consolidé.

- **Traitement en consolidation**

L'élimination **des profits et des pertes internes** (marge sur stock, par exemple), ainsi que des **plus-values** et **moins-values** internes (cession d'immobilisations) et des dividendes intragroupe doit être effectuée en totalité. L'écriture de consolidation affecte nécessairement le résultat consolidé, l'enregistrement initial n'étant pas symétrique.

Sont également éliminées en totalité les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par des entités du périmètre.

1. L'élimination de la plus – value de cession d'immobilisations :

L'écriture d'élimination des cessions intragroupes d'immobilisations doit permettre le retour au coût d'acquisition historique pour le groupe et la reconstitution des amortissements historiques avant cession.

Il convient alors :

- D'éliminer en résultat la plus-value réalisée lors de la cession intragroupe
- De l'imputer en moins de la valeur de l'immobilisation, et ramener ainsi l'immobilisation à sa valeur avant cession, telle qu'elle figurait dans les comptes individuels de la cédante, appelée « coût historique consolidé »

Remarque : L'élimination doit être répartie selon la quote-part du groupe chez la cédante.

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Exemple : (cas d'intégration globale)

M et F2 sont intégrés globalement. On négligera l'effet d'impôt différé

Le 01/07/2020, M vend à F2 une Machine pour 1000 DA, plus-value chez A = 200

Cette machine à été acquise le 1/01/2016, la Valeur de cette machine avant cession : VNC = VB 1500 - Amortissement 675 = 828 DA

Valeur de l'immobilisation après cession : VB = 1000 DA

Durée d'amortissement : 10 ans. F2 Décide d'amortir la machine sur 5 ans

Dans notre exemple :

- **Chez M :** Plus-value chez A = 200 DA effet en résultat, Le résultat du groupe est majoré de 200 DA, via le plus-value de la société A ;
- **Chez F2 : Aucun effet en résultat** , qui enregistre une nouvelle Valeur Brut = 1000DA ;
- on élimine la plus-value de 200 dans les comptes consolidés,
- on reconstitue la VB et les amortissements historiques **chez**

1500/10 = 150 1000/5 = 200 200-150 = 50 6MOIS /25 DA

La différence entre : 200-150 = 50

C D	C C	31-12-2020	M.D	M.C
752M	2154F2	Plus-value sur cession d'immobilisations M Machine F2 Élimination de l'impact de la plus-value sur le résultat du groupe	200	200
28154F2	6815F2	Amortissements machine F2 Dotations aux am F2 Elimination de l'excédent amortissement de l'exercice 2020	25	25
2154 F2	28154 F2	Machine F2 Amortissements machine F2 Rétablissement de la valeur historique de la machine (1)	700	700

(1)

1000	2154F2	200
700		1500 solde débiteur
681		
100		75 S.Débiteur
		25

- La première écriture comptable de l'annulation du profit de M, en matière de fiscalité entraîne un impôt différé.

Annulation de la plus-value = diminution du résultat = la constatation **d'une créance d'impôt différé**

- La deuxième écriture comptable de la diminution des dotations aux amortissements de la machine acquise par F2 = augmentation du résultat = la constatation **d'une dette d'impôt différé**.

Les écritures qu'on doit comptabiliser sont les suivantes:

C.D	C.C	31-12-2020	M.D	M.C
133	692	Impôt différé actif(créance) 200x 25 %impôts différés actifs	50	50

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

693	134.....	Imposition différé passif impôts différés passif (dette) 25x 25 % Impôt différé passif	6.25	6.25
-----	----------	---	------	------

2- L'élimination de la Marge intragroupe incorporée dans la valeur du stock

Il convient d'extourner (annuler l'écriture comptable) la marge interne incluse dans la valeur du stock en clôture (marge réalisée par la société cédante). Cela permet de ramener le stock à sa valeur avant cession, telle qu'il figurait dans les comptes individuels de la cédante, la valeur appelée **coût historique consolidé**.

Remarque : L'élimination doit être répartie selon la quote-part du groupe chez la cédante.

Exemple 2:

L'entité mère **M** a vendu des marchandises à sa filiale **F** (intégrée globalement) avec un taux de marge de 20%. Au 31/12/N, le stock de ces marchandises dans les comptes de F est de 900 000 (il était de 300 000 au 31/12/N-1). Le taux de l'impôt sur le bénéfice est théoriquement de **30%**

Solution :

Comptes de bilan

C D	C C	31-12-2020	M D	M C
120M		Résultat M (900 000-300 000) x 0.2	120 000	
106M		Réserves M (300 000 x 0,2)	60 000	
	30 F	Stock de marchandises (900 000 x 0,2)		180 000
133		Impôts différés actif (créance)	54 000	
	120	Résultat M(120 000x0.3)		36 000
	106	Réserves M(60 000x0.3)		18 000

Comptes de gestion :

C .D	C .C	31-12-2020	M .D	M .C
6037		Variation de stocks de marché(300 000-900 000)x0.2	120 000	
	12	Résultat		96 000
	695	Impôts sur Bénéfices		24 000

Remarque : Les variations des stocks relatives aux achats – subdivisions du compte « 603 Variation des stocks (approvisionnements et marchandises) » -viennent corriger le montant des achats pour obtenir le cout d'achat des marchandises vendues ou bien le cout d'achat des matières et approvisionnement consommés qui entre dans la formation du résultat.

3- L'élimination des Dividendes enregistrés en produit financier :

Exemple :

Une société mère M acquiert une filiale F1 en 2019. Cette entité mère perçoit en Juillet 2020 de cette filiale F1, des dividendes de 9 900 000 DA enregistrés en produits Financiers 76.

: les dividendes versés sont en franchise d'impôt bénéficiant du régime fiscal des sociétés mères et filiales.

Solution :

Les dividendes distribués en 2020 proviennent des résultats de 2019, il convient d'éliminer ces dividendes par imputation sur les réserves M et résultats consolidés.

Les dividendes versés par la filiale F1 à la mère M proviennent du résultat de l'exercice 2019. Par conséquent si la distribution n'avait pas eu lieu ce résultat aurait été affecté en réserve.

La contrepartie de l'élimination des dividendes reçus par l'entité mère M correspond donc à la part de M dans les réserves de la filiale F1.

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Ecriture au bilan :

		31-12-2020		
120M	106 F1	Résultat M	4 000 000	4 000 000
		RéservesF1		

Ecriture au compte de résultat

762M	12-	Produit financier M	4 000 000	4 000 000
		Résultat global		

3.4.2 Ecart d'évaluation et d'acquisition

L'écart d'acquisition peut être défini comme « étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de l'opération d'échange »(BENAMAR 104 P).

Selon le SCF dans le point 132.13 : L'écart de première consolidation constaté lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation est déterminé par **différence entre** :

- **le coût d'acquisition des titres** de l'entité concerné tel qu'il figure à l'actif de la société détentrice de ces titres ;
- **et la part non réévaluée des capitaux propres** de cette entité revenant à la société détentrice, y compris la part de résultat de l'exercice acquis à la date d'entrée de l'entité dans le périmètre de consolidation

Selon le SCF dans le point 132.14 : l'écart de première consolidation positif se compose généralement de deux éléments qui font l'objet de traitement comptable différent dans le cadre de l'établissement de comptes consolidés :

- **un écart d'évaluation** qui correspond à la différence entre la valeur comptable de certains éléments identifiables de l'actif, et la juste valeur de ces mêmes éléments à la date de l'acquisition des titres ;
- **un écart d'acquisition**, ou **goodwill**, qui correspond à l'excédent de l'écart de consolidation qui n'a pas pu être affecté à des éléments identifiables de l'actif, et qui est inscrit à un poste particulier d'actif

Lorsque l'écart de première consolidation ne peut être réparti entre ses différents composants, il est admis, par mesure de simplification, qu'il soit porté pour la totalité de son montant au poste l' écart d'acquisition.

Dans le point 132.16 du SCF A chaque inventaire, le montant de l'écart d'acquisition positif est comparé à la valeur économique (ou valeur d'utilité) des éléments immatériels constitués par cet écart; une perte de valeur de l'écart d'acquisition est éventuellement constatée pour ramener le montant de cet écart à sa valeur économique. Cette perte de valeur est irréversible.

Aussi le SCF à mentionné dans le point 132.17 : que **l'écart d'acquisition négatif** (ou **goodwill négatif**) est comptabilisé en produit en fonction de son origine :

Exemple : cas d'écart d'évaluation et d'acquisition positif (Intégration globale)

Une entité mère M prend une participation de 80% dans une filiale F pour 50.000.000 le 01/01/N.

A la date de l'opération, les capitaux propres s'élèvent à 25.000.000 et un terrain était inscrit au bilan pour 15.000.000. La juste valeur du terrain est de 30.000.000. De plus, la marque est évaluée pour 10.000.000 et les provisions pour engagements retraite s'élèvent à 7.500.000. Enfin, un brevet inscrit au bilan pour une valeur de 20.000.000 a une juste valeur de 26.000.000. La durée d'utilité de l'écart d'acquisition est prévisible, mais ne peut être déterminée de façon fiable.

Le taux de l'impôt sur le bénéfice est théoriquement de 25%.(guide ohada, p 413)

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Solution :

Ecart de consolidation :

Coût d'acquisition des titres	: 50.000.000
Quote-part dans les capitaux propres 25.000.000 x 80%	: -20.000.000
Ecart de consolidation	= 30.000.000

Ecart d'évaluation :

Plus-value sur le terrain (30.000.000 – 15.000.000)	: 15.000.000
Plus-value sur la marque	: 10.000.000
Plus-value sur le brevet (26.000.000 – 20.000.000)	: 6.000.000
Provisions pour engagement retraite	: - 7.500.000
Plus-value nette I	= 23.500.000

Imposition différée :

Impôt différé passif sur le terrain (15.000.000 x 25%)	: -3.750.000
Impôt différé passif sur la marque (10.000.000 x 25%)	: -2.500.000
Impôt différé passif sur le brevet (6.000.000 x 25%)	: -1.500.000
Impôt différé actif sur provision pour engagement de retraite (7.500.000 x 25%)	: 1.875.000

Total impôt différé II (23.000.000 x 25%) := **5.875.000**

Ecart d'évaluation (I – II) : = **17.625.000**

Part du groupe : 17.625.000 x 80% = 14.100.000

Part hors groupe : 17.625.000 x 20% = 3.525.000 (intérêts minoritaires).

Ecart d'acquisition :

1^{ère} méthode :

Ecart de consolidation	: 30.000.000
Part du groupe dans l'écart d'évaluation	: -14.100.000
Ecart d'acquisition	= 15.900.000

Vérification : écart de consolidation = 14.100.000 + 15.900.000 = 30.000.000

2^{ème} méthode :

Juste valeur des actifs et passifs identifiables :

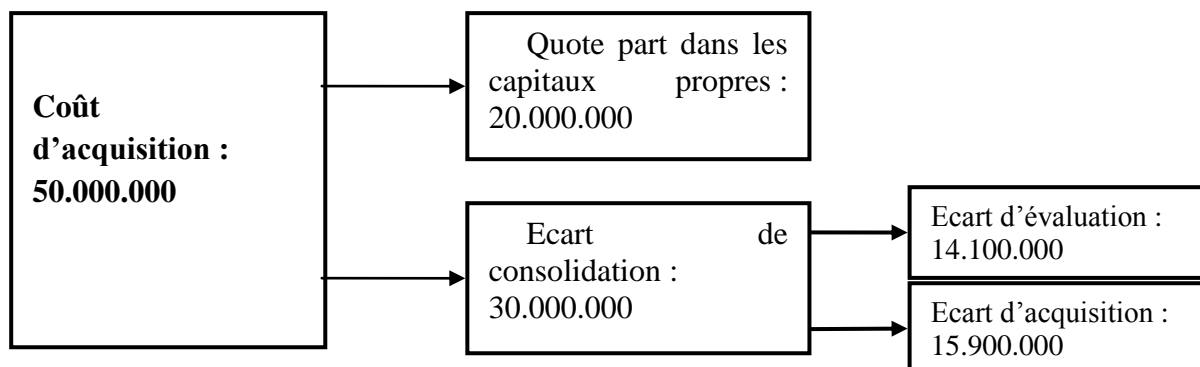
Capitaux propres	: 25.000.000
Ecart d'évaluation	: 17.625.000

Juste valeur des actifs et passifs identifiables : = **42.625.000**

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la part acquise dans l'actif net comptable corrigé (Juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis) à la date d'acquisition de cette entité constitue l'écart d'acquisition.

Coût d'acquisition	: 50.000.000
Quote part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables: (42.625.000 x 80%=)	: -34.100.000

Ecart d'acquisition = **15.900.000**



CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Ecriture au bilan de l'écart d'évaluation :

N°CD	N°CC	Libellé	Montant D	Montant C
211		Terrain	15.000.000	
205-		Marque	10.000.000	
205-		Brevet	6.000.000	
	13-	Provision pour engagement de retraite		7.500.000
	13-	Impôt différé passif (solde)		5.875.000
	261	Titres de participation		14.100.000
		Intérêts minoritaires		3.525.000

Remarque : il est également possible d'inscrire l'écart d'évaluation directement dans un compte « réserves de réestimation », réserves qui seront au moment du partage des capitaux propres, ventilées entre le groupe et les minoritaires.

N°CD	N°CC	Libellé	Montant D	Montant C
211		Terrain	15.000.000	
205		Marque	10.000.000	
205		Brevet	6.000.000	
	13-	Provision pour engagement de retraite		7.500.000
		Impôt différé passif (solde)		5.875.000
		réserves de réestimation		17.625.000

Ecritures au bilan de l'écart d'acquisition :

-constatation de l'écart d'acquisition

N°CD	N°CC	Libellé	Montant D	Montant C
207		Ecart d'acquisition	15.900.000	
	261 ou 106-	Titres de participation F ou réserves consolidées		15.900.000

-amortissement de l'écart d'acquisition

N°CD	N°CC	Libellé	Montant D	Montant C
		Résultat groupe (ou résultat consolidé)	1.590.000	
	28	(Amortissement : 15.900.000 :10)		1.590.000

Ecritures au compte de résultat de l'amortissement de l'écart d'acquisition :

N°CD	N°CC	Libellé	Montant D	Montant C
68-		Dotations aux amortissements	1.590.000	
	120	Résultat global		1.590.000

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

3.4.3 Processus de consolidation

L'établissement des comptes consolidés est un processus complexe. Différentes activités comptables lourdes et parfois difficiles doivent être réalisées souvent avec une forte contrainte de temps. Pour mener au mieux ce processus, les opérations de consolidation sont menées conjointement par la société mère et les différentes entités consolidées. La mission du service central de consolidation demeure cependant essentielle dans l'organisation, la planification, le traitement d'opérations complexes et le contrôle des opérations réalisées par les entités. Les comptes consolidés ont pour but de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une société consolidante et les entreprises qui lui sont liées comme s'il ne formait qu'une seule entité. Pour produire les comptes consolidés, le groupe devra mettre en place une organisation spécifique pour effectuer les différents travaux de consolidation. Ces opérations seront réalisées pour partie par les entités consolidées et pour partie par la consolidante... (**Le processus de consolidation, Bruno Bachy**, Dans **La boîte à outils de la comptabilité (2020)**, pages 170 à 171). Cette organisation qui est du ressort de la direction générale et de la direction financière du groupe, concerne les choix et les options relatifs :

- aux principes et méthodes (comptables et de consolidation) ;
- aux moyens humains et matériels ou techniques ;
- aux types de relations avec les filiales

3.4.3.1 Les phases principales du processus de la consolidation

1. **La première** consiste à travailler sur les états comptables avant tout cumul. L'idée est globalement d'éliminer tous les travers fiscaux qui polluent la comptabilité et **mettre en conformité l'ensemble du groupe** en adéquation avec le plan comptable du groupe (règle d'amortissement, méthode d'évaluation des stocks ..
2. **La seconde** consiste à agréger les états comptables, éliminer les opérations intra-groupes (les interco.) et enfin consolider les capitaux propres des différentes entités.

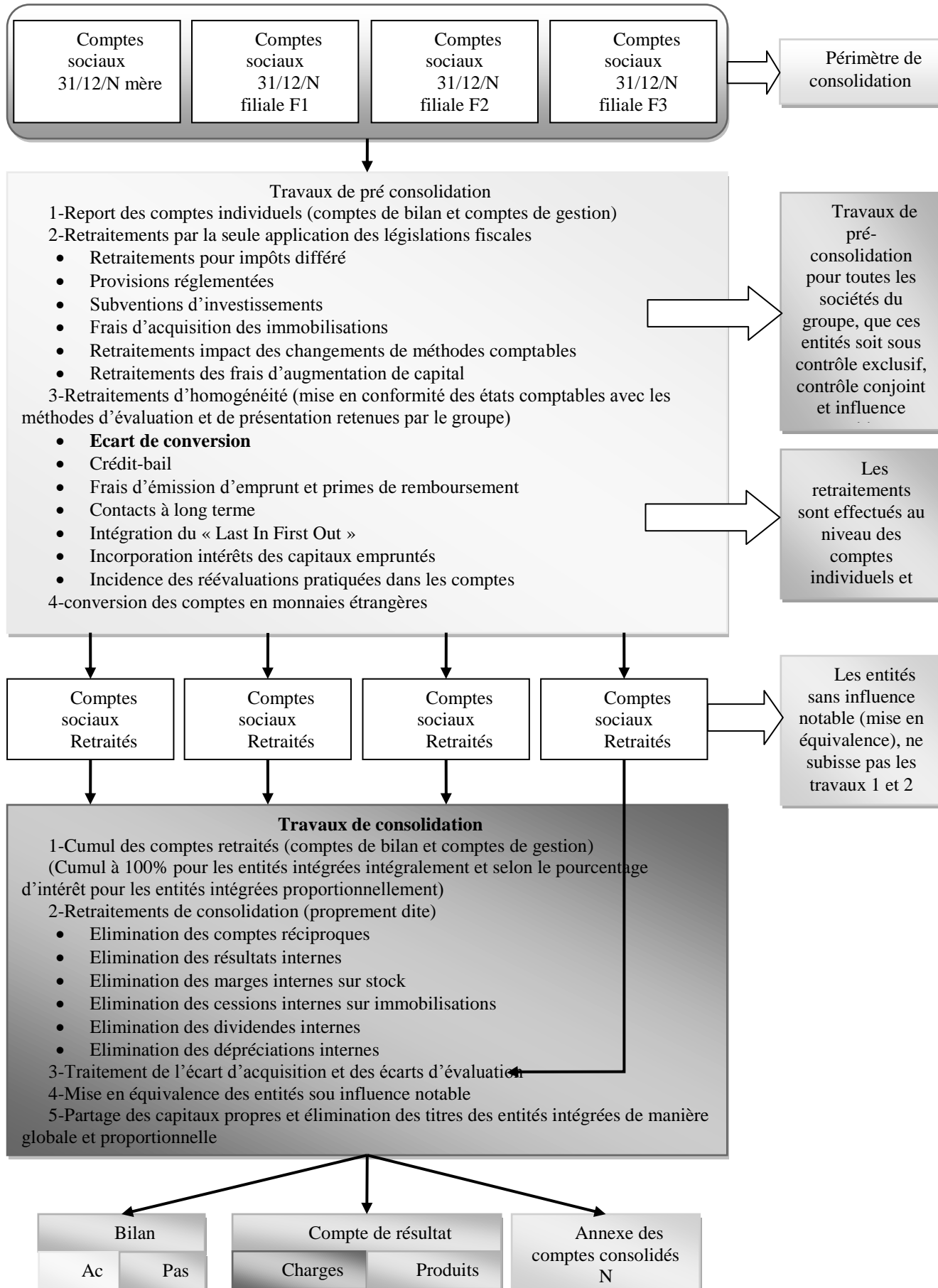
La grande différence entre les deux étapes est que la première peut être faite au niveau de chaque entité (chez elles) alors que la seconde est obligatoirement faite au niveau de la mère.

Remarque : dans les sections précédentes nous avons abordé la seconde étape du processus et le périmètre de consolidation.

Le schéma ci-dessous démontre les deux étapes.

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Figure n°III.3 : Processus de consolidation



Tiré de : Ben Amor Hamadi.2006

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Dans les sections précédentes, nous avons abordé

- 1) **le périmètre de consolidation** pour déterminer le champ d'application de la consolidation et la méthode adoptée pour chaque société du groupe.
- 2) **et les travaux de consolidation**
 - Cumul des comptes retraités (comptes de bilan et comptes de gestion)
(Cumul à 100% pour les entités intégrées intégralement et selon le pourcentage d'intérêt pour les entités intégrées proportionnellement)
 - Retraitements de consolidation (proprement dite)
 - + Elimination des comptes réciproques
 - + Elimination des résultats internes
 - + Elimination des marges internes sur stock
 - + Elimination des cessions internes sur immobilisations
 - + Elimination des dividendes internes
 - + Elimination des dépréciations internes
 - Traitement de l'écart d'acquisition et des écarts d'évaluation (cas positif)
 - Mise en équivalence des entités sous influence notable
 - Partage des capitaux propres et élimination des titres des entités intégrées de manière globale et proportionnelle
- 3) **La préparation des rapports financiers consolidés**, nous avons abordé seulement le bilan consolidé et le tableau de résultat consolidé.
- 4) **Il reste d'étudier l'étape dite travaux de pré consolidation** (voir le schéma N°III.3°), cette étape se fait pour toutes les sociétés du groupe, que ces entités soient sous contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable, consiste à travailler sur les états comptables avant tout cumul. L'idée est globalement d'éliminer tous les travers fiscaux qui polluent la comptabilité et **mettre en conformité l'ensemble du groupe** en adéquation avec le plan comptable du groupe (règle d'amortissement, méthode d'évaluation des stocks), dans le point suivant on aborde brièvement ces retraitements.

B-Retraitements des comptes sociaux

Le but des retraitements est d'harmoniser, avant leur consolidation, les différents comptes sociaux par référence à des méthodes et principes arrêtés par le groupe. Toutes les sociétés à consolider sont concernées par les retraitements, qu'il s'agisse de sociétés à intégrer globalement, proportionnellement, ou par mise en équivalence (**benamar p**)

Les retraitements peuvent être qualifiés d'économiques ou de techniques (**benamar p**)

- **Les premiers (économiques)** sont destinés à

Harmoniser les méthodes d'évaluation c'est-à-dire à rendre les états financiers sincères.

Ils concernent principalement :

- a. l'évaluation des immobilisations ;
- b. les modes et durées d'amortissement ;
- c. la valorisation des stocks ;
- d. la comptabilisation du crédit-bail ;
- e. le traitement du portage d'actions, etc.

- **Les seconds (techniques)** ont pour objet d'éliminer les doubles emplois.

Il s'agit principalement :

- de retraiter les provisions constatées sur des sociétés du groupe. Les conserver implique que le groupe constitue des provisions sur lui-même
- de retraiter les dividendes reçus de sociétés consolidées (étudié déjà)

Pour illustrer les cas les plus courants de retraitements, nous exposons les exemples suivants relatifs :

- aux amortissements des immobilisations,
- à l'évaluation des stocks.

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Exemple :

La filiale F1, détenue par la société mère M, a acquis au début de l'exercice 2019 une machine X destiné à la production. Le coût de l'acquisition s'est élevé à 400.000 DA. Sa durée de vie est estimée à 10 ans. Sachant que la filiale F1 a appliqué la méthode d'amortissement dégressif.

Le mode d'amortissement retenue par le groupe est le mode linéaire

Travail à faire :

1. Passer les écritures comptables des retraitements (sans prendre en compte l'impôt différé).

Solution :

- Cette filiale enregistre à l'exercice 2019 les dotations annuelles suivantes : $400.000 \times 10\% \times 2.5 = 100\ 000\ \text{DA}$
- L'utilisation du mode linéaire adopté par le groupe aurait entraîné une dotation annuelle pour l'année 2019 évaluée à: $400\ 000 \times 10\% = 40\ 000\ \text{DA}$
- $100\ 000 - 40\ 000 = 60\ 000\ \text{DA}$. La différence

Les écritures de retraitement (travaux pré consolidation au niveau de la filiale F)

C D	C C	31-12-2019	M D	MC
28154		Amortissement	60 000	
	6815	Dotations aux amortissement		60 000
		Correction des amortissements 2019 /		

3.5 La comptabilisation des opérations en devises étrangères

Une entité peut exercer des activités à l'international de deux manières. Elle peut conclure des transactions en monnaie étrangère ou elle peut avoir des établissements à l'étranger. En outre, une entité peut présenter ses états financiers dans une monnaie étrangère. L'objectif de la présente norme est de prescrire comment il convient d'intégrer les transactions en monnaie étrangère et les établissements à l'étranger dans les états financiers d'une entité, et comment il convient de convertir des états financiers dans une monnaie de présentation. Les questions essentielles portent sur le ou les cours de change à utiliser et sur la manière de présenter les effets des variations des cours des monnaies étrangères dans les états financiers (IAS 21.).

3.5.1 Terminologie

Ces termes sont définis selon la norme IAS 21 :

La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités

Monnaie étrangère ou devise (foreign currency) : toute monnaie autre que la monnaie en laquelle les comptes annuels sont établis (reporting currency).

Poste monétaire (monetary item) : la trésorerie ainsi que les postes portant sur un nombre déterminé d'unités monétaires à encaisser ou à payer; les autres éléments du patrimoine sont des postes non monétaires

Opération en devise (foreign currency transaction) : toute opération par laquelle un poste monétaire en devise vient à naître, à augmenter, à se réduire ou à être remboursé

Opération de change (exchange transaction) : toute opération par laquelle une monnaie étrangère est achetée ou vendue contre une autre monnaie (franc belge ou devise).

Cours de change (exchange rate) : le prix auquel deux monnaies étaient ou sont échangées à un moment déterminé sur le marché.

Marché des changes réglementé - Marché libre :

Cours au comptant (spot rate) : le cours de change applicable à un moment déterminé sur le marché pour les opérations de change qui se dénouent le jour même ou à très bref délai (selon les usages du marché)

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Cours à terme (forward rate) : le cours de change applicable à un moment déterminé sur le marché pour les opérations de change qui se dénouent à une date ultérieure convenue

Cours de clôture (closing rate) : le cours de change au comptant à la date de clôture dans comptes et la moyenne des cours de change au comptant durant une période limitée se situant en fin d'exercice.

Position de change : l'écart positif ou négatif entre le total des avoirs libellés en une monnaie étrangère et le total de ces engagements libellés en cette même devise

Présentation des transactions en monnaie étrangère dans la monnaie fonctionnelle

3.5.2 Comptabilisation

Selon la norme **IAS 21**, la comptabilisation passe par les étapes suivantes :

3.5.2.1 Comptabilisation initiale

Une transaction en monnaie étrangère est une transaction qui est libellée ou qui doit être dénouée en monnaie étrangère, ce qui comprend les transactions par lesquelles l'entité :

- (a) achète ou vend des biens ou services dont le prix est libellé dans une monnaie étrangère ;
- (b) emprunte ou prête des fonds, lorsque les montants à payer ou à recevoir sont libellés dans une monnaie étrangère ; ou
- (c) de toute autre façon, acquiert ou cède des actifs ou contracte ou règle des passifs, libellés dans une monnaie étrangère.

Une transaction en monnaie étrangère doit être enregistrée, lors de sa comptabilisation initiale dans la monnaie fonctionnelle, en appliquant au montant en monnaie étrangère le cours de change au comptant entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date de la transaction.

3.5.2.2 Comptabilisation à chaque clôture ultérieure

À chaque clôture :

- (a) les éléments monétaires en monnaie étrangère doivent être convertis au cours de clôture ;
- (b) les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique doivent être convertis au cours de change à la date de la transaction ; et
- (c) les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur doivent être convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée

3.5.2.3 Comptabilisation des écarts de change

Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires ou de la conversion d'éléments monétaires à des cours différents de ceux auxquels ils ont été convertis lors de leur comptabilisation initiale pendant la période ou dans des états financiers antérieurs doivent être comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent,

Lorsque des éléments monétaires résultent d'une transaction en monnaie étrangère et que le cours du change varie entre la date de la transaction et la date de règlement, il en résulte un écart de change. Lorsque la transaction est réglée dans la même période comptable que celle pendant laquelle elle a été effectuée, l'écart de change est comptabilisé en totalité pendant cette période. Toutefois, lorsque la transaction est réglée au cours d'une période comptable ultérieure, l'écart de change comptabilisé dans chaque période jusqu'à la date du règlement est déterminé en fonction de l'évolution des cours de change au cours de chacune des périodes. -Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. À l'inverse, lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat net, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée en résultat net.

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

3.5.2.4 Les opérations d'achat de vente et autres opérations

3.5.2.4.1 Achat des biens et des services libellés en devises

Facturation	Règlement	Traitement de l'écart lors de la comptabilisation du règlement
<p>Dettes comptabilisées au crédit du compte fournisseur en appliquant à la dette en devise le cours du jour à la date de la facture.</p>	<p>Dettes soldées par le débit du compte fournisseur en appliquant le cours du jour à la date de la facture.</p> <p>Compte de trésorerie crédité en appliquant à la dette en devise le cours du jour à la date du règlement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si cours du jour de la facture < cours du jour du règlement ⇒ la différence est débitée au compte 766 – Gains de change. • Si cours du jour de la facture > cours du jour du règlement ⇒ la différence est créditée au compte 666 – Pertes de change.

3.5.2.4.2 Ventes de biens et services libellés en devises

Facturation	Encaissement	Traitement de l'écart lors de la comptabilisation du règlement
<p>Créances comptabilisées au débit du compte client en appliquant à la créance en devise le cours du jour à la date de la facture</p>	<p>Compte de trésorerie débité en appliquant à la créance en devise le cours du jour à la date de l'encaissement</p> <p>Créance soldée par le crédit du compte client en appliquant le cours du jour à la date de la facture</p>	<p>Si cours du jour de la facture < cours du jour du règlement ⇒ la différence est débitée au compte 766 – Gains de change.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si cours du jour de la facture > cours du jour du règlement ⇒ la différence est créditée au compte 666 – Pertes de change.

Exemple :

Au cours du mois d'avril 2018, La société **Cevia** située en Algérie a réalisé l'opération suivante à l'importation :

18/12/2018 : Achat de 15 tonnes de café pour un montant de 19400 \$ de la société CBS située à New York, facture n° S175/018 ;

Cours du \$ au 18/12/2018 : 1\$ = 98,25 DA ;

Cours du \$ au 31/12/2018 : 1\$ = 88 DA

Cours du \$ au 31/12/2019 : 1\$ = 97,7.DA

Cours du \$ au 05/01/2020 : 1\$ = 100 DA.

Travail demandé :

Sachant que Cevia a payé sa facture à la date de 05/11/2020, par avis de crédit international n° 28 CBS..

Comptabiliser l'opération au livre journal de la société Cevia

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

3.5.3 Utilisation d'une monnaie de présentation autre que la monnaie fonctionnelle

3.5.3.1 Conversion dans la monnaie de présentation

« L'entité peut présenter ses états financiers dans la monnaie (ou les monnaies) de son choix. Si sa monnaie de présentation est différente de sa monnaie fonctionnelle, l'entité convertit **ses résultats et sa situation financière dans la monnaie de présentation**. Par exemple, lorsqu'un groupe englobe des entités individuelles qui utilisent des monnaies fonctionnelles différentes, les résultats et la situation financière de chaque entité sont exprimés dans une monnaie commune de manière à permettre la présentation d'états financiers consolidés »

Les résultats et la situation financière d'une entité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas la monnaie d'une économie hyperinflationniste doivent être convertis en une autre monnaie de présentation, selon les procédures suivantes :

(a) **les actifs et les passifs** de chaque état de la situation financière présenté (y compris à titre comparatif) doivent être convertis **au cours de clôture à la date de chacun** de ces états de la situation financière ;

(b) **les produits et les charges** de chaque état présentant le résultat net et les autres éléments du résultat global (y compris ceux présentés à titre comparatif) doivent être convertis **au cours de change en vigueur aux dates des transactions** ;

et (c) **tous les écarts de change en résultant** doivent être comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, par exemple **un cours moyen pour la période**, est souvent utilisé pour convertir les éléments de produits et de charges. Toutefois, si les cours de change connaissent des fluctuations importantes, l'utilisation du cours moyen pour une période n'est pas appropriée

Les écarts de change mentionnés au paragraphe 39(c) résultent de :

(a) la conversion des produits et des charges au cours de change en vigueur à la date des transactions et la conversion des actifs et

(b) des passifs au cours de clôture ;

(b) la conversion de l'actif net à l'ouverture, à un cours de clôture différent du cours de clôture précédent.

Ces écarts de change ne sont pas comptabilisés en résultat net parce que les variations des cours de change n'ont que peu ou pas d'effet direct sur les flux de trésorerie actuels et futurs liés à l'activité. Le montant cumulé des écarts de change est présenté dans une composante distincte des capitaux propres jusqu'à la sortie de l'établissement à l'étranger. Lorsque les écarts de change se rapportent à un établissement à l'étranger qui est consolidé sans être totalement détenu, les écarts de change cumulés résultant de la conversion et attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont affectés aux participations ne donnant pas le contrôle et comptabilisés en tant que tels dans l'état de la situation financière consolidé

Exemple :

Une société mère M en Algérie exerce un contrôle exclusif sur une filiale F installée en Allemagne. La filiale F a été acquise le 1er janvier de l'exercice 2018. A cette date, le cours de change était de 1 euro = 100 DA

. Le bilan en Allemagne et en Algérie se présentait comme suit :

Bilan de la filiale F au 01/01/2018

(en euro et en DA)

Actif	Montants en devises		Passif		
	En euro	En DA		En euro	En D A
Immobilisations	40 000	4 000 000	Capital	50 000	5 000 000
Banque	25 000	2 500 000	Réserves	4 000	400.000
			Dettes	11 000	1.100.000
Total	65 000	6.500 000	Total	65.000	6.500.000

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Bilan de la filiale F au 31-12-2018 (en euro)

Actif		Passif	
	En euro		En euro
Immobilisations	40 000	Capital	50.000
Stocks	35.000	Réserves	4.000
Banque	14.000	résultat	15.000
		Dettes	20.000
Total	89 000	Total	89.000

Compte de résultat de la filiale F au 31-12-2018 en euro

Libellé	Montants
Ventes de marchandises	50.000
Autres produits	26.000
Achats	60.000
Variations de stocks	22.000-
Autres charges	23.000
Résultat net	15.000

Des informations relatives au retraitement

Au cours de l'exercice 2018, la filiale F a réalisé un résultat de 15 000 euro.

- Taux de change au 31/12/2018 : 1 euro = **97** DA
- Taux moyen de l'année 2018 : 1 euro = **102** D

Solution :

Conversion du bilan de la filiale F au 31-12-2018

ACTIFS				PASSIFS			
Libellés	Montant en euro	Cours de change	Montant en DA	Libellés	Montant en euro	Cours de change	Montant en DA
Immobilisations	40 000	97	3 880 000	Capital	50.000	100	5.000.000
Stocks	35.000	97	3.395.000	Réserves	4.000		400.000
Banque	14.000	97	1.358.000	Ecart de change			(237 000)
				résultat	15.000	102	1.530.000
				Dettes	20.000		1.940.000
Total	89 000		8.633.000	Total	89.000		8.633.000

Conversion du Compte de résultat de la filiale F au 31-12-2018

Libellés	Montants en euro	Cours de change	Montants en DA	Totaux équilibrés
Ventes de marchandises	50.000	102	5 100.000	7.828.000
Autres produits	26.000	102	2.652.000	
Achats	60.000	102	6.120.000	
Variations de stocks	22.000-	102	2.244.000-	
Autres charges	23.000	102	2.346.000	
Ecart de conversion (charge financière)				
Résultat net	15.000	102	1.530.000	

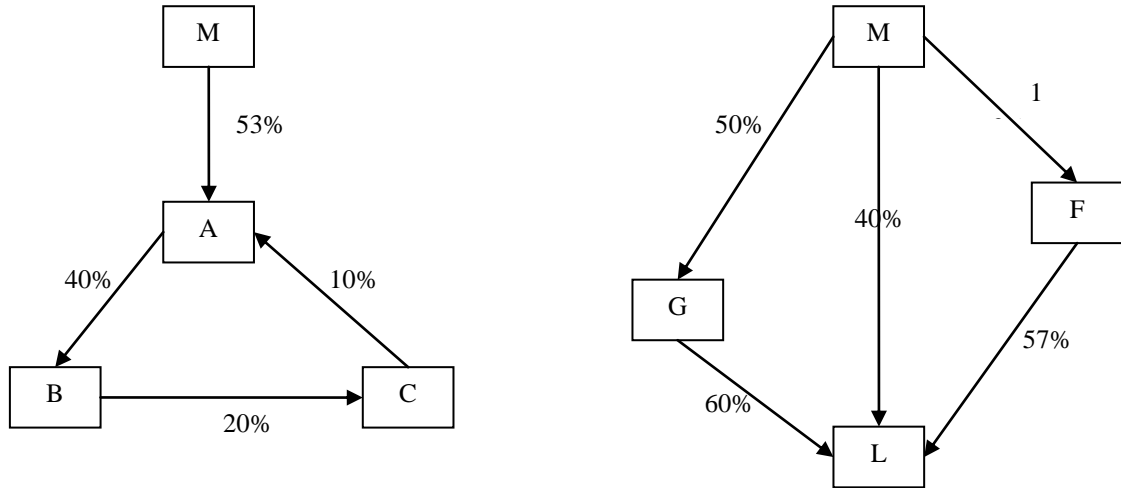
CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

3.6 Fiche TD du Chapitre III

La comptabilité des sociétés internationales

3.6.1 Fiche TD N° 3:

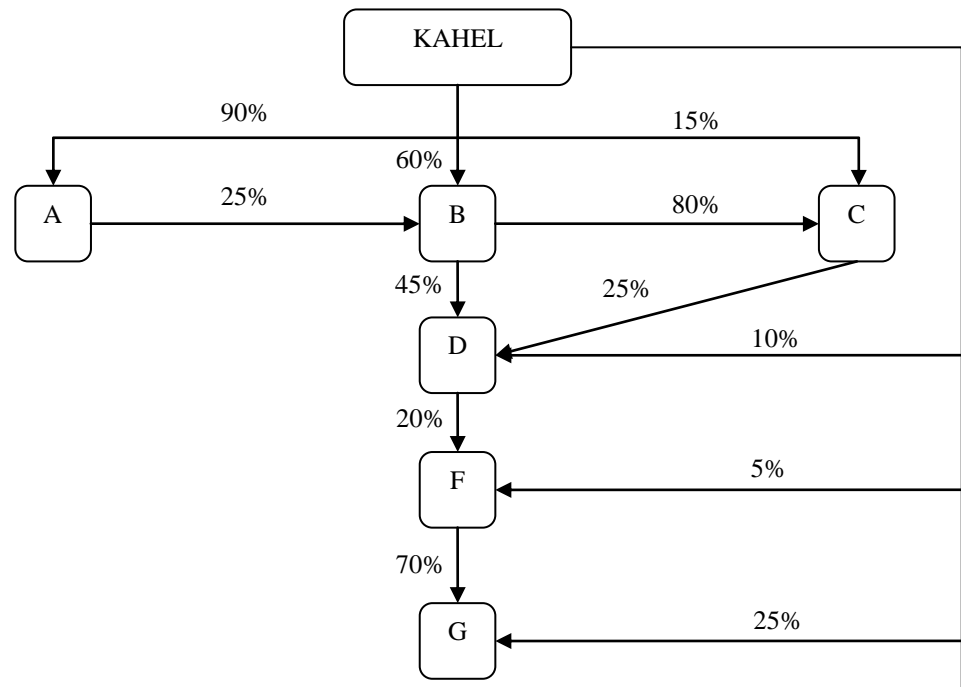
Exercice°01



Travail à faire :

- 1- Calculer le pourcentage de contrôle et d'intérêts de la société mère M dans les sociétés du groupe.
- 2- Déterminer la nature de contrôle et la méthode de consolidation adéquate pour chaque société.

Exercice n° 02



Travail à faire :

- 1- Calculer le pourcentage de contrôle et d'intérêts de la société mère M dans les entités du groupe.
- 2- Déterminer la nature du contrôle la méthode de consolidation adéquate pour chaque entité.

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Solution fiche TD N° 3:

Solution de l'exercice n°2 :

$$A = 90\%$$

$$B = 0,6 + (0,9 \times 25) = 82,5\% \text{ donc } B = 82,5\%$$

$$C = 15 + 80 (90 \times 25 + 60) = 81\% \text{ donc } C = 81\%$$

$$D = 10\% + (25\% \times [[(90\% \times 25\%) + 60\%] \times 80\%] + 15\%) + 45\% \times [60\% + (90\% \times 25\%)] =$$

$$= 10\% + (25\% \times 81\%) + (45\% \times 82,5\%) = 67,37\%$$

$$= 10\% + 20,25\% + 37,12\% = \underline{67,37\%}$$

$$F = 5\% + [(90 \times 25) + 60] \times 45\% + [[(90 \times 25) + 60] \times 80] + 15\% \times 25\% + 10 = 67,37\% \times 20\%$$

$$= 5\% + 13,47\% = 18,47\%$$

Solution :

Nom des entités	% de contrôle			Nature du contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt		
	Direct	Indirect	Total			Direct	Indirect	Total
A	90%	-	90%	Contrôle exclusif	Intégration globale	90%	-	90%
B	60%	25%	85%	Contrôle exclusif	Intégration globale	60%	90% x 25% = 22,5%	82,5%
C	15%	80%	95%	Contrôle exclusif	Intégration globale	15%	82,5% x 80% = 66%	81%
D	10%	45% + 25%	80%	Contrôle exclusif	Intégration globale	10%	(82,5% x 45%) + (81% x 25%) = 57,37%	67,37%
F	5%	20%	25%	Influence notable	Mise en équivalence	5%	67,37% x 20% = 13,47%	18,47%
G	25%	-	25%	Influence notable	Mise en équivalence	25%	18,47% x 70% = 12,92%	37,92%

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

3.6.2 Fiche TD N° 4 :

Eliminations des opérations internes réciproques

Exercice n 1:

Au cours de l'exercice 2019 la société mère **MIJA** a réalisé les opérations suivantes avec ses filiales F1, F2 .

- 1- **Le 20/01** : MIJA a vendu à crédit des marchandises à sa filiale F1 au prix de 400.000 DA .
- 2- **Le 25/12** : F1 accepte une lettre de change pour payer à MIJA fin janvier 2020 un montants de 780.500 DA.
- 3- **Le 3/12** : MIJA vend à F2 des marchandises pour 587.000 DA HT, contre un effet de commerce accepté le même jour et payable le 25/01/2020.
- 4- **Le 1/06** : crédit bancaire
- 5- **Le 1/07** : cession d' équipements de bureau (de MIJA) au prix de 700.000 DA à sa filiale F2, les équipement achetés depuis 2,5 ans au prix de 880.000 DA, le mode adopté par le groupe est linéaire, la durée de vie des équipement est généralement 8 ans. Sachant que La filiale décide d'amortir l'immobilisation sur 7 ans.
- 6- **Le 31/12** : Le stock final de la société mère MIJA contient une quantité a été achetée de la filiale F2 évalué à 255.000 DA, sachant que le stock initial 150.000 DA.

Travail à faire :

Enregistrer les écritures comptables d'élimination des opérations réciproques au journal de consolidation du groupe, sachant que les deux filiales F1 et F2 sont sous contrôle exclusif de la société mère MIJA.

Exercice n°2:

Au cour de l'exercice 2020, la société **M** a vendu à la société **G** des matières premières évaluées à 597.000 DA (hors taxe), supposons que M société consolidante et G sous contrôle conjoint (les intérêts de la société consolidante M sont à hauteur de 40%.)

Travail à faire :

Enregistrer l'élimination des opérations réciproques entre Met G au journal de consolidation du groupe.

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Solution Fiche TD n°4:

Solution de l'exercice n°1 :

Enregistrement au journal de consolidation du groupe

C.D	C.C	31-12-2019	M.D	M.C
700M	600F1	Ventes marchandises M Achats consommés Elimination des ventes et achats Réciproques	400.000	400.000
4013M	411F1	Fournisseurs M Clients F1 Elimination des dettes et créances réciproques	400.000	400.000
403M	413F2	Effets à payer M Effets à recevoir F2 Elimination des créances et dettes réciproques.	587.000	587.000
700 M		Ventes	587.000	
	60 F2			587.000

Solution de l'exercice n°2 :

la société consolidée **G** se trouve **sous contrôle conjoint**, L'élimination s'opère **proportionnellement** aux intérêts de la société consolidante M (40%).

Écritures comptables au journal de consolidation :

C.D	C.C	31-12-2020	M. D	M.C
4013M	411G	Fournisseurs de stocks M Clients G Elimination des comptes créance client et dette fournisseur	597.000	597.000
700M	601G	Ventes marchandises M Achats stockés- m p G Eliminations ventes et achats réciproques	579.000	597.000

Rappel :

Au cours de l'exercice 2020 les deux sociétés ont comptabilisé les écritures suivantes

Chez la société M : de 411G à 700 M

Chez la société G : de **381G** à 4013M

De **31G** à **381G**

De 601G à **31G**

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

3.6.3 Fiche TD N°5 :

La société M a deux filiale X et Y. Elle détient 1.500 actions de X de valeur nominale 1.000 DA acquises 1.400 DA et 1.000 actions de valeur nominale 1.200 DA acquises 1.500 DA. Les bilans et résultats se présentent comme suit :

Bilan société M (KDA)				Résultat société M (KDA)			
Actifs divers	2.900	Capital social	4.250	Achats	12.000	Vente	14.650
Titres X	2.100	Réserves	1.100	Variation de stocks	-50	Autres produits courants	146
Titres Y	1.500	Résultat	300	Autres charges courantes	2.600	Produits exceptionnels	58
		Dettes diverses	713	Charges exceptionnelles	4		
		Société X	37	Résultat	300		
		Société Y	100				
Total	6.500	Total	6.500	Total	14.854	Total	14.854

Bilan société X (KDA)				Résultat société X (KDA)			
Actifs divers	4.400	Capital social	2.250	Achats	581,50	Vente	830
Société M	37	(2.500 actions)		Variation de stocks	-0.50	Autres produits courants	146
		Réserves	1.107	Autres charges courantes	200	Produits exceptionnels	58
		Résultat	180	Résultat	180		
		Dettes diverses	900				
Total	4.437	Total	4.437	Total	961	Total	961

Bilan société Y (KDA)				Résultat société Y (KDA)			
Terrains (acheté à M)	1.700	Capital social (1.500 actions)	1.800	Achats	5.500	Vente	7.550
Actifs divers	2.500	Réserves	1.050	Variation de stocks	1	Autres produits courants	180
Société M	100	Résultat	240	Autres charges courantes	1.984		
		Dettes diverses	1.210	Charges exceptionnelles	5		
				Résultat	240		
Total	4.300	Total	4.300	Total	7.730	Total	7.730

Information concernant l'absorption :

Terrain détenu par la société Y :

- Vendu par la société M avec une plus value de cession de 58.000DA

opérations

Vente de M à X :

- Marchandises pour un prix de vente de 260.000 DA en réalisant un bénéfice égal à 30% du prix vente (la société X détient encore 500DA de marchandises en stock)

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Cas tiré de farid makhoul, 2011

Les autres produits figurant au compte de résultat de la société M représente, entre autres :

- Un loyer payé par la société Y pour 111.000 DA

Solution Fiche TD n°5:

Solution de l'exercice:

La société mère détient $\frac{2}{3}$ des titres de X, soit $\frac{1.500}{2.250} = \frac{2 \times 750}{3 \times 75} = \frac{2}{3}$, et de $\frac{2}{3}$ des titres de Y, soit $\frac{1.000}{1.500} = \frac{2 \times 500}{3 \times 500} = \frac{2}{3}$. On applique l'intégration globale car la société mère détient plus de la moitié des droits de vote.

Tableau d'évaluation des titres et de partage des résultats (KDA) :

Eléments	Bilan de X			Bilan de Y		
		Part de M 2/3	Part hors groupe 1/3		Part de M 2/3	Part hors groupe
Capital social	2.250	3.357x2/3	3.357x1/3	1.800	2.850x2/3	2.850x1/3
Réserves	+1.107			+1.050		
	3.357	2.238	1.119	2.850	1.900	950
		-2.100			-1.500	

Total des réserves consolidées = 27.600 + 80.000 = 107.600 DA (ce montant s'ajoute aux réserves de la société mère : 107.600 + 220.000 = 327.600 DA).

Part hors groupe dans les fonds propres = 223.800 + 190.000 = 413.800

Total des résultats hors groupe = 12.000 + 16.000 = 28.000 DA

Total des résultats consolidés = 24.000 + 32.000 = 56.000 DA

Tableaux de consolidation ou tableau récapitulatif des retraitements de consolidation :

Bilan (KDA) :

Postes du bilan	Reprise des comptes bilan de la société M	Reprise des comptes bilan de la société X	Reprise des comptes bilan de la société Y	Cumul	corrections	Valeur consolidée
Actif :						
Actifs divers	2.900	4.400	4.200	11.500	-58,15	11.441,85
Titres X	2.100			2.100	-2.100	
Titres Y	1.500			1.500	-1.500	
Créances		37	100	137	-137	
Total	6.500	4.437	4.300	15.237	3.795,15	11.441,85
Passif :						
Capital social	4.250	2.250	1.800	8.300	(3)-4.050	(5)4.250
Réserves	1.100	1.107	1.050	3.257	-2.157	1.100
Réserves consolidées					538	538
Parts hors groupe					2.069	2.069
Résultat hors groupe					+140	140

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Dettes	(1)850	900	1.210	5.860	-137	(6)2.823
Résultats	300	180	240	720	(4)-198,15	521,85
Total	6.500	4.437	4.300	15.237	3.795,15	14.341,85

(1) : Ce montant représente les dettes de la société mère et celle qu'elles a contractées auprès de ses filiales, soit $713 + 37 + 100 = 850$ KDA (voir bilan de la société mère).

(2) : Achats de X à M = 260 KDA avec un bénéfice de 30% $260 \times 0,3 = 78$ KDA.

Il reste stock 0,50 KDA $260 - 0,5 = 259,50$ KDA $259,50 \times 0,3 = 77,85$ KDA

$78 - 77,85 = 0,15$ KDA. Soit 150 DA (par calcul rapide : $0,5 \times 0,3 = 0,15$ KDA)

Finalement, la plus value de cession de 58 KDA (cette somme est incluse dans les actifs divers) + la part du bénéfice (immobilisé) du stock de 0,15 KDA (cette somme ne fait pas partie du stock de la société mère) = 58,15 KDA.

(3) : 4.050 KDA = $2.250 + 1.800$.

(4) : $198,15$ KDA = $140 + 58,15$. Il ne faut pas oublier que la plus value de cession de 58 KDA est prise en compte dans les actifs divers et que le bénéfice de 0,15KDA demeure immobilisé en stock chez la société X, de ce fait, la société mère ne peut l'intégrer dans ses résultats.

(5) : 4.250 KDA = $8.300 - 4.050$.

(6) : 2.883 KDA représentent les dettes cumulées des bilans.

Remarque :

- On cumule les comptes seulement pour les sociétés intégrées.
- On élimine ou on corrige les comptes réciproques et les résultats internes.

Résultats (KDA) :

Produits	Reprise des comptes de gestion de M	Reprise des comptes de gestion de X	Reprise des comptes de gestion de Y	Cumul	corrections	Valeurs consolidées
Produits :						
Vente	14.650	83	7.550	23.030	(1)-260	22.770
Autres produits courants	146	70	180	396	(2)-111	285
Produits exceptionnels	58	61		119	(3)-58	61
Total1	14.854	961	7.730	23.545	-429	23.116
Charges :						
Achats	12.000	581,50	5.500	18.081,50	(1)-260	17.821,50
Variation de stocks	-5	-0,50	1	-49,50	(4)0,15	-49,35
Autres charges courantes	2.600	200	1.984	4.784	-111	4.673
Charges exceptionnelles	4		5	9		9
Impôts sur les bénéfices						
Total2	14.554	781	749	22.825	-370,85	22.454,15
Résultat : 1 – 2	300	1820	240	720	-58,15	661,85
Résultat hors groupe						140

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Résultat M						521,85
------------	--	--	--	--	--	--------

(1) : pour rappel, la société M a vendu pour 260 KDA de marchandises à la société X.

(2) : pour rappel, la société M à reçu un loyer de 111 KDA. Ce montant, étant inclus dans le montant des autres produits, doit être soustrait.

(3) : pour rappel, la société M a vendu le terrain avec une plus value de 58 KDA.

(4) : cette part du bénéfice n'a pas été réalisée. On la traite de la même manière qu'une charge.

Comptes consolidés :

Bilan consolidé :

Actif	Montants	Passif	Montants
Actifs divers	14.341.850	Part de la société mère	
		Dans le capital social	425.000
		Dans les réserves	(1)163.800
		Dans le résultat	52.185
		Part hors groupe	
		Dans les capitaux propres	106.900
		Dans le résultat	14.000
		Dettes	(2)572.300
Total	14.341.850	Total	1.434.185

(1) :163.800 DA = Réserves cumulées.

(2) :527.300 DA = Total des dettes des bilans.

Résultat consolidé :

Charges	Montants	Produits	Montants
Achats consommés	1.777.215	Vente	2.277.000
(3.564.300 – 9.870)		Autres produits	28.500
Autres charges courantes	467.300	Produits exceptionnels	6.100
Charges exceptionnelles	900		
Résultat	66.185		
Dont part groupe : 104.380			
Et part hors groupe : 27.990			
Total	2.311.600	Total	2.311.600

Remarque : les comptes consolidés sont issus des tableaux de consolidation.

Ecritures :

Consolidation du bilan :

	Actifs divers	580.000	
	Titres X	210.000	
	Titres Y	150.000	
	Capital social M		425.000
	Réserves M		110.000
	Résultat M		30.000
	Dettes diverses		361.000
	Société X		3.700
	Société Y		10.000
	(Reprise à 100% des comptes de bilan de la société consolidée)		
	Actifs divers	440.000	
	Société M	3.700	
	Capital social X		225.000

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

		Réserves X		170.700
		Résultat X		18.000
		Dettes diverses (Reprise à 100% des comptes de bilan de la société X)		9.000
		Terrains	170.000	
		Actifs divers	250.000	
		Société M	10.000	
		Capital social Y		180.000
		Réserves Y		105.000
		Résultat Y		24.000
		Dettes diverses (Reprise à 100% des comptes de bilan de la société Y)		121.000

Consolidation du résultat :

		Achats	1.200.000	
		Autres charges courantes	260.000	
		Charges exceptionnelles	400	
		Résultat global	30.000	
		Ventes		1.465.000
		Autres produits courants		14.600
		Produits exceptionnels		5.800
		Variation de stocks (Reprise M)		5.000
		Achats	58.150	
		Autres charges courantes	200.000	
		Résultat global	18.000	
		Ventes		83.000
		Autres produits courants		700
		Produits exceptionnels		6.100
		Variation de stocks (Reprise X)		50
		Achats	550.000	
		Variation de stocks	100	
		Autres charges courantes	198.400	
		Charges exceptionnelles	500	
		Résultat global	24.000	
		Ventes		1.255.000
		Autres produits courants (Reprise Y)		18.000

Retraitements pour le bilan :

		Résultat M	5.800	
		Terrains (Elimination de la plus value de cession)		5.800
		Résultat M	15	
		Stocks (Elimination de la marge interne)		15
		Société X	3.700	
		Société M		3.700

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

	(Elimination des dettes et créances réciproques)		
	Société Y	10.000	
	Société M (Elimination des dettes et créances réciproques)		10.000
	Capital social X	225.000	
	Réserves X	170.700	
	Titres X		210.000
	Réserves groupe		13.800
	Réserves hors groupe (partage des fonds propres hors résultat de la société X)		111.900
	Capital social Y	180.000	
	Réserves Y	105.000	
	Titres Y		150.000
	Réserves groupe		40.000
	Réserves hors groupe (partage des fonds propres hors résultat de la société Y)		95.000
	Résultat X	18.000	
	Résultat groupe		12.000
	Résultat hors groupe (partage du résultat de la société X)		6.000
	Résultat Y	24.000	
	Résultat groupe		16.000
	Résultat hors groupe (partage du résultat de la société Y)		8.000

Retraitements pour le résultat :

	Vente	52.000	
	Achats (Elimination des achats et des ventes)		52.000
	Autres produits courants	22.200	
	Autres charges courantes (Elimination des produits courants et des charges courantes)		22.200
	Produits exceptionnels	340.000	
	Charges exceptionnelles		328.400
	Résultat global (Elimination des produits exceptionnels et des charges exceptionnelles)		11.600
	Variation de stocks	30	
	Résultat global (Elimination de la marge interne)		30
	Part de la société mère dans le résultat	104.370	
	Part hors groupe dans le résultat	28.000	
	Résultat global (partage du résultat)		132.370

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

3.6.4 Fiche TD N 6°:

Exercice 01 :

La société **Cevital** est spécialisée dans la production de sucre. Elle connaît un succès non seulement sur le marché national mais aussi à l'échelle internationale.

Au cours des mois de novembre 2019 à janvier 2020, elle a réalisé l'opération suivante à l'exportation :

10/11/2019 : ventes de 10 tonnes de sucre pour un montant de 175000 \$ à la société BMS située à New York, facture n° S135/019 ;

- Cours du \$ au 10/10/2019 : 1\$ = 78,25 DA ;
- Cours du \$ au 31/12/2019 : 1\$ = 78 DA ;
- Cours du \$ au 10/01/2020 : 1\$ = 77,7 DA.

Travail demandé :

Sachant que Cevital a encaissé ses créances au 10/01/2020, reçu de la société BMS par avis de crédit international n° 56438 BMS.

3- analyser l'écart de change au moment :

- De la vente (facturation) ;
- de la clôture de l'exercice ;
- De l'encaissement.

4- Comptabiliser l'opération au journal de la société Cevital.

Exercice 02 :

Parmi les filiales d'une société Algérienne **SDL** la société **SORF** qui est située en France. La société SDL détient 100% des actions. Sachant qu'elle a acquis cette filiale au 1 janvier 2011 à cette date cours d'euro : **1 euro = 80 DA.**

A la date du 31/12/2020, cours d'euro : **1 euro = 96 DA.**

A la date du 31/12/2019, cours d'euro : **1 euro = 95.5 DA.**

Sachant que la moyenne du cours de l'année 2020 : **1 euro = 93 DA.**

Le bilan de la société SORF à la date du 31/12/2020 est le suivant: en Euro

Actifs	Montant	Passifs	Montant
<u>Actifs non courants</u>		<u>Capitaux propres</u>	
Constructions	24.000.	Capital social	30.000
Installations, Matériel et outillage	5.000	Réserves	2755
Titres de participations	2.305.	Report à nouveaux	1837
<u>Actifs courants</u>		Résultat de l'exercice	6601
Stocks de marchandises	3.400.	<u>Passifs non courants</u>	
Matières premières	2.554.	Emprunt bancaires	7.785
Produits finis	6.548.	<u>Passifs courants</u>	
Clients	2500	Fournisseurs de stocks	1.450.
L'état subventions à recevoir	2.000.	Fournisseurs d'immobilisations	1.216.
Banque	2.450.	Personnel : Rémunérations dues	500.
Caisse	2000		
Total Actif	52 757	Total Passif	52 757

Capitaux propres au 31/12/2019

Capitaux propres	Montants en EURO	Taux de change	Montant en DA
Capital social	30.000	80	2.400.000
Réserves	2.755.		228.343
Résultat de l'ex	2450	84	205.800
Ecart de change			20000
Total	35205		2.854.143

Remarque : 228343+205800 = 434.143 DA

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Tableau des comptes de résultats au 31/12/2020 est le suivant :

Libellés	Montants	Cours	Montant en DA
Ventes	19.751	93	
Cout de production	(6.000)	93	
Charges opérationnelles	(2000)	93	
Charges financières	(3500)	93	
IBS	(1650)	93	
Résultat	6601	93	

Travail demandé

- Présenter les états financiers de la société en Dinar Algérien.

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Solution fiche TD N°6

Solution exercice n°1 :

Enregistrement comptable au journal de la société Cevital

C.débit	C.crédit		m.débit	m.crédit
		10/10/2019		
411	701	ClientBMS Ventes de produits finis 175 000*78.25 F V N° S135/019	13.693.750	13.693.750
		31/12/2019		
666	411	Perte de change Client BMS (175000*78.25)-(175000*78) Perte de change	43 750	43 750
		10/01/2020		
512 666	411	Banque (175000 * 77.7) Perte de change Client BMS il faut le soldé Le règlement	13 597 500 52500	13.650.000

D	411	C
13.693.750		43 750 SD
		13 650 000
13.693.750		13.693.750

Solution exercice n°2

Bilan de la société SORF à la date du 31/12/2020 en dinar Algerien

Actifs	Euro	96	DA	Passifs	Euro	DA
<u>Actifs non courants</u>				<u>Capitaux propres</u>		
Constructions	24.000.		2.304.000	Capital social	30.000	2.400.000
Installations	5.000		480.000	Réserves	2755	228.343
Titres de participations	2.305.		221.280	Report à nouveaux	1837	170841
<u>Actifs courants</u>				Ecart de change	-	541451
Stocks de marchandises	3.400.		326.400	Résultat de l'exercec	6601	613.893
Matières premières	2.554.		245.184	<u>Passifs non courants</u>		
Produits finis	6.548.		628608	Emprunt bancaires	7.785	
Clients	2500		240. 000	<u>Passifs courants</u>		747.360
L'état	2.000.		230.400	Fournisseurs de stocks	2.063.	
Banque	2.450.		235.200	Fournisseurs d'immo	1.216.	198048
Caisse	2000		192.000	Personnel : Rémunérations	500.	116.736
				Dues		48.000
Total Actif	52 757		5.064.672	Total Passif	52757	5.064.672

Résultat de l'exercice 2020

:6601 euro = 6601x 93 = **613.893 DA**

Pour calculer l'écart de change

Ecart de change = total actifs – (passif circulant + passif non circulant) –(réserves+report à nouveau +résultat de l'exercice + capital) = **541451 da**

CHAPITRE III : La comptabilité des sociétés internationales

Tableau des comptes de résultats au 31/12/2020 est le suivant :

Libellés	Montants	Cours	Montant en DA
Ventes	19.751	93	
Cout de production	(6.000)	93	
Charges opérationnelles	(2000)	93	
Charges financières	(3500)	93	
IBS	(1650)	93	
Résultat	6601	93	613893

Chapitre IV : Les choix d'options comptables

4 Chapitre IV : Les choix d'options comptables

Selon HOARAU et TELLER (2006) une économie mondialisée ne saurait se passer de normes globalisées. En effet, il est impératif pour les acteurs économiques d'être en mesure de comparer les firmes internationales. L'outil principal de comparaison est le langage comptable. **Historiquement chaque Etat a construit ses propres règles**, rendant délicat le rapprochement entre les données financières d'entreprises de nationalité différente. Pour mettre un terme à cette situation, l'Union Européenne a imposé, au 1er janvier 2005, l'application d'un référentiel comptable international commun, pour tous les groupes faisant appel public à l'épargne sur un marché financier en Europe.. En effet, **certaines normes offrent des options, c'est-à-dire la possibilité de choisir entre deux méthodes d'enregistrement**. Les « normes à options » proposent un traitement de référence et un traitement alternatif (Samira Demaria et Dominique Dufour, 2007). Dans ce chapitre nous abordons les méthodes d'évaluation des immobilisations et stocks selon les normes internationales et le SCF , ainsi que la comptabilisation des changements des méthodes comptables , mais tout d'abord nous commençons par les concepts généraux .

4.1 Le cadre conceptuel

4.1.1 Concepts généraux relative aux choix d'options comptables

4.1.1.1 Le concept politique comptable

Selon (**Jean-François Casta, 2009**) Le concept de politique comptable Au sens strict, la politique comptable recouvre **l'ensemble des choix faits par les dirigeants** afin d'agir sur les nombres comptables dans le dessein de façonner le contenu ou la forme des états financiers publiés, tout en respectant des contraintes réglementaires. La politique comptable s'inscrit dans une double logique d'optimisation des choix et de communication financière de l'entreprise avec son environnement. Elle relève d'actions licites et concertées, sous-tendues par la recherche d'objectifs fixés par les dirigeants ; elle peut cependant être l'expression de choix comptables implicites, voire incohérents. Selon une acception extensive, la politique comptable recouvre un champ plus vaste comprenant :

- le choix (ou la modification) des méthodes d'évaluation relatives aux états financiers annuels, consolidés ou semestriels, et incluant plus particulièrement
 - le choix de modélisation de la juste valeur des actifs et des passifs ;
- le choix (ou la modification) des méthodes de présentation des états financiers annuels, consolidés ou semestriels ;
- la détermination du volume et du degré d'agrégation de l'information publiée dans les états financiers et plus particulièrement dans l'annexe des comptes annuels ou consolidés ;
- la détermination de l'information publiée dans le rapport de gestion relatif aux comptes annuels (ou consolidés) ainsi que dans le rapport semestriel à la charge des sociétés cotées ;
- la détermination de la date de divulgation de l'information financière ;
- la publication volontaire d'états financiers facultatifs ou d'informations relatives à la marche de l'entreprise ;
- le choix (ou le changement) des auditeurs externes ;
- le passage anticipé au référentiel de l'International Accounting Standards Board (IASB) ou l'alignement sur celui du Financial Accounting Standards Board (FASB) ;
- le choix du format de reporting et des indicateurs de performance (résultat net, résultat opérationnel, comprehensive income)

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

1. l'abandon, très exceptionnel, de certains principes comptables fondamentaux, comme le principe de continuité de l'exploitation, ou de dispositions normatives clairement identifiées selon le principe d'overriding.

4.1.1.2 Le concept méthodes comptables

Selon la **norme comptable 08 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs"** a définie Les méthodes comptables comme « des principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques appliqués par une entité lors de l'établissement et de la présentation de ses états financiers » Ces méthodes comptables permettent d'établir et de présenter des états financiers contiennent des informations pertinentes et fiables sur les opérations auxquels cette comptabilité s'applique..

4.1.1.3 Le concept évaluation comptable

De façon générale le concept 'évaluation « est une opération qui consiste à estimer, à apprécier, à porter un jugement de valeur ou à accorder une importance à une personne, un processus, un événement, une institution ou à tout objet à partir d'informations qualitatives, quantitatives, de critères précis en vue d'une prise de décision. Evaluer c'est comprendre, éclairer l'action de façon à pouvoir décider avec justesse de la suite des évènements »

4.2 Valorisation des éléments du patrimoine selon les IFRS

La valorisation des éléments du patrimoine d'une entité pose un problème délicat lié au fait que la notion de valeur a de multiples aspects. « L'objectif principal des normes comptables actuelles est d'approcher la valeur du patrimoine de l'entité à celle du marché, à cette raison les élaborateurs des états financiers sont conseillées d'utiliser la valeur de l'actif dans le marché pour la réévaluation pendant l'exercice »

4.2.1 Méthodes (règles) d'évaluation selon les normes comptables internationales

Les règles d'évaluation posées par la **norme internationale** permettent de déterminer les valeurs monétaires auxquels les éléments constitutifs des états financiers vont être comptabilisés au bilan et au compte de résultat. Ces conventions impliquent le choix d'un mode d'évaluation qui peut être :

- Le coût historique.
- Le coût actuel.
- La valeur de réalisation ou de règlement.
- La valeur actualisée.

4.2.1.1 Le coût historique

Le coût historique correspond à la valeur donnée au jour d'acquisition du bien. Le cadre conceptuel précise :

- « Les actifs sont comptabilisés pour le montant de trésorerie ou d'équivalents-trésorerie payé ou pour la juste valeur de la contrepartie donnée pour les acquérir au moment de leur acquisition. »

- « Les passifs sont comptabilisés pour le montant des produits reçus en échange de l'obligation ou dans certaines circonstances (les impôts sur le résultat par exemple), pour le montant de trésorerie ou d'équivalents-trésorerie que l'on s'attend à verser pour éteindre le passif dans le cours normal de l'activité. »

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

« Comptablement, cela signifie que la valeur de l'**actif au bilan** de l'entreprise ne changera pas dans le temps. L'actif gardera toujours sa valeur initiale. Cela permet de simplifier les opérations comptables puisque l'actif n'est pas réévalué. Autre conséquence : les comparaisons entre sociétés sont plus simples. Toutefois, cela signifie aussi que la valeur comptable est parfois déconnectée de la valeur réelle ».

Le principe du coût historique est un principe comptable français. Au niveau international, la norme **IFRS 13** permet d'évaluer les actifs à leur **juste valeur**

4.2.1.2 Le coût actuel

Le coût actuel est défini comme la valeur équivalente d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation :

- « Les actifs sont comptabilisés pour le montant de trésorerie ou d'équivalents-trésorerie qu'il faudrait payer si le même actif ou un actif équivalent était acquis actuellement. »
- « Les passifs sont comptabilisés pour le montant non actualisé de trésorerie ou d'équivalents-trésorerie qui serait nécessaire pour régler l'obligation actuellement. »

4.2.1.3 La valeur de réalisation ou de règlement

La valeur de réalisation ou de règlement est définie comme la valeur de cession :

- « Les actifs sont comptabilisés pour le montant de trésorerie ou d'équivalents-trésorerie qui pourrait être obtenu actuellement en vendant l'actif lors d'une sortie volontaire. »
- « Les passifs sont comptabilisés pour leur valeur de règlement, c'est-à-dire pour les montants non actualisés de trésorerie ou d'équivalents-trésorerie que l'on s'attendrait à payer pour éteindre des passifs dans le cours normal de l'activité. »

4.2.1.4 La valeur actualisée

La valeur actualisée est définie comme la valeur des entrées ou des sorties de trésorerie futures actualisées à la date d'évaluation :

- « Les actifs sont comptabilisés pour la valeur actualisée des entrées nettes futures de trésorerie que l'élément génère dans le cours normal de l'activité. »
- « Les passifs sont comptabilisés à la valeur actualisée des sorties de trésorerie nettes futures que l'on s'attend à consentir pour éteindre les passifs dans le cours normal de l'activité. »

Nous notons que les règles d'évaluation précédentes n'incluaient pas la **juste valeur** malgré l'utilisation vaste de cette notion dans de nombreuses normes internationales d'informations financières. En effet, le concept de juste valeur peut signifier l'une des bases d'évaluation précédentes, et il s'agit d'une valeur arbitraire Il est déterminé en fonction de ce qui est considéré comme juste dans l'évaluation de la valeur d'un élément particulier

4.2.2 La juste valeur

4.2.2.1 Définition de la juste valeur

L'**International Financial Reporting Standard 13** définit la juste valeur **fair value** comme « *le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (prix de sortie)* » le prix, dans le cadre d'une transaction commerciale dans les règles entre acteurs du marché, établi au moment de l'estimation lors de la vente d'un bien ou du règlement d'une dette.

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

À retenir :

La juste valeur **fair value** est le montant auquel **un actif** pourrait être échangé ou **un passif** éteint ; entre des acteurs du marché dans le cadre d'une transaction se déroulant dans des conditions de concurrence normales, on parle ici du marché, le plus avantageux ou le plus adapté au **bien** ou à la **dette** en question.

4.2.2.2 La mesure de la juste valeur

Quand les transactions sont directement observables sur un marché, la détermination de la juste valeur peut être **relativement simple**, mais quand elles ne le sont pas, une technique d'évaluation est utilisée. **IFRS 13** décrit trois techniques d'évaluation

Les procédés d'évaluation pour **IFRS 13.62** sont les méthodes de marché, les méthodes de coûts et les méthodes de valorisation d'actifs.

- **Le prix marché.** L'entité se base sur « les prix et d'autres informations pertinentes générées par des transactions de marché sur des actifs, des passifs ou un groupe d'actifs et de passifs identiques ou comparables (c'est-à-dire similaires) »; (valeurs comparatives)
- **l'approche revenue (par le résultat).** L'entité convertit les montants futurs (comme des flux de trésorerie ou des produits et charges) en un montant unique (actualisé); la valeur d'utilité
- **l'approche coûts.** Coût de réalisation d'un actif ou d'acquisition ou de la mise en place d'un passif.

IFRS 13 exige le choix et l'application uniforme d'une technique d'évaluation afin de maximiser l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes (et de réduire au minimum celle des données d'entrée non observables).

4.2.2.3 Juste valeur des passifs et des capitaux propres

IFRS 13 exige que la juste valeur d'un passif ou d'un instrument de capitaux propres de l'entité soit déterminée en prenant pour hypothèse que l'instrument serait transféré à la date d'évaluation, mais qu'il subsisterait

4.2.2.4 - La mesure à la juste valeur en IFRS

Selon (SAIDANI Mohamed Said,2016) Le niveau d'utilisation du concept de la juste valeur dans les normes comptables internationales⁹ :

- Dans le cadre de l'évaluation de certains actifs ou passifs : c'est le cas des instruments financiers (IAS 32 ,IAS 39, IFRS 4, IFRS 9), des immeubles de placements (IAS 40), de certains actifs biologique (IAS 41), des paiements effectués en action (IFRS 2).
- Dans le cadre d'une réévaluation des immobilisations (IAS 16, IAS 38)
- -Dans le cadre de l'évaluation des actifs d'un régime de retraite à prestations définies (IAS 19) - Dans le cadre de l'évaluation de biens loués (IAS 17)
- Dans le cadre de l'évaluation d'un actif non courant classé comme détenue en vue de la vente (IFRS 5).
- Dans le cadre de l'évaluation des activités ordinaires (IAS 18) –
- Dans le cadre de subventions non monétaires (IAS 20)
- Dans le cadre de regroupement d'entreprises pour évaluer les actifs acquis et les passifs repris à la date d'acquisition (IFRS 3)
- Dans le cadre d'une première application des normes (IFRS 1). La juste valeur étant considérée comme coût présumé dans le cadre d'une réévaluation.

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

Exemple : calcul juste valeur un exemple simple tiré d'un sujet de DSCG (session 2020)

Une société achète des titres de participation pour un total de 300 000 €. Son capital social est fixé à 500 000 €.

À la date d'acquisition des titres, on constate dans les capitaux propres, des réserves pour un total de 50 000€ et un bénéfice de 20 000€. Une plus-value sur immobilisation corporelle a également été identifiée pour un total de 50 000€ avant impôt. C'est la seule plus-value latente.

Le total des capitaux propres s'élève donc à 570 000€ (500 + 50 + 20).

La plus-value nette d'impôt sur les sociétés, en tenant compte d'un taux moyen d'imposition de 25% s'élève à 37 500€ soit $50\ 000 \times 0,75$.

Enfin, la juste valeur des actifs et passifs repris s'obtient en additionnant le montant des capitaux propres et celui de la plus-value latente à la date d'acquisition, nette d'impôt. Le calcul est le suivant :

$$570\ 000 + 37\ 500 = 607\ 500\text{€}.$$

Il ne reste plus qu'à partager cette juste valeur entre la part du groupe et les participations ne donnant pas le contrôle pour obtenir le goodwill ou le badwill.

4.2.2.5 Les choix comptables selon les normes comptables internationales

Le tableau suivant résume les choix d'options comptables selon les IFRS

Tableau n° IV.1: Les choix comptables selon les IFRS

Normes comptables	Choix comptables	Commentaires
IFRS 1 « Première application des normes d'informations financières »	Exemption IFRS 3	Un premier adoptant peut décider de ne pas appliquer rétrospectivement IFRS 3 à des regroupements d'entreprises passés
	Exemption IAS 16, 38 & 40	Une entité peut décider d'évaluer une immobilisation à la date de transition aux IFRS à sa juste-valeur et utiliser cette juste valeur comme coût présumé
	Exemption IAS 19	Un premier adoptant peut choisir de comptabiliser tous les écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, même si par la suite il utilise la méthode du corridor pour les écarts actuariels générés ultérieurement
	Exemption IAS 21	Un premier adoptant n'est pas tenu, sous certaines conditions, de classer certaines différences de conversion comme une composante distincte des capitaux propres
	Exemption IFRS 2	Un premier adoptant est également encouragé, sans y être tenu, à appliquer, sous certaines conditions, IFRS 2 aux instruments de capitaux propres
IAS 16 « Immobilisations corporelles » IAS 38 « Immobilisations incorporelles » IAS 40 « Immeubles de	Coût historique Juste valeur	Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de Valeur. Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation dont la juste-valeur peut être évaluée de manière fiable, doit être

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

placement »		comptabilisée à son montant réévalué, à savoir sa juste-valeur à la date de la réévaluation
IAS 19 « Avantages aux personnels »	Méthode du corridor Imputation en Capitaux propres	La présente norme impose aux entreprises, de comptabiliser au minimum, un pourcentage indiqué des écarts actuariels se situant à l'extérieur d'un corridor de plus ou moins 10% Peut comptabiliser l'intégralité de ses écarts actuariels, au cours de la période où ils apparaissent, en dehors du compte de résultat soit directement en capitaux propres.

4.2.3 Les méthodes d'évaluation selon le SCF

Le système comptable financier a adopté l'option de la réévaluation des actifs de l'entité. **Selon le SCF** la méthode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est fondée en règle générale sur la convention des coûts historiques. Cependant il est procédé dans certaines conditions et pour certains éléments à une révision de cette évaluation sur la base :

- **de la juste valeur** (ou coût actuel) ;
- **de la valeur de réalisation** ;
- **de la valeur actualisée** (ou valeur d'utilité)

Le coût historique des biens et marchandises inscrits à l'actif du bilan lors de leur comptabilisation est constitué, après déduction des taxes récupérables et des remises commerciales, rabais et autres éléments similaires :

- pour les biens acquis à titre onéreux, par le coût d'acquisition ;
- pour les biens reçus à titre d'apport en nature, par la valeur d'apport ;
- pour les biens acquis à titre gratuit, par la juste valeur à la date d'entrée.
- pour les biens acquis par voie d'échange, les actifs dissemblables sont enregistrés à la juste valeur des actifs reçus, et les actifs similaires sont enregistrés à la valeur comptable des actifs donnés en échange ;
- pour les biens ou services produits par l'entité, par les coûts de production.

à savoir :

« **La valeur d'utilité** d'un actif est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité. Dans les cas où il n'est pas possible de déterminer le prix de vente net d'un actif, sa valeur recouvrable sera considérée comme égale à sa valeur d'utilité » le point 112-6 du SCF

L'**IASB** a élaboré des normes qui peuvent être qualifiées de normes à options dans la mesure où liberté est laissée aux préparateurs des comptes de choisir entre deux traitements comptables. Pour comparer entre les choix d'options comptables entre les IFRS et le système comptable financier, on présente le tableau suivant.

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

Tableau n° IV.2 : Les choix d'options comptables entre les IFRS et le SCF

Normes IAS/IFRS	Référentiel SCF	Options comptables	Commentaires
IFRS 1 « Première application des normes d'informations financières »	-	Exemption IFRS3	Un premier adoptant peut décider de ne pas appliquer rétrospectivement IFRS 3 à des regroupements d'entreprises passés
	-	Exemption IAS16, 38 & 40	Une entité peut décider d'évaluer une immobilisation à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur comme coût présumé
	-	Exemption IAS19	Un premier adoptant peut choisir de comptabiliser tous les écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, même si, par la suite, il utilise la méthode du corridor pour les écarts actuariels générés ultérieurement
	-	Exemption IAS21	Un premier adoptant n'est pas tenu, sous certaines conditions, de classer certaines différences de conversion comme une composante distincte des capitaux propres
	-	Exemption IFRS2	Un premier adoptant est également encouragé, sans y être tenu, à appliquer, sous certaines conditions, IFRS 2 aux instruments de capitaux propres
IAS 16 «Immobilisations corporelles » IAS 38 «Immobilisations incorporelles » IAS 40 «Immeubles de placement »	Article 121 de l'arrêté du 26 juillet 2008 «Immobilisations corporelles et incorporelles »	- Immobilisations - Charges	Les éléments de faible valeur peuvent être considérés comme entièrement consommés dans l'exercice de leur mise en service et par conséquent ne pas être comptabilisés en immobilisations
		- Coût historique - Juste valeur	Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur; Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable, doit être comptabilisée à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de la réévaluation
		- Mode linéaire - Mode dégressive - Mode d'unité de production - Mode progressive	Il conduit à une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif; Il conduit à une charge décroissante sur la durée d'utilité de l'actif; Elle donne lieu à une charge fondée sur l'utilisation ou la production prévue de l'actif; Il conduit à une charge croissante sur la durée d'utilité de l'actif.
-	Article 138 de	- Imputation en report à	L'impact doit présenter comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

	l'arrêté du 26 juillet 2008 «Changements d'estimations ou de méthodes comptables, correction d'erreurs ou d'omissions»	nouveau - Imputation en réserve	non distribués: Par l'imputation en poste de report à nouveau; Par l'imputation en poste de réserve.
IAS 19 «Avantages aux personnels»	-	- Méthode du corridor - Imputation en Capitaux propres	La présente norme impose aux entreprises, de comptabiliser au minimum, un pourcentage indiqué des écarts actuariels se situant à l'extérieur d'un corridor de plus ou moins 10%; Peut comptabiliser l'intégralité de ses écarts actuariels, au cours de la période où ils apparaissent, en dehors du compte de résultat soit directement en capitaux propres.
IAS 1 «présentation des états financiers»	Article 230 de l'arrêté du 26 juillet 2008 «Compte de résultats»	- Par nature - Par fonction	L'entité regroupe les charges dans le résultat selon leur nature et ne les réaffecte pas aux différentes fonctions de l'entité; Elle consiste à classer les charges selon leur fonction dans le coût des ventes ou, par exemple, dans le coût des activités commerciales ou administratives.
	Article 240 de l'arrêté du 26 juillet 2008 «Tableau des flux de trésorerie»	Méthode directe Méthode indirecte	Elle consiste à présenter les principales rubriques d'entité et de sortie de trésorerie brute afin de dégager un flux de trésorerie net; Elle consiste à ajuster le résultat net de l'exercice en tenant compte des effets des transactions sans influence sur la trésorerie, des décalages ou des régularisations et des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ou de financement.

Source :

4.3 L'évaluation des actifs selon les IFRS et Le SCF

4.3.1 L'évaluation des immobilisations corporelle selon SCF

L'évaluation initiale :

Les immobilisations sont comptabilisées initialement à leur coût directement attribuable, incluant l'ensemble des coûts d'acquisition et de mise en place, les taxes payées, et autres charges directes.

Les frais généraux, les frais administratifs et les frais de démarrage ne sont pas inclus dans ces coûts° Le coût d'une immobilisation produite par l'entité pour elle-même inclut le coût des matériaux, la main d'œuvre, et les autres charges de production. Le coût de démantèlement d'une installation à la fin de sa durée

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

d'utilité ou le coût° de rénovation d'un site est à ajouter au coût de production ou d'acquisition de l'immobilisation concernée si ce démantèlement ou cette rénovation constitue une obligation pour l'entité.

L'évaluation à chaque clôture

Après sa comptabilisation initiale en tant qu'immobilisation corporelle, les immeubles de placement peuvent être évalués :

- soit au coût diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeurs selon la méthode utilisée dans le cadre général des immobilisations corporelles (méthode du coût) ;
- soit sur la base de la juste valeur (méthode de la juste valeur).

La méthode choisie est appliquée à tous les immeubles de placement jusqu'à leur sortie des immobilisations ou jusqu'à leur changement d'affectation (dans le cas d'un changement d'utilisation d'un immeuble de placement).

Dans le cas où la juste valeur d'un immeuble de placement détenu par une entité ayant opté pour la méthode de la juste valeur ne pourrait pas être déterminée de façon fiable, cet immeuble sera comptabilisé selon la méthode du coût et des informations seront communiquées dans l'annexe concernant la description de l'immeuble, les raisons pour lesquelles la méthode de la juste valeur n'a pas été appliquée, et si possible un intervalle d'estimation de cette juste valeur

La perte ou le profit résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice au cours duquel il se produit.

La juste valeur doit refléter l'état réel du marché à la date de clôture de l'exercice

L'amortissement :

Dans le point 121-7 du SCF :

Le montant amortissable est réparti de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif, en tenant compte de la valeur résiduelle probable de cet actif à l'issue de sa période d'utilité pour l'entité et dans la mesure où cette valeur résiduelle peut être déterminée de façon fiable. La valeur résiduelle est le montant net qu'une entité s'attend à obtenir pour un actif à la fin de sa durée d'utilité après déduction des coûts de sortie attendus. Cette valeur est le plus souvent insignifiante, sauf dans le cadre de certaines opérations particulières telles que par exemple les concessions ou les projets à durée déterminée

Le mode d'amortissement d'un actif est le reflet de l'évolution de la consommation par l'entité des avantages économiques de cet actif, mode linéaire, mode dégressif ou mode des unités de production. Si cette évolution ne peut être déterminée de façon fiable, la méthode linéaire est adoptée.

- **L'amortissement linéaire** conduit à une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif ;
- **le mode dégressif** conduit à une charge décroissante sur la durée d'utilité de l'actif ;
- **le mode des unités de production** donne lieu à une charge basée sur l'utilisation ou la production prévue de l'actif ;
- **le mode progressif** qui conduit à une charge croissante sur la durée d'utilité de l'actif

Dans le point 121-8 du SCF : 121-8. Le mode d'amortissement, la durée d'utilité et la valeur résiduelle à l'issue de la durée d'utilité appliqués aux immobilisations corporelles doivent être réexaminés périodiquement en cas de modification importante du rythme attendu d'avantages économiques découlant de ces actifs, les prévisions et estimations antérieures sont modifiées pour refléter ce changement de rythme.

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

4.3.2 L'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles selon les IFRS

Evaluation des immobilisations incorporelles

La norme comptable IAS 38 : A met des conditions pour considérer un actif comme immobilisation incorporelle, à savoir :

- cet actif est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée si, et seulement si : il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité ; et le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable..Une immobilisation incorporelle doit être évaluée initialement au coût. Les normes internationales ont distingué entre deux cas :

- Cas d'acquisition séparée

Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise séparément comprend :

- son prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ; et
- tout coût, directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

- Cas d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Selon **IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »**, si une immobilisation incorporelle est acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le coût de cette immobilisation incorporelle est sa juste valeur à la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale la norme IAS 38 propose la réévaluation des immobilisations en choisissant sa méthode comptable, soit le modèle du coût, soit le modèle de la réévaluation. Si une immobilisation incorporelle est comptabilisée en utilisant le modèle de réévaluation, tous les autres actifs de sa catégorie doivent également être comptabilisés en utilisant le même modèle

Modèle de la réévaluation selon IAS 38

Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de la réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeurs ultérieures. Pour les réévaluations effectuées selon IAS 38, la juste valeur doit être déterminée par référence à un marché actif. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour qu'à la date de clôture, la valeur comptable de l'actif ne diffère pas de façon significative de sa juste valeur.

Evaluation des immobilisations corporelle selon les normes internationales

La norme comptable IAS 16 : "Immobilisations corporelles"

Evaluation lors de la comptabilisation

Une immobilisation corporelle qui remplit les conditions de comptabilisation en tant qu'actif doit être évaluée à son coût.

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

Eléments du coût

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend :

- son prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ;
- l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située.

Evaluation du coût

Le coût d'une immobilisation corporelle est le prix comptant équivalent à la date de comptabilisation. Si le règlement est différé au-delà des conditions habituelles de crédit, la différence entre le prix comptant équivalent et le total des règlements est comptabilisée en charges financières sur la période de crédit, à moins qu'elle ne soit incorporée dans le coût de l'actif selon l'autre traitement autorisé par la norme **IAS 23 "Coûts d'emprunts"**.

Evaluation après comptabilisation

Une entité doit choisir pour méthode comptable soit le modèle du coût, soit le modèle de la réévaluation ; elle doit appliquer cette méthode à l'ensemble d'une catégorie d'immobilisations corporelles.

Le modèle du coût

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeurs ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

La fréquence des réévaluations dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations corporelles en cours de réévaluation. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est réévaluée, toute la catégorie des immobilisations corporelles dont fait partie cet actif doit être réévaluée.

Lorsque la valeur comptable d'un actif est augmentée à la suite d'une réévaluation, l'augmentation doit être créditée directement en capitaux propres sous la rubrique écarts de réévaluation. Toutefois, l'augmentation doit être comptabilisée en résultat dans la mesure où elle compense une diminution de réévaluation du même actif, précédemment comptabilisée en résultat.

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

Lorsque, à la suite d'une réévaluation, la valeur comptable d'un actif diminue, cette diminution doit être comptabilisée en résultat. Toutefois, une réévaluation négative doit être directement imputée en capitaux propres sous la rubrique écart de réévaluation dans la mesure où l'écart de réévaluation présente un solde créditeur pour ce même actif.

Amortissements

Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément.

Une entité ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif doivent être révisées au moins à chaque fin de période annuelle et, si les attentes diffèrent par rapport aux estimations précédentes, les changements doivent être comptabilisés comme un changement d'estimation comptable selon **IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs"**.

Le mode d'amortissement utilisé doit refléter le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif.

Le mode d'amortissement appliqué à un actif doit être examiné au moins à la fin de chaque période annuelle

4.3.3 L'évaluation des stocks selon IAS 2 et le système comptable financier

- i- **Selon IAS 2 les stocks** « Les stocks sont des actifs : détenus en vue de la vente dans le cours normal de l'activité ; en cours de production pour une telle vente ; ou sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans le processus de production ou de prestation de services.

On entend par stocks des ensembles de biens et services qui interviennent dans le cycle d'exploitation de l'entreprise pour être :

- Soit vendus en l'état ou au terme d'un processus de production à venir ou en cours ;
- Soit consommés au premier usage.

Selon le SCF les stocks représentent les comptes 30-31-32-33-34-35-37 ;

Evaluation des stocks selon la norme IAS 2

Coût des stocks Le coût des stocks doit comprendre tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Dans ce point, la norme IAS 2 a distingué entre la valorisation des sorties et celle des entrées.

- 1- Valorisation des entrées** : nous pouvons distinguer entre deux cas principaux, Pour les éléments achetés, l'évaluation se fait au coût d'achat ou coût d'acquisition, pour les éléments produits la valorisation se fait par le coût de production

- **Coûts d'acquisition** Les coûts d'acquisition (**achat**) des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes (autres que les taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales), ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.
- **Coûts de transformation** Les coûts de transformation des stocks comprennent les coûts directement liés aux unités produites, tels que la main-d'œuvre directe. Ils comprennent également l'affectation systématique des frais généraux de production fixes et variables qui sont engagés pour transformer les matières premières en produits finis. Les frais généraux de production fixes sont les coûts

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

indirects de production qui demeurent relativement constants indépendamment du volume de production, tels que l'amortissement et l'entretien des bâtiments et de l'équipement industriels, et les frais de gestion et d'administration de l'usine. Les frais généraux de production variables sont les coûts indirects de production qui varient directement, ou presque directement, en fonction du volume de production, tels que les matières premières indirectes et la main-d'œuvre indirecte.

L'affectation des frais généraux fixes de production aux coûts de transformation est fondée sur la capacité normale des installations de production. La capacité normale est la production moyenne que l'on s'attend à réaliser sur un certain nombre de périodes ou de saisons dans des circonstances normales, en tenant compte de la perte de capacité résultant d'un entretien planifié. Il est possible de retenir le niveau réel de production s'il est proche de la capacité de production normale. Le montant des frais généraux fixes affecté à chaque unité d'œuvre n'est pas augmenté par suite d'une baisse de production ou d'un outil de production inutilisé. Les frais généraux non affectés sont comptabilisés comme une charge de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Dans des périodes de production anormalement élevée, le montant des frais généraux fixes affecté à chaque unité d'œuvre est diminué de telle sorte que les stocks ne soient pas évalués au-dessus du coût. Les frais généraux variables de production sont affectés à chaque unité d'œuvre sur la base de l'utilisation effective des installations de production.

2- Valorisation des sorties

Tout élément stocké devrait sortir du magasin au coût auquel il est entré. Ce principe ne pose aucun problème d'application pour les biens parfaitement individualisés (pièces uniques) ou individualisables (pièces identiques physiquement isolables), il en est autrement pour les biens fongibles (unitairement interchangeables) ce qui est la majorité des cas dans l'industrie.

Plusieurs procédés peuvent être utilisés pour valoriser les biens fongibles

3- Méthodes de détermination du coût : de façon générale ; il existe **4 méthodes**

- Le coût d'acquisition ou le coût de production moyen pondéré des entrées ;
- Un coût approché ;
- Un coût préétabli (standard) ;
- En tenant compte de la notion de lot qui correspond aux éléments stockés ayant le même coût à l'entrée en stock.

Le tableau suivant démontre les méthodes de détermination du cout de sortie

Tableau n IV.3 : Les méthodes de détermination du coût des stocks

Coût moyen unitaire pondéré des entrées CMP	Coût approché	Coût préétabli	Valorisation par lot
Calcul en fin de période	Les coûts approchés sont des coûts voisins des coûts réels, employés uniquement pour des raisons de commodité : en l'attente des factures fournisseurs,	Les coûts préétablis sont des coûts évalués à priori, soit pour faciliter certains traitements analytiques, soit pour permettre le contrôle de gestion par l'analyse des écarts.	premier entré - premier sorti (FIFO) First in, first out
Calcul après chaque entrée.			dernier entré - premier sorti (LIFO) last in, first out

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

4- Les options proposés par les normes comptables internationales pour valoriser les stocks

Selon le paragraphe 25 de la norme comptable internationale IAS : 2 STOCKS le coût des stocks, autres que les biens ou services produits aux fins de projets spécifiques et affectés à de tels projets, doit être déterminé en utilisant

La méthode du premier entré - premier sorti (PEPS) FIFO, ou

La méthode du coût moyen pondéré CMP

Une entité doit utiliser la même méthode de détermination du coût pour tous les stocks ayant une nature et un usage similaires pour l'entité. Pour les stocks ayant une nature ou un usage différent, l'application d'autres méthodes de détermination du coût peut être justifiée.

ii- La valorisation des stocks selon le SCF :

1- Le coût des stocks selon le SCF

Dans le point 123-2. Le coût des stocks comprend tous les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- **coûts d'acquisition** (achats, matières consommables, frais liés aux achats) ;
- **coûts de transformation** (frais du personnel et autres charges variables ou fixes à l'exception des charges qui pourraient être imputables à une utilisation non optimale de la capacité de production de l'entité) ;
- **frais généraux, frais financiers** (conformément aux dispositions du point 126-3 et frais administratifs directement imputables aux stocks. Ces coûts sont calculés soit sur la base des coûts réels, soit sur la base de coûts prédéterminés (coûts standards) régulièrement révisés en fonction des coûts réels.

2- Evaluation des sorties de stocks selon le SCF

A leur sortie du magasin ou à l'inventaire, les biens interchangeables (fongibles) sont évalués, soit en considérant que le premier bien entré est le premier bien sorti (PEPS ou FIFO), soit à leur coût moyen pondéré d'acquisition ou de production CMP. La méthode utilisée pour l'évaluation et le suivi des stocks est indiquée dans l'annexe.

Exemple :

Valorisation par FIFO

Procédure du premier entré - premier sorti (FIFO)

Les lots les plus anciens sont sensés sortir les premiers.

Date	Opérations	Stock initial et entrées			Sorties			Stock		
		Quantités	Coût unitaire	Montant	Quantités	Coût unitaire	Montant	Quantités	Coût unitaire	Montant
01.08	Stock initial n° 10	500	10,00	5.000				500	10,00	5.000
05.08	Sortie				300	10,00	3.000	200	10,00	2.000
10.08	Entrée n° 11	800	13,00	10.400				1.000		12.400
16.08	Sortie				400		4.600	600		7.800
20.08	Entrée n° 12	150	9,00	1.350				750		9.150
	Total	1.450		16750	700		7.600			

Sortie du 5 août = 300 pièces sorties du lot n° 10, à 10,00 soit 3.000

Sortie du 16 août = 200 pièces sorties du lot n° 10, à 10,00 soit 2.000

200 pièces sorties du lot n° 11, à 13,00 soit 2.600

Soit 400 pièces pour un montant total de 4.600

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

Stock au 20 août = 600 pièces du lot n° 11, à 13,00 soit 7.800
 150 pièces du lot n° 12, à 9,00 soit 1.350
 Soit 750 pièces pour un montant total de 9.150

Exemple :

Valorisation par CMP

Calcul en fin de période

Date	Opérations	Stock initial et entrées			Sorties			Stock		
		Quantités	Coût unitaire	Montant	Quantités	Coût unitaire	Montant	Quantités	Coût unitaire	Montant
01.08	Stock initial n° 10	500	10,00	5.000				500	10,00	5.000
05.08	Sortie				300	11,55	3.465	200	11,55	2.310
10.08	Entrée n° 11	800	13,00	10.400				1.000	11,55	11.550
16.08	Sortie				400	11,55	4.620	600	11,55	6.930
20.08	Entrée n° 12	150	9,00	1.350				750	11,55	*8.665
	Total	1.450	11,55	16750	700	11,55	8.085			

*valeur ajustée en fonction des arrondis.

$$\text{Coût unitaire moyen pondéré} = \frac{(\text{Stock initial} + \text{Entrées}) \text{ en valeur}}{(\text{Stock initial} + \text{Entrées}) \text{ en quantités}}$$

$$\text{Soit ici } \frac{5000+(10400+1350)}{500+(800+150)} = 11.55 \text{ (arrondi à 2 décimales)}$$

Ce coût moyen pondéré est utilisé à posteriori pour valoriser l'ensemble des sorties de la période ainsi que le stock final.

On peut aussi utiliser la même approche sur la base des seules entrées mais cette méthode est rarement utilisée.

4.4 Changement des méthodes comptables

4.4.1 La norme comptable internationale 8

IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs" n'aborde que les points estimés les plus significatifs. Il ne se substitue en aucun cas à la lecture intégrale de la norme et ne présente pas un caractère suffisamment exhaustif pour permettre l'établissement ou la validation d'états financiers.

Objectif de la norme

L'objectif d'IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs" est d'établir les critères de sélection et de changement de méthodes comptables, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreur.

Les informations à fournir sur les méthodes comptables, sauf celles qui se rapportent aux changements de méthodes comptables, sont énoncées dans IAS 1 "Présentation des états financiers".

Définitions

Les méthodes comptables sont les principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques appliqués par une entité lors de l'établissement et de la présentation de ses états financiers.

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

Les types des méthodes comptables : il existe deux types de méthodes comptables à savoir :

- Des méthodes comptables relatives aux éléments du bilan : comme les méthodes de l'évaluation des stocks, l'évaluation des immobilisations
- Des méthodes comptables relatives aux éléments de tableau de compte de résultat : la constitution des réserves, la reconnaissance des produits (chiffre d'affaire).

Selon le SCF Les changements de méthodes comptables concernent les modifications de principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques appliquées par une entité pour établir et présenter ses états financiers ;

La norme IAS 8 a définie le changement comptable « comme un ajustement de la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, ou du montant de la consommation périodique d'un actif, résultant de l'évaluation de la situation actuelle des éléments d'actif et de passif et des avantages et obligations futurs attendus qui y sont associés. Les changements d'estimations comptables résultent d'informations nouvelles ou de nouveaux développements et, par conséquent, ne sont pas des corrections d'erreurs ».

Par exemple :

- il s'agira de la constitution d'amortissements dérogatoires ;
- ou de provisions réglementées.

Dans la même norme « Une erreur d'une période antérieure est une omission ou une inexactitude des états financiers de l'entité portant sur une ou plusieurs périodes antérieures et qui résulte de la non-utilisation ou de l'utilisation abusive d'informations fiables :

- qui étaient disponibles lorsque la publication des états financiers de ces périodes a été autorisée
- et
- dont on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient été obtenues et prises en considération pour la préparation et la présentation de ces états financiers ».

par exemple :

- erreurs figurent les effets d'erreur de calcul,
- les erreurs dans l'application des méthodes comptables,
- des négligences,
- des mauvaises interprétations des faits et des fraudes.

À retenir :

« **Un changement de méthode comptable** constitue une **dérogation** au principe de **permanence des méthodes**. Il ne doit pas être confondu avec un changement d'option fiscale, qui consiste à optimiser l'application de règles ».

Cohérence des méthodes comptables

D'après la **norme IAS 8** chaque entité doit sélectionner et appliquer ses méthodes comptables avec cohérence pour des transactions, autres événements et conditions similaires, sauf dans le cas où une norme ou une interprétation impose ou permet spécifiquement de classer par catégories des éléments auxquels l'application de méthodes comptables différentes peut être appropriée. Si une norme ou une interprétation impose ou permet un tel classement par catégories, il faut choisir la méthode comptable la plus appropriée et l'appliquer de manière cohérente et permanente à chaque catégorie.

Motifs de changements des méthodes comptables

Selon le **SCF** Une entité ne doit changer de méthodes comptables que si :

- Un changement de méthode comptable est imposé dans le cadre d'une nouvelle réglementation, un **changement de réglementation** ou
- s'il permet une amélioration dans la présentation des états financiers de l'entité concernée ;

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

Pour que les états financiers fournissent des informations fiables et plus pertinentes sur les effets des transactions, autres événements ou conditions sur la situation financière, la performance financière ou les flux de trésorerie de l'entité.

Informations à fournir dans le cas d'un changement de méthodes comptables

Selon IAS 8, Lorsque la première application d'une norme ou d'une interprétation a une incidence sur la période en cours ou sur toute période antérieure, l'entité doit notamment fournir les informations suivantes :

- le nom de la norme ou de l'interprétation ;
- le cas échéant, le fait que le changement de méthodes comptables est mis en œuvre selon ses dispositions transitoires ;
- la nature du changement de méthode comptable ;
- pour la période en cours et pour chaque période antérieure présentée, dans la mesure du possible, le montant de l'ajustement pour chaque poste affecté des états financiers.

Changements des estimations comptables

- Selon le SCF Les impacts des changements d'estimations comptables fondés sur de nouvelles informations ou sur une meilleure expérience et qui permettent d'obtenir une meilleure information sont inclus dans le résultat net de l'exercice en cours ou des exercices futurs si ces changements les affectent également ;

Par exemple, des estimations des éléments suivants peuvent être requises :

- les créances douteuses ;
- l'obsolescence du stock ;
- la juste valeur d'actifs ou de passifs financiers ;
- les durées d'utilité ou le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs procurés par un actif amortissable ;
et
- les obligations de garantie.

L'effet d'un changement d'estimation comptable doit être comptabilisé de manière prospective et inclus dans la détermination du résultat :

- de la période du changement, si le changement n'affecte que cette période ;
ou
- de la période du changement et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également concernées par ce changement.

Une entité doit notamment fournir des informations sur la nature et le montant de tout changement d'estimation comptable ayant une incidence sur la période en cours ou dont il est prévu qu'il aura une incidence sur des périodes ultérieures, à l'exception de l'incidence sur des périodes futures lorsqu'il est impraticable d'estimer cette incidence.

Exemple

Soit un matériel acquis début N pour 1 000 DA et amortissable sur sa durée d'utilisation de 10 ans en linéaire. Les cinq premières annuités d'amortissement ont été calculées sur une base amortissable de 1000 DA, soit 100 DA d'amortissement comptable de N à N+4. La valeur nette comptable est de 500 DA à fin N+4. Fin N+4, une dépréciation de 200 DA est comptabilisée pour ramener la valeur nette comptable de ce bien de 500 à 300 DA. En effet, lorsque, suite au test de dépréciation à la clôture, la valeur actuelle d'une immobilisation en cours d'amortissement est significativement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour la ramener à cette valeur actuelle, et la base amortissable de l'immobilisation est modifiée pour l'exercice suivant. Le plan d'amortissement de l'actif déprécié est, en conséquence, révisé de façon prospective.

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

Rappelons que la valeur actuelle à la clôture est la plus élevée entre la valeur vénale (prix obtenu lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché nette des coûts de sortie) et la valeur d'usage (calculée en fonction des flux de trésorerie attendus).

En conséquence, à compter de N+5, les annuités seront calculées sur la nouvelle base amortissable de 300 DA, soit une annuité de 60 DA (300 DA à répartir sur les 5 ans d'utilisation restant à courir).

Travail à faire :

1. Présenter le tableau d'amortissement après les modifications
2. Enregistrer les écritures comptables nécessaires

Solution :

Le tableau d'amortissement se présentera ainsi après la modification du plan à compter de N+5 :

Plan d'amortissement révisé						
Année	Base amortissable	Dotation aux amortissements	Amortissements cumulés	Valeur actuelle	Dépréciation	Valeur net comptable
N	1.000	100	100			900
N+1	1.000	100	200			800
N+2	1.000	100	300			700
N+3	1.000	100	400			600
N+4	1.000	100	500	300	200	300
N+5	300	60	560			240
N+6	300	60	620			180
N+7	300	60	680			120
N+8	300	60	740			60
N+9	300	60	800			0

Ecritures comptables

CD	C C	31/12/N+4	M D	MC
6816			200	
	291			200
		31/12/N+5/N+6/N+7/N+8/N+9		
68112			60	
	28154			60

4.4.2 La comptabilisation des changements des méthodes comptables

La comptabilisation d'un changement de méthode comptable

Les changements de méthode comptable doivent être décrits et justifiés dans l'annexe comptable. Doivent également y figurer les **effets** du changement de méthode comptable **sur les résultats et les capitaux propres des exercices précédents**.

- L'impact sur les résultats des exercices antérieurs d'un changement de méthode comptable ou d'une correction d'erreur fondamentale, doit être présenté, après approbation par les organes de gestion habilités, comme un ajustement du solde à l'ouverture des résultats non distribués (imputation sur le montant du poste **110 :« report à nouveau »** de l'exercice en cours, ou à défaut sur un compte de réserve correspondant à des résultats non distribués).
- Les informations de l'exercice précédent sont alors adaptées afin d'assurer au niveau des états financiers la comparabilité entre les deux périodes. Lorsque cet ajustement du solde d'ouverture ou cette adaptation des informations de l'exercice précédent ne peuvent pas être effectués de façon satisfaisante, des explications sur cette absence d'adaptation ou d'ajustement sont données dans l'annexe ;

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

Comment comptabiliser un changement de méthode comptable ?

La comptabilisation d'un changement de méthode comptable implique la comparaison :

- Des capitaux propres à l'ouverture de l'exercice, calculés suivant la nouvelle méthode ;
- Avec les capitaux propres tels qu'ils figurent à la clôture de l'exercice précédent, selon l'ancienne méthode.

La différence s'impute dans un compte de report à nouveau à l'ouverture de l'exercice (l'ajustement du compte de bilan concerné en constitue la contrepartie). En pratique, elle s'enregistre dans le compte 11 «report à nouveau. ». Cela permet de ne pas affecter le résultat de l'exercice. L'impôt correspondant se comptabilise dans un compte de provision : le compte 155 «provisions pour impôts»

L'incidence des changements d'options fiscales correspondant à l'exercice en cours est constatée dans le résultat de l'exercice

Exemple (comptabilisation de changement de méthode comptable)

une entreprise évaluait ses stocks de marchandises selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP). Elle doit dorénavant les évaluer suivant la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS), du fait de l'entrée dans un groupe fiscalement intégré imposant la méthode PEPS. Au 31/12/N-1, les stocks représentaient 4.000 DA selon la méthode CUMP (montant retenu lors de la clôture des comptes) alors qu'ils atteindraient 5.200 DA selon la méthode PEPS. Les stocks doivent donc, à l'ouverture de l'exercice « N » être augmentés de 1.200 DA. **Voici l'écriture de changement de méthode comptable à comptabiliser au 01/01/N :**

- On débite le compte 37 « stocks de marchandises » pour 1.200 DA
- Et on crédite :
 - Le compte 11 « Report à nouveau » pour 800 DA [$1.200 \times (1-33,1/3\%)$]
 - Le compte 155 « provisions pour impôts » pour 400 DA [$1.200 \times 33,1/3\%$]

Si l'exercice comptable est déficitaire, la provision pour impôts devient sans objet. Il conviendra alors de la reprendre en passant l'écriture suivante :

- On débite le compte 155 « provisions pour impôts » pour 400 DA,
- Et on crédite le compte 11 « Report à nouveau » pour 400 DA.

S'il se révèle bénéficiaire, la provision est justifiée. Elle devra ensuite faire l'objet d'une reprise :

- On débite le compte 155 « provisions pour impôts » pour 400 DA,
- Et on crédite le compte 787 « Reprise sur provisions » pour 400 DA.

Fiscalement, l'accroissement de valeur d'un actif est imposable. Il convient donc de réintégrer extra-comptablement la somme figurant au crédit du compte 11. Lorsque le changement de méthode comptable entraîne une diminution de valeur, il conviendrait d'enregistrer la charge dans le compte de résultat. A défaut, l'administration fiscale pourrait contester la déductibilité de la charge. C'est le PDG qui autorise cette dérogation au principe comptable.

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

4.4.3 Fiche de TD N° 07

Fiche de travaux dirigés n°7

Exercice n°.1 : Au cours d'une révision des méthodes comptables appliquées dans l'entreprise, le contrôleur découvre que, en janvier 2001, des **coûts d'installation de 10 000 da** d'une nouvelle machine ont été imputés au compte «**Frais de réparation**». La machine a coûté 30 000 da et sa durée estimative établie à 10 ans, sans valeur de récupération. Le contrôleur pense que cette machine durera au total 20 ans à compter du 1er janvier 2002. Il maintient la méthode de l'amortissement linéaire et l'absence de valeur de récupération. Comment devra-t-il corriger cette erreur dans ses états financiers au 31 décembre 2002, alors que les livres ne sont pas encore fermés?

Travail à faire : traitement comptable

Exercice n°.2 : Les situations suivantes sont toutes indépendantes les unes des autres. Pour chacune des entreprises ou situations suivantes, la fin de l'exercice financier est le 31 décembre 2003.

a. Au cours de l'exercice 2002, la société ABC a oublié d'amortir son brevet.

b. À la lumière d'études récentes, on a estimé que la durée d'utilisation du matériel roulant sera de 10 ans plutôt que de 8 ans.

c. Afin de respecter la nouvelle norme de présentation de l'ICCA, la société CBA est passée de la méthode des impôts reportés à la méthode du passif fiscal au cours de l'exercice 2001.

d. Au cours de l'exercice 2003, la société FED est passée de la méthode de l'amortissement linéaire à la méthode de l'amortissement dégressif. Les dirigeants estiment que cette méthode reflète maintenant mieux l'utilisation que l'on fait des immobilisations car celles-ci sont utilisées davantage au début de leur acquisition plutôt qu'à la fin.

e. La société WXZ est passée, au cours de l'exercice, de la méthode du coût moyen à la méthode de l'épuisement successif en ce qui concerne l'évaluation de ses stocks.

f. La société BCD a radié le 31 décembre 2003 un compte client de la société KLM, société qui a déclaré faillite le 15 septembre 2003.

g. L'entreprise ABS, société ouverte, n'a pas présenté d'état des flux de trésorerie pour l'exercice 2003.

Travail à faire : Pour chacune des situations énumérées, indiquer le type de modifications comptables et le traitement comptable approprié

Exercice n°.3 : La Modifiée ltée (ML) a été constituée le 2 janvier 2000. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2003, ML a modifié la méthode de détermination du coût attribuable aux stocks, en passant de la méthode du coût distinct à la méthode de l'épuisement successif. Une revue des états financiers des exercices antérieurs vous a permis de retracer les montants suivants relatifs aux stocks de clôture au 31 décembre :

2000 : 1 405 658 DA

2001 : 1 445 799 DA

2002 : 1 560 729 DA

Après plusieurs heures de travail, vous avez réussi à obtenir la valeur de ces stocks en utilisant la nouvelle méthode de détermination du coût attribuable aux stocks. Voici, selon vos calculs, la valeur révisée des stocks au 31 décembre :

2000 : 1 374 498 DA

2001 : 1 450 799 DA

2002 : 1 555 513 DA

Au 31 décembre 2003, le coût attribuable aux stocks est de 1 605 513 DA selon la nouvelle méthode comptable. Un bref regard sur l'état des bénéfices non répartis de ML vous révèle que le 31 décembre 2001, la société avait un déficit de 35 000DA, tandis que le 31 décembre 2002, elle avait réussi à rétablir la situation puisqu'elle avait des bénéfices non répartis de 75 000 DA. En 2001, ML avait subi une perte de 15 000 DA.

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

Travail à faire :

- Déterminez l'effet de cette modification de conventions comptables sur le bénéfice net de chacun des exercices 2000, 2001, 2002, 2003.
- Déterminez l'effet de cette modification de conventions comptables sur l'état comparatif des bénéfices non répartis établi en date du 31 décembre 2003.
- Rédigez la note requise aux états financiers au 31 décembre 2003.

Corrigé type fiche TD N 7

Solution. Exercice n°1 :

C. débit	C. crédit	Date	M. débit	M. crédit
		31 décembre 2002		
2154	28154 120	Matériel et outillage(machine) Amortissement des I C Résultat de l'exercice Bénéfice (Correction de l'erreur d'imputation aux résultats des frais d'installation d'une machine acquise en janvier 2001)	10.000,00	1000,00 9000,00
681	28154	Dotations aux amortissements (10 000/20 ans) Amortissement des I C (Inscription de l'amortissement en 2002 (en présumant que le 30 000 \$ a déjà été amorti sur la base d'une durée de vie utile de 20 ans)	500,00	500,00

Solution exercice N3 :

a) Effet de la modification comptable

i) BNR (avant modification)

BNR au 1er janv	0	(20 000)DA	(35 000) DA	75 000 DA
Bénéfice (avant redressement)	(20 000)	(15 000)	110 000	N/D
BNR au 31 décembre	(20 000)	(35 000)	75 000	ND

ii) Impact de changement de méthode

Stocks au 31 décembre (Coût distinct)	1 405 658 DA	1 44 799 DA	1 560 729 DA	
Stocks au 31 décembre (Nouvelle méthode)	1 374 498 DA	1 450 799 DA	1 555 513 DA	1 605 513 DA
Variation	31 160 DA	5 000 DA	5 216DA	0 DA

iii) Impact de changements sur le bénéfice net

Bénéfice net (avant correction)	(20 000)DA	(15 000)DA	110 000 DA	N/D
Impact - variation du stock de la fin	(31 160)	+ 5 000	(5 216)	N/D
Impact - variation du stock du début	-	+ 31 160	(5 000)	5 216 DA
Impact net	(31 160)	36 160	10 216	5 216
Bénéfice net redressé	(51 160)DA	21 160 DA	99 784 DA	+ 5 216 (impact)

b) État des BNR (redressés)

2000 2001 2202

BNR redressés au 1er janvier	0	(51 160)DA	(30 000)
Bénéfice redressé	(51 160)DA	21 160	99 784
BNR redressés au 31 décembre	(51 160)DA	(30 000)	69 784 DA
Impact (BNR au 31 décembre)	(31 160)DA	5 000 DA	(5 216) DA

CHAPITRE IV : Les choix d'options comptables

c) Modification de conventions comptables Au cours du dernier exercice financier, la société a modifié sa méthode de détermination du coût attribuable aux stocks. Ce changement a été appliqué rétroactivement et les chiffres des états financiers comparatifs ont été redressés. Ce changement a eu pour effet de modifier le bénéfice de l'exercice 2003 et les bénéfices non répartis du 1er janvier 2003 de 5 216 DA.

Solution exercice n° 2 :

	A	B	C	D	E	F	G
Modification de conventions comptables			√	√	√		
Révision d'estimations comptables		√		√			
Correction d'erreur	√						√
Traitement prospectif		√		√			
Note complémentaire aux états financiers	√		√	√	√		
Traitement rétroactif avec redressement des états financiers	√		√	√	√		√

Conclusion

Ce polycopie donne les clés pour comprendre et utiliser un nombre considérable de normes IFRS, qui existent depuis de nombreuses années ou celles modifiées au cours de la dernière décennie. A travers ce travail, nous avons essayé de se focaliser sur un ensemble de questions comptables qui sont considérées parmi les difficultés rencontrées par les grandes entreprises, qu'elles soient nationales, et en particulier les entreprises multinationales.

Dans tous les sujets que nous avons abordés, nous avons combiné les traitements proposés dans les normes comptables internationales et les traitements comptables proposés au niveau du système comptable financier algérien, en mettant l'accent sur l'aspect pratique, et en général théoriquement, on peut dire que le système comptable financier algérien n'est pas différent des normes internationales.

Le premier chapitre du polycopie consacré aux comptabilité des opérations de fusions et acquisition, après avoir présenter les termes liés au processus de fusion et préciser les différences entre ces termes, nous avons choisi de se concentrer sur l'aspect comptable de la fusion en présentant différents cas pratique qui reflètent les différents types de fusions.

Dans le deuxième chapitre, la comptabilité des instruments financiers, nous avons dans un premier temps adopté le traitement des normes IAS/IFRS en matière d'instruments financiers à travers une brève présentation du contenu des normes, IAS 32, IAS 39, etc. Quant à la deuxième partie, elle a porté sur le traitement comptable des instruments financiers selon le système comptable financier, tant au niveau de l'enregistrement initial, puis de l'évaluation, des modalités d'évaluation approuvées (la juste valeur et le coût amorti), et enfin de la cession. concernant la dernière partie du deuxième chapitre, elle a traité l'enregistrement comptable des instruments financiers dérivés avec leurs trois principaux types.

Le troisième chapitre est le plus grand des chapitres, ceci est attendu en raison de la complexité et de la ramification des questions traitées dans la comptabilité des sociétés internationales. L'accent a été mis sur l'axe consolidation des états financiers, en raison de son importance pour les sociétés internationales et même certaines grandes entreprises nationales. Outre nous avons abordé le traitement comptables des opérations en devises étrangères et aussi la conversion des états financiers en devise étrangère, et enfin un aperçu des étapes de consolidation des états financiers, depuis les étapes préliminaires jusqu'à la préparation des états financiers consolidés, dans cet axe, nous nous sommes basés sur les normes internationales notamment IAS 27, IAS 28, IFRS 3 et IFRS 10 et le système comptable financier.

Le dernier chapitre intitulé les choix d'options comptables, aborde les concepts généraux sur les méthodes comptables, les politiques et les options comptables, en mettant l'accent sur les méthodes d'évaluation comptable, que ce soit au niveau des normes internationales ou imposées selon le système comptable financier.

Bibliographie

Bibliographie :

N° Titre

I-Livres

- 01 Abderrahmane Bahi, « Cours d'évaluation des entreprises & Opérations de fusion – acquisition ». Cours Master CCA –S2.
- 02 Benaïbouche Mohamed Cid, « Comptabilité des sociétés », Tome 2, Office des publications universitaires, Algerie, 2009.
- 03 Ben Amor Hamadi, « La consolidation des bilans 2006 », première édition, les éditions Raouf Yaich, Tunisie , 2006.
- 04 Benziadi Djamel, « La consolidation des comptes selon le SCF et le référentiel international IFRS »,Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences financières et comptabilité Spécialité: comptabilité et finance, école supérieure de commerce, Algérie, 2016.
- 05 Boufassa Amina, Yala Zahra, « La consolidation des comptes selon le SCF et le référentiel international IFRS », Mémoire de fin de cycle, Spécialité : comptabilité et finance, ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE, 2015-2016.
- 06 [Bruno Bachy](#), « Le processus de consolidation », Dans [La boîte à outils de la comptabilité \(2020\)](#), pages 170 à 171)
- 07 Charles-Albert Michalet, « Le Capitalisme Mondial », Presses universitaires de France, coll. Quadrige, Paris, 1976.
- 08 Daniel Antraigue, « Activités courantes : La classification des immobilisations », IUT Brive GEA S1 – 712, page n° 10 à 12.
- 09 Farid Makhlouf, « comptabilité des sociétés selon le nouveau SCF », édition pages bleues, 2011.
Jean-François Casta, Olivier Ramond : « Politique comptable des entreprises », . coordonné par B. Colasse. Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, Economica, Paris, p. 1151-1165, 2009.
- 10 Isabelle Anderneck, L'essentiel des IFRS, edition Eyrolles, France, 2013.
- 11 IUT Brive GEA S1 - 712 - Activités courantes : La classification des immobilisations - Daniel Antraigue - Page n° 10 / 12
- 12 Juliette d'Hollander, « L'émergence des produits dérivés : le cas du Québec », Les Cahiers de droit, Volume 37, numéro 2, 1996.
- 13
- 14 Kaouther Bennani, « Fusions Acquisitions : Les facteurs qui influencent la performance post-opération », Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en administration des affaires MBA-RECHERCHE, l'université du Québec à Montréal, mai 2006, page 10.
- 15 Michel Doré, « Fusion/Acquisition: le défi de la réalisation des synergies », thèse de doctorat présentée à l'université du Québec à Trois-Rivières, avril 2006, page 38.
- 16
- 17 Olivier Meier & Guillaume Schier « Fusions et acquisitions, stratégie, finance, management, (3^e édition). 2009.
- 18 Olivier Meier & Guillaume Schier, « Fusions Acquisitions », 6e édition, Dunod, 2019, page 14.
- 19 Options, Futures, and Other Derivatives, 11th Edition, Copyright © John C. Hull 2021
- 20 OTC derivatives market activity in the first half of 2011 [archive]
- 21 Rathore, Shirin, « International accounting, Third edition », by PHI Learning private Limited, 2019.
- 22
- 23 Renald Legendre, Dictionnaire actuel de l'éducation, Rubrique Evaluation, GUERION/ESKA, 1993 Cité par Claude Billet dans: « le guide des techniques d'évaluation», édition Dunod, 2008, page 11.
- 24

Bibliographie

- 25 Système comptable OHADA, guide d'application, France.
- 26 Urs W. Birchler, Werner Hermann, Bertrand Rime, « Les produits dérivés rôle économique et impact sur le système financier », Bulletin trimestriel BNS 4/94.
بوسبعين تسعديت ، حسياني عبد الحميد، "محاسبة الأدوات المالية"، النشر الجامعي الجديد، 2018، الجزائر. 01
- III-Sites internet
- 01 **www.IASB.org**
La norme comptable internationale IAS 32 immobilisations incorporelles ;
La norme comptable internationale IAS 16 immobilisations corporelles ;
La norme comptable internationale IAS 2 Stocks ;
La norme comptable internationale IAS 39 instruments financiers comptabilisation et évaluation ;
La norme comptable internationale IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères ;
IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir ;
IFRS 3 Le regroupement d'entreprise ;
IAS 28 , IAS 36 Le périmètre de consolidation, Les méthodes de consolidation ;
IAS 36 L'écart d'acquisition ;
IFRS 10 L'établissement des états financiers consolidés.
- 02 Jean-François Casta et Olivier, « Politique comptable des entreprises Ramond », janaury 2009, article publié sur : <https://www.researchgate.net/publication/41222460>.
consulté le 14/11/2021 à 10:00.
- 03 <https://www.compta-facile.com/comptabilisation-des-operations-de-fusion-societe-absorbee-absorbant>
- 04 <https://www.creer-gerer-entreprendre.fr/6-la-gestion-de-lentreprise/6-1-la-gestion-comptable/quest-ce-que-lactif-au-bilan-dune-entreprise/>
- 05 <https://expert-consolidation.com/36-principes-generaux-delimitation-des-comptes-intragroupes/>
- 06 <https://epargne.ooreka.fr/astuce/voir/619103/contrat-d-option#>
- 07 <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-comptable-et-fiscal/1445134-forward-contrat-forward-definition-simple-difference-avec-l-option/>
- 08 « Produits dérivés : définition et guide complet pour 2019 », <https://libertex.com/fr/blog/que-sont-les-derivees-en-finance>.
- 09 <https://www.beaboss.fr/Definitions-Glossaire/Pourcentage-d-interets>.
- 10 « 632 579 milliards de dollars : l'épée de Damoclès qui pèse sur les marchés mondiaux », sur *Atlantico.fr* (consulté le 31 août 2020).
- 11 <https://www.compta-facile.com/comptabilisation-des-operations-de-fusion-societe-absorbee-absorbant>
- 12 <https://www.creer-gerer-entreprendre.fr/6-la-gestion-de-lentreprise/6-1-la-gestion-comptable/quest-ce-que-lactif-au-bilan-dune-entreprise/>
- 13 <https://expert-consolidation.com/36-principes-generaux-delimitation-des-comptes-intragroupes/>
- 14 (françoise Caclin, les produits dérivés , https://www.fimarkets.com/pages/produits_derives.php) consulté le 05/10/2021.
- 15 Ooreka, contrat d'option : fonctionnement et typologie, <https://epargne.ooreka.fr/astuce/voir/619103/contrat-d-option#>.
- 16 Forward (contrat forward) : définition simple, différence avec l'option <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-comptable-et-fiscal/1445134-forward-contrat-forward-definition-simple-difference-avec-l-option/>
- 17 « Produits dérivés : définition et guide complet pour 2019 », <https://libertex.com/fr/blog/que-sont-les-derivees-en-finance>.
- 18 Glossaire, <https://www.beaboss.fr/Definitions-Glossaire/Pourcentage-d-interets>.
- 19 Jean-François Casta et Olivier, « Politique comptable des entreprises Ramond », janaury 2009, article publié sur : <https://www.researchgate.net/publication/41222460>.
consulté le 14/11/2021 à 10:00.

Bibliographie

Comptabilisation des changements de méthode comptable : <https://www.compta-facile.com/comptabilisation-changement-methode-comptable/>

III-Lois et règlements

- 01 Loi n° 07-11 du 15 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 25 novembre 2007 portant système comptable financier, JO n° 74, page 03
- 02 Ordonnance N° 96-27, du 09 décembre 1996, relatives au code de commerce, JO n°77.
- 03 Décret N° 09-11, du 25 mars 2009, portant système comptable financier, JO n° 19
- 04 Code de Commerce Algérien